

Le pornographe, ou idées d'un honnête-homme sur un projet de règlement pour les prostituées, propre à prévenir les malheurs qu'occasionne le publicisme des femmes. Avec des notes historiques et justificatives / [Anon].

Contributors

Restif de La Bretonne, 1734-1806.

Publication/Creation

A Londres : Chez Jean Nourse ...; A La Haie : Chez Gosse junior & Pinet, 1770.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/nxb2ykqf>

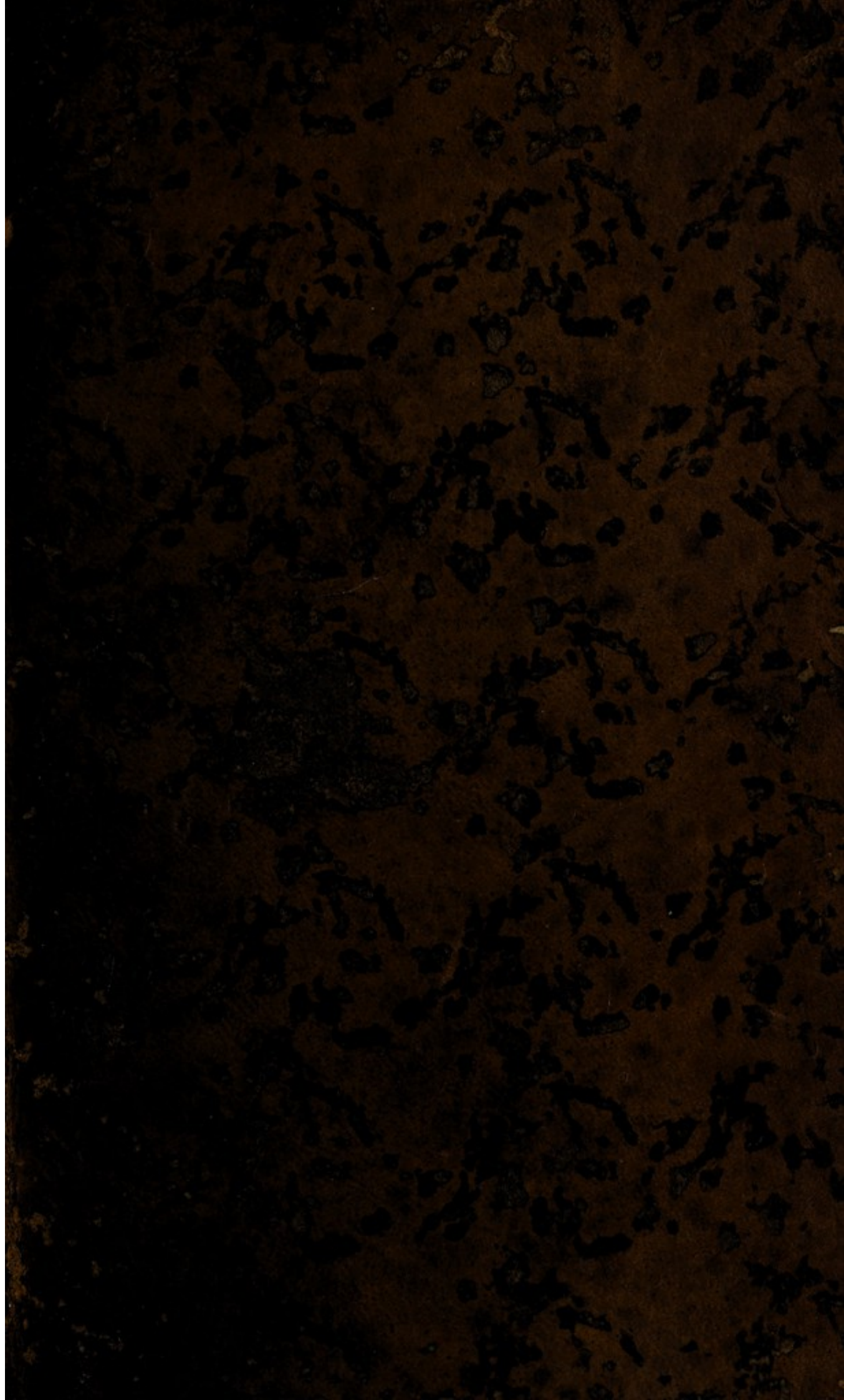
License and attribution

This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>







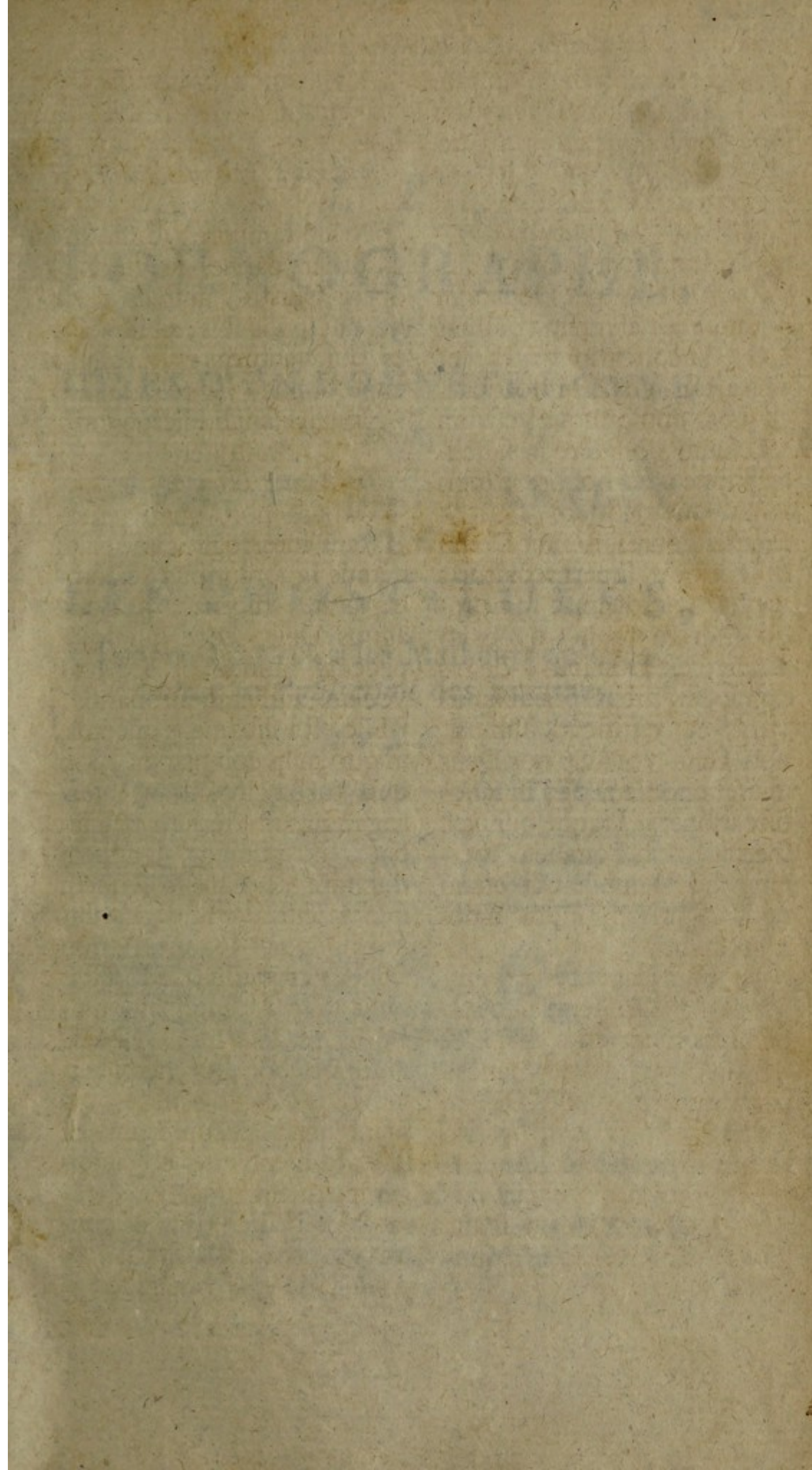
43712/B

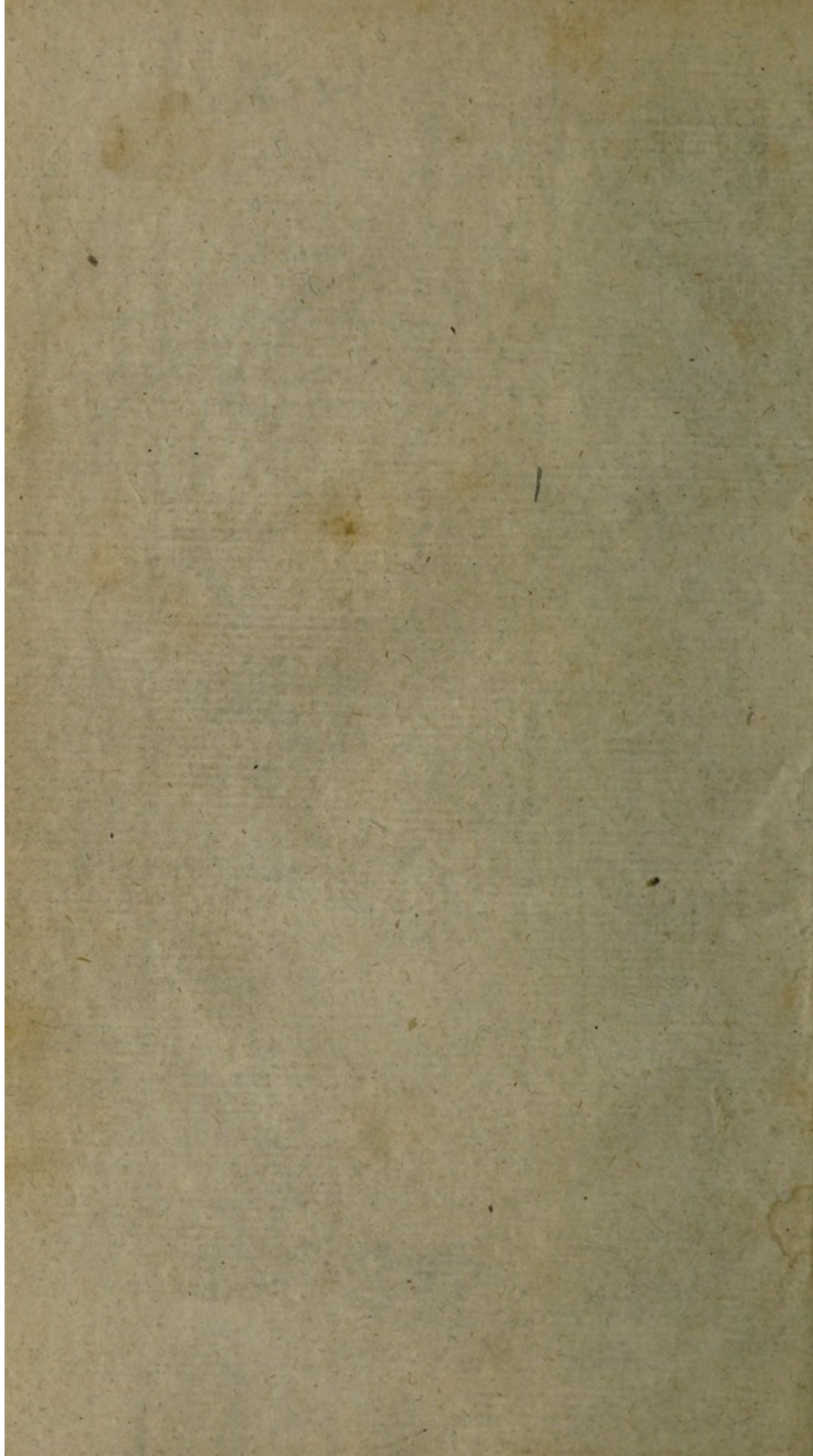
C. XVI n
13

H2
RC

RESTIF de la BRETONNE

9192





L E
PORNOGRAPHIE,
 O U
 IDÉES D'UN HONNÊTE-HOMME
 S U R
 UN PROJET DE RÈGLEMENT
 P O U R
LES PROSTITUÉES,

Propre à prévenir les Malheurs qu'occasionne le *Publicisme* des Femmes.

A V E C
 DES NOTES HISTORIQUES ET JUSTIFICATIVES.

Prenez le moindre mal pour un bien.
 Machiavel, Livre du Prince, cap. XXI.



A L O N D R E S,
 Chez JEAN NOURSE, Libraire, dans le Strand.
 A L A H A I E,
 Chez GOSSE junior, & PINET, Libraires de S. A. S.

M. D C C. L X X.

PORNOGRAPHIE

IDEES D'UN HOMME

UN PROJET DE REGLEMENT

LES PROSTITUEES

Projet à présenter les ministres du
donne la Police des Femmes.

DES NOTES HISTORIQUES ET STATISTIQUES

Projet de loi sur la prostitution
Paris, 1857. 1 vol. in-8.



PARIS, 1857. 1 vol. in-8.

IDÉES SINGULIÈRES.
PRÉFACE DE L'ÉDITEUR.

L'*IDÉE* de cet Ouvrage n'est pas née dans une tête Française : il y a tout lieu de présumer qu'un Manuscrit anglais , que quelques personnes de Londres ont vu , est le type sur lequel on s'est modelé. Le premier Auteur se nommait Lewis Moore : voici son histoire.

Un Anglais , jeune , opulent , bien fait , voulut voir le monde & se former à l'école de toutes les Nations de l'Europe : il vint à Paris. Cette ville lui parut bien au-dessus de sa renommée ; tout le convainquit , que le Paradis que Mahomet promet à ses Elus , n'est rien en comparaison de la Capitale de la France pour un homme qui peut y répandre l'or à pleines mains. Durant cinq années , il ne put se résoudre à quit-

ter ce séjour enchanteur. Cependant ses revenus , quoique considérables , étaient bien inférieurs à sa dépense : les fantaisies d'une principale Maîtresse en absorbaient les trois quarts. Il se vit enfin dans la nécessité de faire une réforme : il la commença par cette femme capricieuse ; ensuite il s'efforça de remplir le vuide que ce sacrifice laissait dans son cœur , par des plaisirs faciles , variés , & qui coûtaient moins. Ce fut ce qui acheva de le perdre. De honteuses maladies l'accablèrent ; caduc à trente ans , il retourna dans sa Patrie , gémir de ses erreurs : ce fut-là qu'il entreprit de tracer un Plan de réforme , dont il ne devait pas profiter. Il mit à la tête de son Projet l'avis qu'on va lire.

» Je fus libertin ; je ne le suis plus. A
 » peine au milieu de ma carrière , j'en aper-
 » çois la fin. Des plaisirs fort courts , sont
 » suivis de maladies longues & cruelles.
 » J'ai eu recours aux antidotes , à ce mi-
 » néral puissant , qui porte le nom de la

» Planète la plus proche du Soleil , aux
 » Charlatans ; hélas ! en vain. Ne voyant
 » plus rien à faire pour moi-même , j'ai
 » résolu d'être utile aux autres , en rendant
 » publiques mes idées , sur les moyens de
 » diminuer les inconvéniens d'un certain
 » état qui révolte la nature , mais que je
 » sens bien qu'il est impossible d'anéantir.
 » Puisse-t-on , par un Etablissement utile ,
 » prendre le mal à sa source , & préser-
 » ver d'une manière efficace nos jeunes
 » Citoyens , de ce venin destructeur qui
 » va me faire descendre au tombeau ! Je
 » déclare , que je laisse la moitié de mon
 » bien pour y contribuer , si jamais l'on se
 » résout à réaliser mes idées.

LEWIS MOORE.

[*Suivait son Projet presque en tout sem-
 blable à celui du Français : il le terminait
 ainsi :]*

» S'il est quelquefois permis à un sim-
 » ple Citoyen de proposer ses idées pour
 » le bien général , ce n'est sans doute , que
 » lorsqu'il le fait avec tout le respect dû
 » au Gouvernement sous lequel il vit &
 » quand il a sujet de craindre que les abus
 » dont il desire la réformation , ne ten-
 » dent à le priver de sa plus douce espé-
 » rance , d'avoir des enfans sains , robustes
 » & vertueux.

Tel est aussi mon but, en donnant cette Edition d'un Projet semblable, que son Auteur allait ensevelir pour toujours dans l'obscurité. Les honnêtes-gens, en regardant ma démarche comme un effet de mon zèle & de mon amour pour l'humanité, ne feront que me rendre justice.

L'Ouvrage composé de onze Lettres, se trouve divisé en cinq parties, ou §§. Dans le Premier, on avoue la nécessité de tolérer les Prostituées dans la Capitale & les autres grandes Villes d'un Royaume.

Le Second renferme un détail des inconvéniens inséparables de la Prostitution, même en suivant le Plan tracé. On parle ensuite de ceux qui l'accompagnent aujourd'hui, & le Lecteur conviendra qu'ils sont effrayans.

On propose le remède dans le Troisième §, qui contient le Règlement. On y verra qu'une Maison publique, bien administrée, qui ras-

semblerait toutes ces malheureuses, le scandale de la Société, pourrait se soutenir par elle-même ; diminuer l'abus que la sagesse des Loix tolère, sans amener aucun des inconvéniens qu'une réforme d'un autre genre occasionnerait ; & contribuer au rétablissement de la décence & de l'honnêteté publique, dont il semble que les mœurs s'éloignent insensiblement.

Le § IV.^{me} répond aux Objections ; éclaircit, étend quelques Articles. VII^{me} Lettre.

Dans le V.^{me} on récapitule la Recette & la Dépense. XI^{me} Lettre.

C'est par ces cinq §§, que l'on prouve la proposition, Que l'Etablissement, outre l'avantage que les hommes en retireront pour conserver leur santé, leurs biens, & même leurs mœurs, peut encore être utile d'une autre manière.

Dans le cours de l'Ouvrage, on a placé quelques Notes peu considérables : il s'en trouve d'autres beau-

coup plus importantes , que l'on a détachées pour les renvoyer à la fin ; elles formeront comme une Seconde Partie. Les Lecteurs y verront quelques traits historiques sur les mœurs des Anciens ; l'origine & l'état de la Prostitution chez les premiers Peuples ; son état actuel ; des exemples d'abus révoltans parmi nous ; la manière dont les filles publiques ont été gouvernées dans le moyen âge : On se convaincra que ces viles & malheureuses créatures ne furent pas toujours abandonnées à elles-mêmes comme aujourd'hui... Mais serait-il possible que les soins du digne & vigilant Magistrat qui gouverne la Capitale de la France, descendissent dans les détails minucieux & dégoûtans qu'exige le nombre trop considérable des Débauchées ?





LE
PORNOPHAPHE,
OU LA
PROSTITUTION
RÉFORMÉE.

FRAGMENT D'UNE LETTRE
de madame DES TIANGES
à son mari.

Paris, 6 avril 176.....

..... OUI, j'en suis très-contente ;
mon élève soutient l'épreuve à merveille.
L'honneur l'emporte dans son ame sur l'habi-
tude du vice. Il me disait hier , qu'il me trou-
A, Partie. A

vait charmante, mais que son attachement pour monsieur *Des Tianges*, ne lui permettait de voir dans la femme d'un ami si respectable, si vrai, qu'une sœur chérie. Espérons tout mon aimable ami, d'un cœur qui sans doute était fait pour ne s'égarter jamais. Les suites fâcheuses qu'ont eu ses premiers dordres, l'auront dégoûté ; il est certain, au moins qu'elles l'ont effrayé. Ses entretiens roulent trop souvent sur la réforme qu'il désirerait qu'on mît dans les mœurs sur cet article. Lorsqu'il rencontre quelque une de ces viles créatures il frissonne ; ensuite la rougeur couvre son front. Il ne faudrait plus qu'un amour honnête, légitime, pour achever de l'affermir dans le bien. Dès que je croirai le pouvoir faire sans imprudence, je le conduirai au couvent d'*Ursule*. Ma sœur t'est aussi chère qu'à moi ; son bonheur augmentera le nôtre, & je suis sûr que *D'Alzan* le fera s'il le veut.

Je ferai, cher bon ami, toute ma vie glorieuse du titre de ton épouse, heureuse par celui de ton amante.

A D E L A Ï D E.



S E C O N D E L E T T R E

De D'ALZAN

à DES TIANGES.

Paris, 10 avril 176....

S AIS - TU , mon cher Des Tianges ,
 que ton absence est trop longue ? Quoi !
 nouvellement marié , à la plus aimable ,
 à la plus séduisante des femmes ,
 tu ne t'effraies pas de trois grands mois !
 En vérité , mon cher , je trouve que si
 ce n'est pas avoir trop de confiance dans
 la vertu de ta charmante épouse , c'est au
 moins en avoir beaucoup trop en ton mérite.
 Dans le siècle où nous sommes
 Mais y songes tu ! de notre tems Pénélope
 n'eût pas tenu huit jours , & Lucrèce n'aurait
 été qu'une coquette : des amans toujours
 à table , toujours ivres , objets bien séduisants !
 le grossier *Sextus* la menace à la bouche ,
 un poignard à la main si !
 ce féroce attentat feroit aujourd'hui trouver
 une *Lucrèce* dans une fille de l'*Opéra*. Nos
 mœurs polies sont bien plus fatales à l'honneur
 des maris : nous avons secoué le joug
 des préjugés , la fidélité conjugale n'était
 déjà plus la vertu de nos grand's-mères : on
 se marie comme on fait un compliment de

nouvelle année , parce que c'est l'usage ; mais , dans le fond , l'on ne tient guère plus l'un à l'autre qu'auparavant. Rien de plus commode : il faut avouer que la société s'est montée sur le meilleur ton : dans un demi-siècle les singulières choses que l'on pourra voir dans un demi-siècle ! Vous ne vous êtes pas mariés de la sorte , la belle Adelaïde & toi : vous vous êtes épousés tout-de-bon : j'en gémis en vérité. Une femme , jeune , plus touchante que les Graces , vive , enjouée , faite pour le monde & pour l'amour , vit dans la retraite parce que son mari est absent , souhaite imbécillement son retour , compte les semaines , les jours , les heures qui doivent s'écouler encore sans le voir , tandis qu'elle pourrait oui , qu'elle pourrait imiter les autres , ne t'en déplaît. Je n'entreprendrai pas de la persuader ; je la crois incorrigible. Mais si je le voulais , que j'aurais de belles choses à lui dire ! Premièrement , je citerais les Grecs , & je lui dirais avec emphase : Les Lacédémoniens , ce peuple fier & courageux , l'honneur & l'exemple du genre humain , pensaient comme à présent ; & les femmes , à Sparte , étaient communes à tous. Et je le prouverais un *Plutarque* à la main. De-là je viendrais au siècle poli d'Auguste ; je lui ferais voir Livie , passant , quoiqu'enceinte , des bras de son époux dans le lit de l'heureux tyran de Rome : je lui montrerais les

Romains , ces conquérans du monde , se faisant un jeu du divorce & de l'adultère : leurs femmes s'élançant avec intrépidité par-dessus les *quatorze rangs de sièges de l'Orchestre* (*), pour aller ramasser un faquin dans la lie du peuple. Agrippine , Julie , oubliant le titre de mères . . . Mais c'en est trop , & la raillerie va plus loin que je ne le voulais. La chère Adelaïde ne verrait dans ces exemples trop fameux , que l'humanité dégradée , indignement avilie sous les pieds fangeux de l'altière impudence.

Voilà comme en tout tems les hommes ont substitué une licence injuste , effrénée , à une généreuse liberté. Il est cependant des siècles où les vices sont plus gazés , parce qu'on en rougit encore : d'autres où on lève scandaleusement le masque. D'où vient donc aujourd'hui nos mœurs se rapprochent-elles plus ouvertement de cet excès d'indécence où elles se montrèrent à la chute de la République romaine ?

Sans répéter ce que l'on a mille fois redit , que plus les hommes se trouvent rassemblés

(*) *Domina . . . usque ab orchestrâ quatuordecim transilit , & in extremâ plebe quærit quod diligat . . . Ego adhuc servo numquam succubui Viderint matronæ quæ flagellorum vestigia osculantur ; ego etiam , si ancilla sum , umquam tamen , nisi in equestribus sedeo Ne hoc Dii fiant , ut amplexus meos in crucem mittam ! Petron.*

en grand nombre, plus les fortunes deviennent inégales, & par une suite nécessaire, plus les mœurs sont molles, efféminées, déréglées dans les uns; basses, serviles, faciles à corrompre dans les autres; j'en vois une cause plus prochaine: C'est la *Prostitution*, telle qu'elle est tolérée parmi nous.

Je te développerais davantage ma pensée: mais tu reviens, & nous causerons. Je vais employer le reste de mon papier à te parler de ta chère, de ta respectable épouse.

Nous sommes presque toujours ensemble, comme tu nous l'as recommandé; & le fruit que j'ai tiré de nos fréquens entretiens, c'est que je suis enfin convaincu qu'il y a des femmes dignes d'être adorées, moi qui ne croyais pas qu'il en fût de vraiment estimables. Injuste prévention dont je rougis, & que je veux expier en faisant un choix comme le tien. Madame Des Tianges ne m'a pas converti par des syllogismes, des raisonnemens; mais par sa conduite: elle m'a ouvert son cœur: ô ciel! quel trésor d'innocence, de tendresse, de générosité! Ton bonheur a excité mes desirs; mais je ne te l'ai pas envié, mon ami, tu en es trop digne. Et puis, pour te dire la vérité sans aucune réserve, je viens d'apprendre que ton épouse avait une sœur, aimable comme elle; cela m'a rendu clairs certains propos de madame Des Tianges, où je n'avais rien compris. Demain nous devons aller au couvent de cette jolie Recluse: je la verrai: l'impas-

science où je suis de la voir me surprend ; je croiscelad'un bon augùre : c'est elle sans doute qui doit me faire goûter cette félicité , dont je n'avais pas d'idée avant d'être reçu chez ta vertueuse épouse. Hâte - toi de revenir , mon bon ami , je vais avoir besoin de quelqu'un qui parle en ma faveur. Puissé-je joindre un jour , au nom d'ami dont tu m'honores , le titre de frère ! Je suis tout à toi , mon cher.

D'ALZAN.



TROISIEME LETTRE
du même.

20 Avril.

EST-CE tout-de-bon, que tu ne viens pas encore ? Ah ! mon ami ! peut-on vivre si long-tems éloigné de ce que l'on aime ? L'amour & l'amitié reclament également leurs droits violés. *Des affaires !* tu as *des affaires*, dis-tu ? Eh-bien, on les laisse là devenir ce qu'elles peuvent, & l'on revient auprès de sa femme, & d'un ami qui a besoin de nous. A la dignité avec laquelle tu parles *de ces affaires* qui te retiennent, & dans quel pays encore ? en *Poitou* ! ne semblerait-il pas qu'il s'agit de ta fortune ou de ta vie ? . . .

J'ai vu la charmante Ursule. Ah ! Des Tianges, je t'aurais accusé d'injustice de m'avoir caché un si rare trésor, si ma conscience ne m'avait crié que j'étais indigne d'elle. Mon bon ami, que j'ai eu de plaisir à cette entrevue ! Dès que nous avons été arrivés, le tour s'est ouvert, Ursule est venue, & les deux charmantes sœurs ont volé dans les bras l'une de l'autre ; elles se sont caressées long-tems ainsi que de tendres colombes. Ensuite ton aimable

compagne m'a présenté à sa sœur comme ton ami & le sien. Je n'étais guère à moi : le trouble dont je n'ai pu me défendre m'avertissait que je venais de trouver mon vainqueur, & que le beau-sexe alloit être vengé. J'ai voulu faire un compliment : je n'avais pas le sens-commun. Madame Des Tianges a ri de tout son cœur ; & tu fais comme elle est jolie lorsqu'elle rit ; Ursule rougissait ; & ton ami déconcerté , a gardé le silence. Je me suis pourtant remis au bout d'un moment , & dès que j'ai cru pouvoir laisser parler mon cœur , sans montrer d'esprit , je me suis exprimé de manière à faire honneur à tous deux : au moins est-ce là ce que m'a dit obligeamment ton incomparable épouse. Que dis-je , *incomparable* ! oh le mot n'est plus de mise : je l'aurais dit hier encore sans scrupule ; mais à présent. . . . Mon ami , Ursule lui ressemble trop bien pour l'égaliser. . . . Elle parle de toi , cette charmante Ursule , avec des éloges ! je suis sûr qu'elle déférera à tous tes avis. Reviens donc , mon cher , reviens , pour la disposer en ma faveur. Pourtant , j'en aurais des remords. Car ta petite sœur vient de m'apprendre que tes occupations à Poitiers sont si dignes d'un cœur comme le tien , qu'en vérité je me fais un scrupule de priver de ton apui ces pauvres orfelins dont tu règles les affaires , dont tu défens les droits. Tu le vois ; je commence à marcher sur tes traces. Voilà le premier effet des

sentimens que m'ont inspiré les charmes de l'aimable Urfule.

Cependant , envelopé dans ta vertu , tu t'ennuies , & je suis sûr que tu nous souhaiterais tous auprès de toi. Nous le voudrions bien aussi. Mais puisque les devoirs que ton épouse remplit ici auprès de tes parens , rendent la chose impossible , je vais tâcher de vaincre ma paresse naturelle , & de répondre à l'invitation que tu me fais de traiter le point de morale que j'entamai dans ma dernière lettre.

Je te disais , si je m'en rapelle bien , que nos mœurs pourraient devenir indécentes , & qu'elles sont très-corrompues : j'avais que la maniere dont les filles publiques & entretenues vivent dans la capitale & dans nos grandes villes , mêlées parmi nous , en était une cause prochaine. Puisque j'écris pour te désennuyer , je ne ferai pas une Dissertation ; mais je tâcherai de mettre de l'ordre dans ma *PORNOGNOMONIE* (1), autant qu'il en faut pour en être entendu.....

Je te vois sourire : le nom demi-barbare de *PORNOGRAPHE* (2) erre sur tes lèvres. Va , mon cher , il ne m'effraie pas. Pourquoi serait-il honteux de parler des abus qu'on entreprend de réformer.

(1) Ce mot grec signifie *La Regle des Lieux de débauche.*

(2) C'est-à-dire , *Ecrivain qui traite de la Prostitution.*

LA PORNOGNOMONIE.

TU le fais , mon cher ; il est une maladie cruelle , apportée en Europe de l'île *Haiti* (*) par *Christofe Colomb* , & qui se perpétue dans ces malheureuses que l'abord continuel des Etrangers rend comme nécessaires dans les grandes villes. C'est ainsi que la nature , mère commune de tous les hommes , sembla , dès les premiers instans d'une injuste usurpation , vouloir venger les droits des frères sur des barbares qui dépouilloient d'un patrimoine sacré leurs propres frères. Punition aussi juste que terrible , & qui doit faire regarder comme les fléaux du genre humain , ces prétendus héros , à qui notre hémisphère

(*) *Haiti* , à présent Saint-Domingue , l'une des Antilles , où la grosse sœur de la petite-vérole est endémique , & comme naturelle , soit par la qualité des alimens , la chaleur du climat , ou l'incontinence des anciens habitans. C'est ainsi que l'autre fléau nommé *petite-vérole* , est propre à l'*Arabie* : il en sortit par les conquêtes de *Mahomet* ; les *Croisés* l'apportèrent en Europe en revenant de la *Terre-sainte* : & tels sont les fruits que le genre humain a retirés des *Croisades* & de la découverte du *Nouveau-monde*.

ne suffisait pas. Les anciens n'étaient pas moins ambitieux que nous ; mais ils furent beaucoup plus sages : ils avaient été jettés par les gros temps sur différentes côtes de l'Amérique ; ils ne firent pourtant aucun usage de cette découverte : Eh ! qui fait la vraie raison de cette maxime effrayante qu'ils établirent ensuite, qu'on ne pouvait passer la Zone torride sans mourir ? Leur expérience, moins fatale que la nôtre, les avait sans doute instruits : ceux qui furent infectés du *virus vénérien*, soit dans les îles ou dans le continent du nouveau monde, périrent sans le communiquer ; parce qu'ils eurent la bonne foi d'en faire connaître à temps les horribles ravages. Mais fût-ce un préjugé, que cette terreur qu'avaient les Anciens, il était heureux : plutôt au ciel que dans ces derniers temps, il eût arrêté le premier insensé qui osa traverser les mers !

Puisque le mal est fait, il ne s'agit plus que d'y trouver le remède. De deux moyens qui se présentent, celui de *séparer de la société*, comme autrefois les *lépreux* *, tous ceux que la contagion a attaqués, n'était praticable qu'à l'arrivée du *virus d'Haiti* en Europe ; le second qui consisterait à *mettre dans un lieu, où l'on puisse répondre d'elles, toutes les FILLES PUBLIQUES*, est d'une exécution moins difficile : il est le plus efficace, le plus important, puisque ce feroit prendre le mal à sa source.

* Voyez la note (A) à la fin.

Un Règlement pour les Prostituées , qui procurerait leur réquestration , sans les abolir , sans les mettre hors de la portée de tous les états , en même temps qu'il rendrait leur commerce , peut-être un peu trop agréable ; mais sûr , & moins outrageant pour la nature ; un tel Règlement , dis-je , aurait , à ce que je pense , un effet immanquable pour l'extirpation du *virus* ; & produirait peut-être encore d'autres avantages , qu'on est loin d'en attendre. Faire naître un bien du dernier degré de la corruption dans les mœurs , serait le chef-d'œuvre de la sagesse humaine , une imitation de la Divinité.

L'honnête-homme , citoyen des grandes villes , y voit à regret régner l'abus des plaisirs les plus sains ; de ces plaisirs destinés à réparer les pertes que fait chaque jour le genre humain. Cet abus , toujours toléré , quoique ses épouvantables ravages enlèvent tant de sujets à l'état , est un écueil où se brise la sagesse de nos loix. Tous les soins & toute la prudence d'un père sage , ne peuvent garantir du péril un fils que ses pareils entraînent , & que leur malheur même n'instruit qu'à demi , s'il ne le partage. Une jeunesse débordée , tu le sçais , mon cher , court après le plaisir , & ne rencontre que les douleurs , & souvent la mort. Du fond de leurs provinces , de jeunes gens accourent à la capitale , attirés par l'ambition , ou conduits par le devoir ; & ces

âmes , novices encore , se trouvent , au milieu du grand monde , au centre de la politesse , plus exposées qu'au milieu des barbares & des bêtes sauvages.

En effet , comment résisteront-ils ? Une fille faite au tour les agace : un sourire charmant se trace sur son minois trompeur : sa gorge seulement soupçonnée , tente également la bouche & la main : elle a la taille svelte & légère ; avec art , elle laisse entrevoir une jambe fine , & son petit pied que contient à demi une mule mignone. Cependant , ces attrails séducteurs ne font presque rien encore , auprès de ceux que leur vante une infâme vieille. Elle les aborde en tapinois ; elle leur parle , elle les retient : le miel est sur ses lèvres ; le poison dans ses discours , la contagion s'exhale de son âme impure : s'ils consentent à l'entendre , ils sont perdus. Elle a chez elle des filles , dont la figure enchanteresse porte dans tous les cœurs le trouble & les brûlans desirs : vous ne serez embarrassé que du choix : on y trouve toutes les nuances de la jeunesse ; des tendrons , qui dans l'âge de l'innocence , ont acquis déjà tous les talens des malheureuses auxquelles on les a livrées. Semblables à ces jeunes Esclaves que le *Georgien* ou l'habitant de la *Tartarie Circaissienne* élève pour les fers de *Perse* ou de *Turquie* , & qu'il instruit dès l'enfance à caresser le maître qui doit les acheter , elles ont à la bouche tous les termes de la dé-

bauche ; elles en ont les lubriques attitudes , sans y rien comprendre. Ces apas , que la Nature a rendus le doux apanage de leur sexe , ne sont point encore formés , & déjà un goût brutal se plaît à en abuser (*) :

(*) Il semble que les defordres les plus révoltans , soient la tache des siècles les plus éclairés. Voici le tableau que fait *Pétrone* de la conduite que tenoit , dans la capitale du monde , l'impudique *Quartilla*.

Encolpe & *Ascyte* sont chez *Quartilla* , avec *Giton* : après que de vieux débauchés les eurent fatigués de caresses lascives & révoltantes , *Psyche* , suivante de *Quartilla* , s'aprocha de l'oreille de sa maitresse , & lui dit en riant quelque chose à l'oreille. Elle répondit : Oui , oui , c'est fort bien avisé ; pourquoi non ? Voila la plus belle occasion qu'on puisse trouver pour faire perdre le pucelage à *Pannichis*. On fit aussitôt venir cette petite fille , qui étoit fort jolie , & ne paraissoit pas avoir plus de sept ans : c'étoit la même qui , un peu auparavant , étoit entrée dans notre chambre avec *Quartilla*. Tous ceux qui étoient présens applaudirent à cette proposition ; & pour satisfaire à l'empressement que chacun témoignait , on donna les ordres nécessaires pour le mariage. Pour moi (c'est *Encolpe* qui parle) je demeurai immobile d'étonnement , & je les assurai que *Giton* avait trop de pudeur pour soutenir une telle épreuve , & que la petite fille n'étoit pas aussi dans un âge à pouvoir endurer ce que les femmes souffrent dans ces occasions. — Quoi ! répartit *Quartilla* , étois-je plus âgée , lorsque je fis le premier

d'innocentes & malheureuses créatures sont destinées à ranimer dans des vieillards libertins , moins laids qu'usés & corrompus , une volupté languissante , des sensations éteintes. Le jeune homme même , entraîné , séduit , quelquefois , pour son coup d'essai , commence par violer toutes les loix de la nature.

Mais si la raison & l'humanité régnant encore au fond de son cœur , empêchent qu'il ne se livre au barbare plaisir de faner les boutons des roses avant que le souffle de Zéphyre les ait épanouies , on fera bientôt paraître à ses yeux tout ce que la Nature a formé de plus parfait. C'est un jeune objet , dont la beauté fit le malheur : trois lustres à peine achevés : gorge naissante , & fraîche encore : teint de roses & de lis.... Nonchalamment étendue sur une bergère , la déesse a choisi la posture la plus propre à faire sortir ses appas : la neige est moins blanche que le deshabillé galant qui la couvre : une jupe trop courte , un peu dérangée ,

sacrifice à Vénus ? Je veux que Junon me punisse , si je me souviens d'avoir jamais été vierge : car je n'étois encore qu'une enfant , que je solâtrois avec ceux de mon âge ; & à mesure que je croissais , je me divertissais avec de plus grands , jusqu'à ce que je sois parvenue à l'âge où je suis. Je crois que de-là est venu ce proverbe :

Quæ tulerit vitulum , illa potest & tollere taurum :

gée, laisse voir la moitié d'une jambe faite
 au tour : mollement apuyé sur un coussin,
 un joli pied donne envie de le baiser, tan-
 dis que l'autre tombe négligemment sur
 le parquet : la séduisante syrène donne à
 son sein, que presse un corset rassemblant,
 collé sur sa taille fine, ce mouvement vif
 & répété, qui dans une beauté naïve, est
 l'avant-coureur de la défaite : les Graces
 vont ouvrir sa bouche mignone ; sous deux
 barrières de corail, on apperçoit l'ivoire
 & la perle : un son de voix plus flatteur
 que celui de la lyre se fait entendre : un
 bras, une main blanche comme le lait se
 déploie, elle fait signe à la victime d'apro-
 cher : à ce mouvement enchanteur, l'ame
 est ébranlée, on ne se connoît plus : le
 jeune imprudent s'avance : déjà la volupté
 l'enivre ; les tumultueux desirs font bouil-
 lonner son sang, & la Beauté même le ca-
 resse : Beauté perfide, qui saura paraître
 tendre : que dis-je ? elle jouera jusqu'à la
 pudeur, pour se rendre bientôt, avec un
 emportement affecté, lorsque les transports
 aveugles succéderont aux vœux craintifs.
 O malheureux jeune-homme arrête !
 arrête ! un serpent est caché sous ces fleurs. (*)

Hélas ! la vue du précipice, n'est pas

(*) Elles ne sont pas toujours aussi dangereu-
 ses. Voyez la note (A).

assez puissante pour le retenir : séduit par son cœur , par la nature même & par son tempérament , il court à sa perte. Ah ! s'il pouvait connaître le danger !..... souhaits impuissans ! il doit payer ses tardives lumières du bien le plus précieux après la vertu , de sa santé.

Les loix de la société , la décence , la pudeur , & sur-tout la parure , en aiguissant les desirs , sont devenues le principe secret de la Prostitution moderne : ainsi l'on verra des intempérans & des sensuels , tant que les mets délicats & les liqueurs fines châtouilleront agréablement un palais friand : c'est donc à nos loix , non pas à détruire cet état vil , il fera tant qu'elles existeront ; mais à en diminuer l'inconvénient & les dangers , physiques d'abord , & par contre-coup , les moraux.

La Prostitution n'a pas , à la vérité , produit la honteuse contagion qui desole l'univers : mais elle la propage ; elle en est le réservoir , la source impure , & toujours renaissante (*). Quand les coupables seraient seuls punis , par les suites affreuses d'une volupté brutale , la justice de la peine n'empêcherait pas que ce ne fût toujours un

(*) Quoique cette maladie terrible soit accompagnée de symptômes moins graves qu'autrefois , il ne faut pas s'imaginer qu'elle s'aneantisse jamais d'elle-même.

grand mal pour le genre-humain... Mais, ô mères sages, vous, qui durant tant d'années cultivâtes avec soin ces tendres fleurs, l'ornement de la patrie, & les chef-d'œuvres de la nature ; qui par vos exemples & vos leçons, inspirâtes à vos filles l'amour de la vertu & d'une chaste décence ; quelles larmes amères vous prépare ce jeune époux que vous leur destinez ! Aveuglées par des vertus factices, séduites par des dehors brillans, vous êtes bien loin de penser qu'il porte dans son sein la corruption & la mort ; il ne s'en doute peut-être pas lui-même : & bientôt une jeune, une timide épouse, tourmentée par le poison dont elle ignore la nature & la source, périra douloureusement, en donnant le jour à un être innocent, infortuné comme elle, qui va la suivre au tombeau !

Oui ; la Prostitution est un mal nécessaire, partout où il règne quelque pudeur ; j'en conviens avec tout l'univers & tous les siècles : Sparte (*), où cette vertu était prof-

(*) Les loix de *Lycurgue* font croire que ce législateur ne regardait pas la pudeur comme la conservatrice de la chasteté. Les filles de Sparte étaient toujours indécemment vêtues : il y avait même des occasions où elles paraissaient en public dans une entière nudité, pour disputer entre elles le prix de la course : » Mais en proscrivant la pudeur, il n'est pas démontré que *Lycurgue*

crite , est le seul endroit au monde que je
connaisse , où l'on ne dut point voir de ces
malheureuses , qu'ordinairement tous les
vices réunis précipitent jusqu'au dernier de-
gré de l'avilissement & de la turpitude. (A).

(A)

Les notes de-
signées par ces
lettres majuscule-
les forment la
seconde Partie.

Un homme qui parcourrait en politique
& en philosophe , tous les lieux de dé-
bauche de cette Capitale (avec la précau-
tion néanmoins d'avoir , comme les Triom-
phateurs Romains , quelqu'un à ses côtés
chargé de l'avertir à tout moment qu'il est
un faible mortel) ; un tel homme , dis-je ,
ferait partout révolté , en voyant de gran-
des , de jolies filles , auxquelles , de tous
les avantages de leur sexe , il ne manque
que des mœurs , perdues pour la société ,

ait réussi à conserver la chasteté ; l'une de ces
vertus est la gardienne inséparable de l'autre.
Les Lacédémoniens n'eurent pas une réputa-
tion irréprochable , & parmi les vices dont on
accusait le plus communément cette nation ,
leur libertinage ne fut pas oublié ».

Cantet. libidinosa

Lædeas Lacedemonis palestras.

Martial. Epig. 55. L. 17.

Reste à savoir si *Lycurgue* ne regarda pas la chas-
teté publique , comme plus nuisible que nécessaire ,
dans l'Etat qu'il voulait former. Je distingue la
chasteté particulière de la chasteté publique ; les
désordres momentanés des particuliers peuvent
donner atteinte à la première , mais jamais les
loix , qui n'ont d'influence que sur la seconde.

à laquelle elles auraient donné des enfans robustes , bien constitués , & d'une agréable figure. --- La débauche engloutit donc ce qu'il y a de plus beau & de plus capable de plaire , se dirait-il à lui-même , à peu près comme la guerre détruit les hommes les mieux faits & de la taille la plus riche. Il s'ensuit delà nécessairement , que le nombre des belles personnes doit insensiblement diminuer , & que celles qui auront quelque figure , doivent être plus vaines , plus fortes , & par conséquent , plus exposées à la séduction. --- Tu regarderas peut-être , mon cher , ce que j'avance là comme hazardé & destitué de preuves : mais jette un coup d'œil sur cette multitude de figures presque hideuses , qui inondent nos villes ; voi la laideur & les tailles petites ou défectueuses se propager de père en fils , de mère en fille ; la nature ne travaille pas ainsi : observe les pays où le beau sexe n'est pas aussi-tôt enlevé que connu , & dans lesquels la fille d'un paysan quelque belle qu'elle soit , est pour le fils d'un paysan ; tu trouveras que les enfans succèdent aux traits de ceux qui leur ont donné le jour. Je dis plus ; les mœurs contribuent à la beauté : des parens qui mènent une vie molle , doivent procréer des enfans débiles , dont le teint délicat & la peau tendre ne sont pas à l'épreuve de l'air & des années : aussi voit-on qu'à Paris , où l'on veut des fruits précoces , des talens précoces , des beau-

très précoces, où l'on *prématurise* tout, la Nature gênée sert les hommes suivant leur goût : les jolis enfans dans les deux sexes n'y sont pas rares : mais leurs traits s'enlaidissent en se développant ; le coloris fin & brillant de ces charmantes poupées ressemble au goût superficiel du peuple ; c'est une fleur qui paraît à son aurore avec quelque éclat, mais qui se fane avant son midi. Au contraire, j'ai vu dans certaines provinces, des figures demi ébauchées, des esprits rien moins que pénétrants, parvenus à l'adolescence, étonner, ou par la régularité de leurs traits, ou par la solidité de leur génie. Oui, mon ami, le genre-humain a perdu de ses attraits : ici, par les causes particulières que je viens de t'exposer ; dans toutes les parties du monde, par le mélange des peuples. Le Persan moitié Tartare, corrige, dit-on, sa laideur naturelle, en mêlant son sang avec celui des belles Esclaves de *Téflis* : mais les enfans sont moins beaux que s'ils provenaient d'un père & d'une mère nourris dans les fertiles campagnes que le *Kur* arrose, & que si ces nouveaux rejettons recevaient l'influence du climat des graces. Le Georgien lui-même, en se privant toujours de ce qu'il a de plus parfait, ne diminue-t-il pas la beauté de son sang ? Je ne crois pas qu'on en puisse douter. Nous n'avons donc plus dans le monde que de demi beautés ; ou s'il s'en trouve de parfaites, elles sont dans les can-

sons éloignés des grandes villes , ou ré-
gne , avec l'innocence des mœurs , une ai-
sance honnête : car la misère déforme le
corps ; ses funestes effets vont jusqu'à l'a-
me , & lui ôtent la moitié de sa vertu. Rien
de plus aisé , en parcourant les provinces ,
que de se convaincre de la vérité de ce
que j'avance. Les malheureux sont toujours
laid : à la longue , l'abondance & l'éga-
lité ramèneraient avec les Ris , Vénus &
les Graces. En attendant , les jolies per-
sonnes seront toujours en si petit nombre ,
qu'on doit bien leur pardonner leur afféte-
rie. Mais qui ne fait pas , que le poison des
Antilles porte à la forme humaine , d'irrè-
parables atteintes ? Quels motifs plus
puissans imaginera-t-on , pour nous porter
à desirer , qu'on mette de l'ordre dans un
état , qui paraît à la vérité peu fait pour
être réglé , mais qui le fut autrefois , mais
que rien n'empêche qui ne le soit enco-
re (*) : La vie , la santé des citoyens ; l'inté-
rêt de nos filles , que leur sagesse ne met

(*) On a abandonné les *Prostituées* à elles-
mêmes , à peu-près vers le tems où il était le
plus nécessaire de veiller sur elles par une admi-
nistration sage , c'est-à-dire à l'arrivée du *virus*
yérolique en Europe. Le mal s'est étrangement
étendu ; & cela ne doit pas surprendre : ce qui
m'étonne au contraire , c'est que la contagion
ne soit pas générale.

pas à l'abri d'une maladie , dont on ne peut se confesser atteint sans rougir ; les agrémens de la figure , la beauté , le second des avantages de l'espèce humaine , que tant de personnes regardent comme le premier !

Mais ce n'est pas tout : on pourrait retirer des lieux de Débauche , soumis au bon ordre , un avantage réel. C'est ce que je développerai dans les Lettres suivantes ; car celle-ci n'est déjà que trop longue. Tu n'aimes pas ces fastidieuses Epîtres qui ne contiennent que des phrases stériles : je crois te servir suivant ton goût , en soumettant à tes lumières des idées qui peuvent être de quelque utilité pour le genre-humain.



QUOIQUE ton aimable épouse t'écrive aussi , elle veut que je te fasse mille amitiés de sa part & de celle de la belle Ursule. Je te salue , mon bon ami , & suis avec un plaisir inexprimable ,

Ton cher D'ALZANI



QUATRIÈME LETTRE

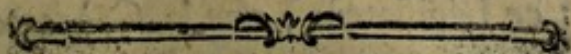
du même

3 mai,

JE me suis trouvé deux fois avec la charmante Ursule , depuis ma dernière , mon cher : la première fois , il y a deux jours ; madame Des Tianges était avec nous : la seconde aujourd'hui , & nous étions seuls... Oui, seuls. Cela t'étonne ? Eh bien , pour augmenter encore ta surprise , je te dirai que nous avons causé près d'une heure , & que je lui ai dit les choses les plus..... surprenantes. Car au lieu de lui parler de la seule dont je desirasse l'entretenir , je n'ai pas eu la hardiesse d'en toucher un mot. En vérité , cette adorable fille m'intimide : elle rend modeste & retenu le *pétulant* , l'*effronté* d'Alzan : & puis il faut te dire , que nous étions dans un parloir. Madame Des Tianges m'avait prié d'avertir Ursule , qu'elle irait la prendre le soir , pour aller chez une parente , que la charmante sœur ne connaît pas. Ma chère Maîtresse (qui ne se doute pas encore que je lui donne de tout mon cœur un nom si doux) m'a questionné sur cette Dame , sur son caractère , sur sa beauté. La conversation aurait bientôt tari , car je n'avais pas grand'chose

à en dire : mais j'ai fait comme *Pindare* ; qui , lorsque le plat individu qui le payait pour célébrer sa victoire aux Jeux Olympiques , ne lui offrait pas une matière assez brillante , louait Castor & Pollux : fort adroitement , j'ai tourné la conversation sur Adélaïde Des Tianges ; l'éloge de son cœur , de son esprit , a jailli de source ; j'ai parlé longtemps & avec feu de sa tendresse pour toi ; j'ai peint ses mœurs pures , & j'ai dit quelque chose de sa beauté. Mes yeux étaient fixés sur l'aimable Recluse , lorsque j'ai loué les graces de ton épouse ; & je t'avouerai , que sous le nom d'Adélaïde , c'était le portrait d'Ursule que je faisais. Elle s'en est aperçue sans doute , car elle a prodigieusement rougi. Ce soir , je dois les accompagner. Conçois-tu , mon ami , combien je vais être heureux ! Je passerai trois heures au moins avec Ursule ; c'est en attendant cet instant désiré que je t'écris. Je reviens à mon Projet.





S U I T E.

§ I.

NÉCESSITÉ DES LIEUX
DE PROSTITUTION.

TU as entrevu que mon dessein n'est pas de faire regarder la Prostitution comme absolument intolérable dans un État bien réglé : loin delà ; je la crois d'une malheureuse, mais absolue nécessité dans les grandes villes, & surtout dans ces abregés de l'univers, qu'on nomme *Paris*, *Londres*, *Rome*, &c.

Je me rappelle d'avoir avancé que parmi les anciens, Sparte seule avoit dû se passer de filles publiques. Les loix de *Lycurgue* ôtaient, dit-on, la pudeur à la chasteté même, & dès-lors les desirs devaient être moins violens (*). Mais ce n'étoit pas

(*) „ L'amour aurait pu produire de grands
 „ ravages, sur-tout chez un peuple porté à l'en-
 „ thousiasme : des loix sévères, des obstacles
 „ multipliés n'auraient servi peut-être qu'à le ren-
 „ dre plus dangereux : *Lycurgue* prit une voie
 „ toute opposée : indépendamment des exercices

assez : ce Législateur , que la Grèce regarda longtems comme le plus sage de tous les hommes , connaissait trop le cœur humain , pour ne pas sentir que , tant qu'une femme serait interdite à toute autre que son mari , cette impuissance de la posséder légitimement , suffirait pour en faire naître le desir. Il voulut que des concitoyens , entre qui tout était déjà commun , pussent se demander les uns aux autres , & se prêter leurs femmes : il imposa même l'obligation à celui qui ne pourrait avoir d'enfans de la sienne , de la céder pour quelque tems à un autre. Dans une république où tous les citoyens étaient égaux , & mangeaient en commun ; où par conséquent le luxe de la table , des habits , des bâtimens était im-

où les filles étaient entièrement nues , il voulut que leurs habits ordinaires les laissassent à moitié découvertes : il défendit le célibat sous peine d'infamie , permit aux maris de prêter leurs femmes , & autorisa les hommes à emprunter les femmes les plus belles , en s'adressant à leurs maris. Toutes ces loix , en attaquant la fidélité & la pudeur , ôtaient à l'amour presque tout ce qu'il a de délicat & de séduisant : mais en même-tems elles affaiblissaient cette passion , & prévenaient les fureurs de la jalousie. *Dissert. de m. Mathon de la Cour , sur les causes & les degrés de la décadence des loix de Lycurgue , couronnée par l'Acad. des Inscriptions & Belles-Lettres , 1767.*

possible , inutile ou ridicule ; où le même homme enfin pouvait prétendre à toutes les beautés , & les femmes suivre des goûts que les loix ne réprouvaient pas (*) , la Prostitution , cet état avilissant , qui met une fille charmante au-dessous des bêtes même , ne devait & ne pouvait pas exister.

A Athènes , à Rome , & dans le reste de l'univers , où les mœurs étaient beaucoup moins exactes sur l'article des mariages , qu'elles ne le sont aujourd'hui parmi nous , il y avait des lieux de Débauche : mais je suis persuadé que le nombre des filles publiques des seules villes de Paris ou de Londres , surpasse ce qui pouvait s'en

(*) Voila pourquoi un Lacédémonien répondit à celui qui lui demandoit , *quelle était à Sparte la peine des Adultères ?* que le coupable était obligé de donner un bœuf assez grand , pour boire du haut du mont Taygète dans l'Eurotas. — Mais , dit le questionneur , *il est impossible de trouver un tel bœuf.* — *Pas plus que de rencontrer un adultère à Sparte.* En effet , ce qui constitue le crime , c'est l'opposition aux loix : tous les forfaits contre la société , si sévèrement & si justement punis , ne seraient plus que des actions indifférentes , si la société était dissoute. On sait aussi que les Pères de l'Eglise , trompés par la réponse du Lacédémonien , ont cité fort souvent aux Chrétiens l'exemple des femmes de Sparte : il faut avouer qu'ils ne pouvaient plus mal choisir. *Voyez la note précédente.*

trouver dans la Grèce ou dans l'Italie entière, lors de la plus grande corruption des Grecs & des Romains : parce que , outre le divorce qui était permis , un maître avait le droit de faire servir ses Esclaves à ses plaisirs (*). C'est encore la raison pour laquelle , de nos jours , il ne se trouve presque point de Prostituées Musulmanes , très-peu chez les Indiens , & les habitans du Nouveau-monde*. Les deux genres odieux d'impudicité , dont les barbares Espagnols accusèrent ces derniers , pour donner une ombre de justice à leurs massacres , à leur tyrannie plus cruelle que la mort , étaient autant de calomnies , dont les justifia le pieux Evêque *Las-Casas* (*), qui avait parcouru toute l'Amérique Méridionale.

* Voyez la
note (A).

Loin de moi la pensée de proscrire la pudeur , d'excuser le divorce , & de cher-

(*) Le droit de *jambage* , dont certains petits seigneurs *Vaudois* jouissaient encore il y a cent-cinquante ans , était un reste de cette coutume barbare. Le *terrier* de ces nobles , à la suite de leurs droits domaniaux , portait celui de *déflorer la mariée le jour de ses nocés* , & d'avoir la première nuit. Il a fallu toutes les lumières qu'a répandu sur l'Europe le renouvellement de la philosophie , pour faire rougir ces petits tyrans , d'un prétendu droit qui avait été presque général , sous l'empire même du Christianisme.

(*) *Las-Casas* était évêque de *La-Chiapa* dans la Nouvelle-Espagne.

cher à diminuer la juste horreur qu'inspire l'usage barbare d'acheter une belle fille ; comme si ce trésor , plus grand que toutes les richesses des Monarques , pouvait être mis à prix d'argent , & que l'empire despotique qu'on se donne sur elle de cette manière , ne fût pas aussi contraire à la nature , qu'aux lumières de la raison. Nos mœurs toutes dérèglées qu'elles paraissent , sont préférables à celles des Anciens & des Musulmans (*). J'ose dire plus : il

(*) Préconise qui voudra toutes les vertus des *Turcs* & de presque tous les *Asiatiques* en général ; pour moi , je ne regarde les hommes de ces contrées que comme de lâches esclaves , qui se vengent de leur avilissement sur le sexe le plus faible : ce ne sont pas des époux , ce sont des maîtres dédaigneux , ou des tyrans jaloux. Quel pays , grand dieu ! où l'homme achète à la foire l'objet de son amour ! Non , celui qui croit pouvoir acquérir & vendre son semblable , & qui regarde comme une action permise de détruire un homme sans le tuer , ne peut avoir l'idée de la véritable vertu. Ces *Chinois* si fameux , qui , dit-on , dans les conditions même les plus basses , s'entraident civilement , ou se disputent l'honneur de céder dans des circonstances où les charretiers de Paris & de Londres se prennent aux cheveux ; ces *Chinois* vantés noient leurs filles lorsqu'ils croient en avoir assez ; sans parler de leur fourberie , & des autres défauts , que le *Voyage de lord Anson* a dévoilés. Heureuse Europe , garde tes vertus , plutôt même tes vices , que de rien envier à ces climats !

vaudrait mieux que nous vissions croître le nombre des filles publiques , & que nos femmes cessassent d'être chaque jour entourées d'un essaim de méprisables séducteurs. A cette condition si dure , puissent-elles toutes , fidèles comme l'aimable Adélaïde Des Tianges , n'introduire jamais dans nos familles , des enfans qui usurpent nos droits , & volent notre nom ! L'expérience nous apprend qu'une épouse qui s'est oubliée jusqu'à manquer au premier de ses devoirs , ne le viole jamais seul : l'amour maternel s'efface d'une ame adultère ; les biens quelquefois se dissipent , pour fournir à la dépense d'un vil *procateur* (*) ; & souvent un mari de bonne-foi , ne sort de sa longue sécurité que ruiné & trahi. Mais pour séduire une femme , une fille d'honneur , il faut des peines , des soins , & quelquefois d'énormes dépenses ; car le beau-sexe creuse sous nos pas un gouffre , qui fait également

(*) Notre idiome manque d'un terme propre pour rendre cette idée ; je me suis cru permis d'en emprunter un dans la langue mère de la nôtre : *Procus*, de l'ancien verbe latin *procare* [demander effrontément] & au figuré [cajoler la femme d'autrui] est le terme propre , que je rends par *procateur*. On se sert du mot *adultère* ; mais outre que cette expression est la même pour le crime & pour le criminel , l'amant d'une femme n'est pas toujours son *adultère*.

également disparaître les biens de celui qu'il dupe & de l'amant qu'il favorise. J'ai vu, mon cher Des Tianges, beaucoup de ces hommes méprisables, pour lesquels le crime est un jeu, s'effrayer des suites d'une intrigue & l'abandonner : ils préféreraient une de ces femmes, dont quelque chose de pis que la galanterie est le métier, parce que, disoient-ils, elles sont sans conséquence, & qu'on les quitte ou reprend lorsqu'on le veut. Et s'ils n'en eussent pas trouvé ? C'en était fait : ils auraient tout sacrifié, pour satisfaire la première des passions. Je conclus delà, que la Prostitution est un mal, qui en fait éviter un plus grand.

Effectivement, dans l'état actuel de nos mœurs, & dans un siècle où le nombre des Célibataires est si fort augmenté ; où l'on voit même ceux qui sont engagés dans le mariage former le projet criminel de ne vivre que pour eux, & craindre de se donner une postérité (1) ; où les Ecclésiastiques ont si peu l'esprit de leur état [parce qu'en effet il est peu d'hommes qui puissent l'avoir (2)] quelle est la vertu qui pour-

(1) Ce crime n'est pas à notre siècle seul : la femme d'un romain nommé *Pannicus*, prenait de coupables précautions contre la grossesse :

*Eur tantum eunuchos habeat tua Gallia quæris,
Pannice? vult f... Gallia, nec parere.*

Mart. Epig. 67. L. VII

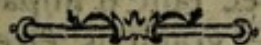
(2) L'Auteur de la *Dissertation sur les loix de l'Asie*,
I. Partie.

rait se soutenir contre une foule d'ennemis intéressés à la détruire ? Les loix , mêmes les plus sévères , auraient-elles assez de force , pour garantir de la violence , un sexe qui met sa gloire à faire naître le péril , mais qui craint de le partager ? Une foule d'Etrangers inondent les grandes villes ; ils ont quitté leurs connaissances & leurs maîtresses ; mais les desirs les suivent : ils s'enflâment à la vue du premier objet , avec d'autant plus de facilité , que le beau sexe des Capitales est plus séduisant , plus coquet : ajoutez que la privation subite où se trouvent ces Etrangers , de tous leurs amusemens ordinaires , laisse dans leurs cœurs un vide , qui les livre tous entiers à l'amour. Tu suppléeras , mon cher , à tout ce que je tais. Eh ! combien de séductions ,

Sparte fait cette remarque sensée ; « Des loix parfaitement conformes à l'humanité prendraient tous les jours une nouvelle force , au lieu que le tems mine & affaiblit les autres par degrés , & tôt ou tard finit par les abolir. » En effet , commander aux hommes ce qu'ils ne peuvent exécuter qu'avec de grands efforts & des combats continuels , c'est leur prescrire ce qu'ils ne feront point du tout , ou pas longtems. Tout état qui tend à élever l'homme au-dessus de la nature , est l'écueil de l'honnêteté ; car il ne peut se soutenir que dans l'enthousiasme de la nouveauté : il ne fait ensuite que des tartuffes ; espèce de mal-honnêtes-gens la plus dangereuse de toutes.

de rapt, de viols, la Prostitution fait éviter ! Qu'on prenne une route difficile ! pour ne pas dire impraticable, & qu'on change nos mœurs au point que le commerce cesse presque entièrement entre les deux sexes ; qu'en résultera-t-il ? Un mal plus grand encore : d'infâmes *gitons* braveront impudemment les loix & la nature, nos enfans vont être exposés à toutes les indignités d'une passion brutale (B).

(E)



Madame Des Tianges me fait avertir : nous allons prendre Ursule. Porte-toi bien, mon bon ami. Je te suis tout dévoué.

D'ALZAN.



CINQUIEME LETTRE

du même.

15 mai.

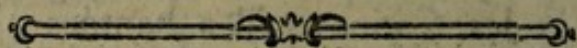
AH ! mon cher Des Tianges ! cet instant attendu avec tant d'impatience , il est passé & je voudrais être encore à le désirer. Ursule n'a pas reçu l'aveu que je lui ai fait de ma tendresse , comme je l'espérais. Je n'ai jamais souhaité ta présence avec plus d'ardeur. Aurais-je un rival ? quelqu'un aurait-il déjà touché ce cœur , dont la possession excite tous mes desirs ? ... Ah ! Des Tianges , que je serais malheureux !

J'étois auprès de cette fière beauté ; on nous laissait la liberté de nous entretenir : je n'ai pas manqué de saisir une occasion aussi favorable pour ouvrir mon cœur. Ursule m'écoutait ; mais avec une froideur capable de déconcerter un homme moins amoureux que moi. Non , si son cœur était libre , elle n'aurait pu s'empêcher d'être attendrie de tout ce que je lui disais. Madame Des Tianges partage ma douleur ; elle me plaint : mais hélas ! si son adorable sœur est insensible pour moi Cette idée m'accable & me suit partout. Je n'y

connais point de remède , cher Des Tianges. Si tu voyais à présent ce volage d'Alzan ; cet insensé , qui bravait un sexe qu'il n'est pas digne d'adorer ; qui le dénigrail , le raillait , le méprisait ; ne le jugeait que d'après les Catins qu'il a hantées , & sa propre corruption ; si tu le voyais humilié , pleurant Je connais ton cœur ; il serait touché , pénétré. Ne pourrais-tu , mon bon ami , hâter la décision des affaires qui te retiennent , venir bien vîte Mais Ursule m'en aimerait-elle davantage ? Que tu es heureux , Des Tianges ! Si mon sort pouvait un jour ressembler au tien. Ah ! je n'ai connu ni le bonheur , ni même le plaisir ; il faut , pour en jouir , être aimé d'une femme honnête , charmante ; & ce bien si grand , qu'ai-je fait pour le mériter ?

Je continue aujourd'hui à t'entretenir de mon Projet , il faut te l'avouer , autant pour me distraire , que pour m'acquitter de ma promesse : on ne doit donner à ses amis les choses que pour ce qu'elles valent. Si j'écrivais à un homme à préjugé , à quelqu'un de ces puristes qui font main-basse sur les moindres peccadilles des pauvres humains , je ne me serais pas expliqué avec autant de franchise sur la nécessité des lieux de Prostitution. Je craindrais , avec raison , de passer dans l'esprit d'un tel homme , pour un de ces Épicuriens sans mœurs , qui voudraient pouvoir se livrer en toute sûreté à leurs

criminels panchans. Je n'ai pas à redouter cette injustice de ta part , mon cher ; & les dispositions que je montre aujourd'hui , te font un garant sûr que je suis changé.



§ I I.

INCONVÉNIENS DE LA PROSTITUTION.

NON, mon ami , je ne me suis point aveuglé sur les inconvéniens du *publicisme* d'un certain nombre de femmes , même avec la réforme que je desirerais qu'on introduisît : ils sont encore très-grands. Par exemple ; je ne puis m'empêcher de m'avouer à moi-même , *Int.* Que si l'on mettait de la règle dans les lieux infâmes , il semblerait par-là , que le Gouvernement leur donnerait une attention dont ils sont peu dignes (*).

(*) Cette objection , la plus forte & la plus sensée de toutes , n'embarrassera plus , si l'on fait attention à toutes les précautions que le Règlement va prescrire , pour rendre la Prostitution entièrement différente de ce que nous la voyons. D'ailleurs le mal est si grand , qu'il faut employer jusqu'aux poisons , s'il peut en résulter des effets salutaires : je le dis encore , le mal est si grand , qu'il ne faut pas être délicat sur les moyens de le diminuer.

II.^{nt} Que des plaisirs sûrs , faciles , assez peu coûteux , procureraient l'affouissement d'une passion illégitime ; diminueraient peut-être le nombre des unions honnêtes (*).

III.^{nt} Qu'un Chrétien ne doit pas regarder comme une chose de petite considération , le crime que mon Projet ne peut s'empêcher de favoriser (*) IV.^{nt} Enfin , quelques personnes pourront croire , que l'espèce d'approbation qu'on donnerait à des filles perdues , influerait sur les mœurs , en accoutumant insensiblement à regarder avec moins de mépris ce dernier période de la perversité humaine (*). C'est aussi à-peu-près , à quoi se réduisent les observations que j'ai lues dans ta lettre

(*) Le premier inconvénient est réel : le second me paraît peu fondé : les gens honnêtes des conditions aisées ne s'en marieront pas moins , parce qu'il y aura un *lieu public* : les habitans des campagnes , dont la population importe tant à l'État , ne songeront guères à y aller. Il n'y aura donc que nos libertins & nos célibataires volontaires ; & ces gens-là , comme on fait , sont déjà perdus pour la patrie. L'Établissement peut seul diminuer la lacune que laisse le dérèglement de leurs mœurs.

(*) Un Chrétien sait que Dieu tire le bien du mal même. Hélas ! & nous , souvent , nous tirons le mal du bien !

(*) On n'aura plus cette idée , dès qu'on se sera bien pénétré du motif qui aurait déterminé l'établissement des *Parthénions*.

sur le système proposé. Je ne parle pas de ce que tu ajoutes encore , *Que c'est désarmer la justice divine , qui punit l'impudicité dès cette vie même , par des châtimens qui naissent du desordre auquel se livrent les débauchés.* Tu ne t'es pas rapellé , que j'avais prévu cette objection.

Examinons maintenant la foule de dangers que nous éviterons , en nous exposant à quatre inconvéniens qui existent , même aujourd'hui , indépendamment de mon Projet.

I.^{nt} *L'affreuse maladie que la Prostitution étend & propage sans interruption , sans discontinuité.* Ses ravages s'étendent sur plusieurs générations , sans que les individus s'imbuient d'un nouveau virus ; le minéral qu'on emploie , le régime qu'on observe affaiblissent le tempérament : un levain que l'art ne parvient jamais à détruire entièrement , attaque les principaux viscères , surtout l'estomac & les poumons : il n'est point de guérison complète ; l'économie animale , ébranlée trop fortement , ne reprend jamais un équilibre parfait. Si les coupables étaient seuls affectés de ce mal cruel , on pourrait le regarder comme une juste punition de leurs desordres ; mais leurs enfans ne le sont pas. Je l'ai dit en commençant , on voit de tendres , d'infortunées victimes devenir la proie d'un mal d'autant plus dangereux , qu'elles ne soupçonnent pas même d'en être atteintes : il a déjà fait d'irrépara-

bles ravages ; lorsqu'on le reconnaît aux symptômes qui lui sont propres : les nouveaux-nés & leurs nourrices périssent misérablement. L'humanité , la raison indiquent , qu'on ne doit rien négliger pour défendre & sauver ces innocentes créatures(*).

II.^{nt} *Une foule de jeunes filles , presque toutes jolies , les mieux faites & les mieux constituées de la nation , sont perdues pour la patrie.* On sait que dans cet état , aussi dangereux qu'humiliant & pénible , elles parviennent rarement jusqu'à la moitié de leur carrière : les débauches en tout genre abrègent le cours de leur vie. Elles ne rendent point à l'État , le tribut de travail que lui doit chacun de ses membres : elles passent leurs misérables jours dans une sorte d'engourdissement , dont elles ne sortent la plupart que le soir pour tendre ces filets où l'homme le plus sage se prend quelquefois aussi-bien que le libertin (*). La patrie est privée des sujets

(*) Bien des gens s'occupent à chercher des méthodes sûres & faciles pour guérir les *maladies vénériennes* , sans employer l'incommode & dangereux mercure : les prétendues découvertes peuvent tout au plus enrichir quelques Charlatans , que le secret de procurer des cures palliatives rend célèbres : mais le Gouvernement peut en tarir la source ; il tient entre ses mains le plus puissant des antidotes. *Voyez la note (A).*

(*) On tue le chien enragé & le serpent , dès qu'on les a découverts : sont-ils , même physiquement aussi dangereux qu'une *filles publique* ?

que lui donneraient toutes ces filles , qui regardent la grossesse comme le plus grand des malheurs ; non parce qu'elle leur fait mettre ordinairement au monde des enfans mal sains , qui périssent bientôt , ou vivent infirmes ; mais parce qu'elle porte un échec toujours irréparable à leurs attraits. Aussi emploient-elles tous les artifices imaginables pour l'éviter , ou pour se procurer l'avortement , au commencement d'une grossesse reconnue.

(C) III.^{nt} Les endroits de débauche , dispersés comme ils le sont parmi nous , font souvent naître , pour certaines femmes (C), le dessein & l'occasion de venir s'y livrer à l'infâme penchant au libertinage , qu'elles n'eussent pas écouté , sans la facilité de le satisfaire. De jeunes filles , trop dominées par le goût de la parure ; séduites par l'appât du gain ; quelquefois entraînées par le tempérament (D) , y vont perdre leur innocence & leur santé ; des parens honnêtes , mais inattentifs , deviennent ainsi les dupes de la confiance qu'ils ont en leurs enfans.

(D) IV.^{nt} Tous les desordres règnent ordinairement dans les lieux de Prostitution. Le mal serait moins grand ; si l'on ne faisait qu'y suivre le penchant de la nature : mais l'on pourrait presque regarder comme sages , ceux qui s'en tiennent là. D'ailleurs cette route naturelle ne serait pas la plus sûre ; & malgré lui , l'homme est contraint de se

livrer à des goûts dépravés. Il est assuré de ne pas trouver de résistance , les filles devant préférer toutes les manières , à celle qui les expose aux mêmes dangers que les hommes , & à celui qui leur est particulier , & qu'elles redoutent si fort , à la grossesse. Il n'est donc aucun genre de dégradation que ces malheureuses ne subissent : on les voit se livrer à ce qui leur répugne le plus , soit par intérêt , soit par la crainte d'être maltraitées , ce que les plus infâmes complaisances ne leur font pas toujours éviter (E). L'amour , ce sentiment divin , que l'Être suprême fait naître dans les cœurs , pour y répandre une douce ivresse , qui nous fasse supporter les misères de la vie , & nous console dans la triste attente de la mort (F) ; l'amour , dis-je , lorsqu'il n'est pas joint à l'estime , fait de l'homme un animal féroce ; c'est l'amour qui le rend plus furieux , plus cruel que la colère même (G) ! il se satisfait en grinçant des dents , & meurtrit ce qu'il vient de caresser !

V.^{nt} *Accoutumés à voir des femmes sans pudeur , le mépris que les hommes ont pour elles , retombe sur tout un sexe enchanteur ; à qui je reconnais enfin , mon cher , que nous ne pouvons rendre hommage , sans que la gloire en rejaillisse sur nous même. Le dirais je ? ces graces , qui le sont davantage à demi-voilées , n'excitent plus dans leur cœur ce trouble , ce treffaillement délicieux , le premier , & peut-être le plus doux des*

(H)

plaisirs. Lorsque dans la suite , par pudeur ; une chaste épouse se dérobe à leurs emportemens , ils sont incapables de connaître le prix d'une modeste réserve. Ils enseignent à leur vertueuse compagne , ils exigent d'elle ces caresses effrontées , dont la débauche a fait un art (H). Insensés ! ignoreraient-ils que l'amour & la beauté sont de tendres fleurs , qui se fanent dès qu'on les touche , qui se séchent , dès qu'une main trop avide les veut presser !

VI.^{nt} *Un grand inconvénient qui résulte de ce que les filles publiques , ou mêmes entretenues , sont mêlées avec d'honnêtes citoyens , c'est qu'on peut voir , & que l'on voit souvent ce qui se passe dans leurs chambres.* Si un jeune homme , une jeune personne , ont malheureusement découvert un endroit de leur maison , qui les mette à portée de s'instruire de ce qui se fait chez une fille publique ; quel changement funeste ne présume-t-on pas que produira dans leurs mœurs cette dangereuse vue ! L'imagination de votre fille en sera souillée ; la tache qui s'imprimera sur cette ame neuve , ne s'effacera peut-être jamais. Et votre fils ? Il voudra bientôt connaître par lui-même ce qu'il n'a fait qu'entrevoir. Souvent aussi , le haut de la maison , dont les filles publiques occupent le premier étage , est habité par des gens du commun d'une conduite honnête : leurs femmes & leurs filles en rentrant chez elles , se verront exposées

à des discours , à des attouchemens. . . . Il faudra qu'ils délogent , & que la vertu humiliée cède la place au vice.

VII.^{nt} *Les filles perdues sortent , se promènent , quelques-unes se font remarquer par l'élégance de leur parure ; & plus souvent encore par l'indécence avec laquelle elles étalent des apas séducteurs : de jeunes imprudens prennent avec elles , même en public , des libertés criminelles. Et nos enfans , souvent témoins de ces horreurs , avalent le poison : il fermente , il se développe avec l'âge , & cette vue dangereuse les conduit à leur perte , malgré les soins d'un père & d'une mère vigilans. La fille d'un artisan , d'un bourgeois même , encore dans cet âge , où l'ingénuité native ne lui fait soupçonner de mal à rien , voit une femme bien vêtue , que de jeunes plumets suivent à la piste , abordent , caressent ; cette fille innocente sent naître dans son cœur un desir de lui ressembler , faible , il est vrai , mais qui se fortifiera , & lui frayera peut-être un jour la route du désordre.*

VIII.^{nt} *Dans un Jardin public , où les sens viennent d'être remués par tout ce que la Capitale a de plus séduisant , on rencontre des objets semblables à ceux qu'on vient de desirer. Pour éviter le péril , il faut avoir une vertu à toute épreuve , ou manquer de tempérament. Quelle indécence pourtant ! sous le voile d'une demi obscurité , on ose . . . des enfans répandus dans le Jardin , ont*

devant les yeux... Et l'on s'étonne de la corruption des mœurs dans l'âge le plus tendre !... La science du plaisir en précède le goût & l'usage.

IX.^{nt} *Souvent une fille publique lasse de la capitale, ou craignant la vengeance de ceux à qui elle a communiqué le poison qui circule dans ses veines ; ou bien d'autres crimes lui faisant redouter le magistrat & les loix, va répandre ailleurs la contagion. C'est alors, qu'affichant le libertinage & la crapuleuse indécence, on la voit scandaliser les voitures publiques où elle se trouve (*)*. Des gens sans mœurs de tout âge, s'attroupent autour d'elle : l'on entend retentir les chansons sales & dégoûtantes, les propos révoltans de la brutalité grossière. Malheur aux jeunes gens sans expérience qui sont témoins de mille scènes infâmes que ces malheureuses occasionnent. Elles suffisent quelquefois pour leur faire perdre leur innocence : malheur sur-tout aux jeunes filles toujours curieuses, dont l'attention, en dépit d'elles-mêmes, se fixera sur des tableaux jusqu'alors inconnus : le vice est si contagieux, que l'exemple qui devrait effrayer, diminue souvent l'horreur qu'on en avait.

(*) Ceci arrive particulièrement dans les Coches par eau.

D'autres fois (& dans ce cas le péril est presque inévitable) il s'y rencontre des filles publiques qui se déguisent sous un air modeste & réservé. La décence la plus scrupuleuse accompagne leurs discours & leurs manières ; un séduisant & modeste négligé, répare le délabrement de leurs traits : un honnête-homme les voit : son cœur lui parle pour elles ; il devient officieux , complaisant , rempli d'égards : il est touché de quelques marques de reconnaissance ; il s'attendrit : un sourire séducteur achève alors de le charmer ; ses principes l'abandonnent (eh ! qui peut résister aux agaceries d'une femme que l'on croit honnête !) La nuit survient ; on s'arrange près l'un de l'autre ; l'occasion , les sens , quelquefois le cœur.... un homme est si-tôt pris ! l'obscurité.... il en profite pour savourer sur une bouche impure un dangereux baiser.... il s'enthardit..... la résistance est imperceptiblement nuancée..... il succombe..... & l'honnête-homme séduit paye de sa santé , quelquefois de sa vie , l'oubli momentané de ses devoirs. (I).

(I)

Si la Prostituée , chemin faisant , peut causer tous ces ravages , quels désordres suivront son arrivée dans une ville de province , parmi des hommes que l'inexpérience va rendre faciles à tromper ; que la soif des plaisirs illicites dévore ; soit que des traits *assaisonnés* à la manière des grandes villes , vont allumer bien davantage ?

Je me contente d'indiquer ces principales sources de crimes que la Prostitution, telle qu'elle est soufferte, occasionne chaque jour. Le Prince est l'image de la Divinité ; comme elle ; il fait tirer le bien du mal même : lui seul pourrait donner l'être à un établissement, dont je me forme un plan que je crois facile à exécuter. Cet avantage précieux, de faire contribuer les abus particuliers au bien général, est le plus glorieux apanage des Rois.

Adieu, mon cher Des Tianges : puisse ton prompt retour faire que cette lettre soit la dernière que t'écrira Ton bon ami

D'ALZAN

P. S. Nous recevons tes Lettres, à l'instant. *Dès que monsieur d'Alzan attaque, il faut bien se rendre !* Tu railles ton ami, Des Tianges ; & tu devrais le plaindre : l'aimable Adelaïde connaît mieux les droits de l'amitié.



SIXIEME

S I X I E M E L E T T R E

du même.

24 mai.

ECOUTE , cher Des Tianges : j'ai surpris un secret ; & je te le confie , la *divine* Urfule.... passe-moi le terme ; je ne fais s'il est assez fort : eh bien , cette fille charmante est venue ce matin voir ton épouse. Je suis arrivé un instant après. La vieille Jeanneton , à qui j'ai le bonheur de ne pas déplaire , & qui cherche à me faire tous les plaisirs qui sont en son pouvoir , la vieille Jeanneton ta cuisinière , me l'a dit à l'oreille , avant de m'annoncer. J'ai su commander à mon empressement ; j'ai passé dans ton cabinet , non pour y donner quelques heures à nos affaires , suivant mon usage depuis ton absence , mais dans le dessein de réfléchir un peu sur ce que je devais dire à la fière Beauté qui me captive. Je ne trouvais rien à mon gré : je m'abandonnais aux idées les plus tristes. — Voila donc , me disais-je à moi-même , ce d'Alzan , à qui rien ne résistait ; que le mérite trop vanté d'une figure séduisante rendait si vain ; ce présomptueux qui crut longtems que toutes les femmes briguaient la conquête de son

I. Partie.

D

cœur ; le voilà ; il échoue..... auprès d'une enfant !..... Ces réflexions , *très-morales* , commençaient sur un ton à me mener loin , lorsque madame Des Tianges , & son aimable sœur sont venues dans ta chambre. Je n'ai pas voulu me montrer tout-d'un-coup , & bien m'en a pris , car je faisais le sujet de la conversation. O ! mon ami , cette Adelaïde que je croyais si unie si naïve , si bonne , comme elle est fine ! ... Elle me plaignait l'autre jour , d'un air si vrai , si touché..... Voici ce qu'elle disait à sa sœur : — Les hommes n'estiment la conquête de notre cœur , qu'à proportion des peines qu'elle leur coûte , ma chère Ursule : quels que soient les sentimens que monsieur d'Alzan t'ait inspirés , il faut , non pas être fausse , mais user d'une sage dissimulation. Il a du mérite sans doute , & je le préfère à tout autre pour toi , ma bonne amie ; mais par cette raison même , je veux m'assurer que vous ferez mutuellement votre félicité : je veux avoir des preuves solides , que sa tendresse n'est pas un sentiment aveugle , un goût passager , qui ne serait pas à l'épreuve du mariage ; & j'ai de bonnes raisons pour penser de la sorte. Laisse-toi conduire , ma toute aimable , ton bonheur m'est aussi cher que le mien. Je ne trouve pas étrange que monsieur d'Alzan t'ait plu ; j'aurais mauvaise opinion de ton cœur , s'il était insensible au mérite qu'accompagnent les graces & mille talens

agréables ; dans un homme que nous te destinons , qui t'aime , qui te l'a dit : mais , il est des caractères , qu'une espèce de femmes a gâtées ... il faut se défier de tous les amans. Le tien est un homme d'honneur , mais c'est un volage. Ne compte sur lui , & n'abandonne ton cœur à la douceur d'être aimée , que lorsque je te dirai , *il en est tems* —..... J'étais sur le point de m'élan-
 cer hors du cabinet , & de venir aux genoux d'Ursule , la convaincre par la vivacité de mes transports , & par les sermens les plus sacrés , de la vérité & de la durée de mon amour. Ah ! Des Tianges ! j'en jure dans le sein de l'amitié , j'aime , j'aime pour jamais.... J'ai craint de leur déplaire , en me montrant. Ton épouse a continué :
 — Tous les hommes ne sont pas comme monsieur Des Tianges ; ils n'ont pas tous ce caractère vrai , que l'on démêle au premier coup d'œil : tous n'ont pas des mœurs aussi pures que les siennes Non que je veuille te faire entendre.... ah ma chère , c'est un bonheur semblable à celui que me fait goûter le plus estimable des hommes . que je cherche à te procurer en t'unissant à l'ami de mon époux : mais ne négligeons rien de ce que prescrit la prudence humaine : je desiré autant que toi-même , & plus vivement peut-être , que ton amant soit digne d'un cœur tel que le tien ; de ce cœur si tendre , si pur , dont le mien me répond. A te dire vrai , je pense que monsieur d'Alzan

fera docile aux conseils de son ami ; qu'il suivra ses exemples ; je vois dans leurs humeurs, un rapport qui me fait concevoir cette espérance flatteuse : mais il est bien jeune encore , les hommes n'ont de raison qu'à trente ans : toi , tu fors à peine de l'enfance.... attendons , ma bonne amie ; attendons un peu : ne précipitons rien ; j'aurais presque autant de regret de faire le malheur de monsieur d'Alzan que le tien. — Ma tendre sœur, répondait Ursule, je sens toute la sagesse de vos conseils , & vous ne me verrez jamais m'en écarter : je vous ai fait lire jusqu'au fond de mon cœur ; daignez me servir de mère : le ciel , depuis longtemps, nous a privées de celle qui nous chérissait ; vous avez seule senti cette perte ; vous m'êtes toujours vos soins à la réparer pour moi : ô ma sœur ! ma chère sœur ! Ursule ne cessera jamais d'avoir pour vous toute la tendresse d'une fille soumise —. Elles se sont embrassées , mon cher Des Tianges ; je les voyais ; je me contenais à peine : durant quelques momens , elles ont formé un groupe O mon ami, l'art n'est rien : comment pourrait-il exécuter ce divin modèle ! J'allais , je crois , me montrer , mais elles sont sorties ; & je m'en félicite ; car je suis ravi qu'elles ne sachent pas que je les ai entendues ; je veux leur laisser le plaisir de suivre le plan qu'elles se sont tracé : je leur promets un entier succès ! quelles femmes adorables ! Des Tianges ! Ade-

laide : : divine Adelaïde , que vous êtes digne d'être la sœur d'Ursule , & la femme de mon ami.

Je suis heureux , mon cher : tu sens combien je dois l'être Au bout d'un moment , je me suis présenté chez madame Des Tianges , après avoir recommandé le secret à la bonne Jeanneton. Adelaïde m'a reçu d'un air ouvert : sur son visage , & dans ses manières , on voyait une candeur séduisante , jointe à un air d'affection pour moi , qui m'a vivement touché. Ma charmante maîtresse , fidelle aux avis de sa sœur , était polie & rien de plus. Pour moi , ce que je venais d'entendre , répandait sur tout mon extérieur un air d'enjoûment , dont je n'étais pas toujours le maître de modérer la vivacité malgré l'envie que j'en avais. J'affectais de tems-en-tems de fixer tantôt le portrait de madame Des Tianges , & tantôt celui d'Ursule , qui depuis quelques jours embellit l'appartement de ton épouse ; & du coin de l'œil , je lorgnais l'aimable sœur : je remarquais alors avec satisfaction , que ses beaux yeux étaient attachés sur moi : mais , levais - je les miens , on regardait autre chose. Adelaïde a été obligée de nous quitter un moment , pour quelques affaires ; dès que je me suis vu seul , j'ai pris cette situation soumise , qui plaît tant aux Belles , & la seule que je désirasse depuis plus d'une heure : j'ai peint ma tendresse aux genoux de l'incompara-

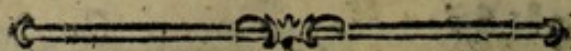
ble Ursule. J'entrevois ses efforts, pour me dérober son trouble, à son extrême agitation; malgré la rigueur dont elle s'efforçait de les armer, ses yeux étaient tendres : elle m'ordonnait de me lever, & ne songeait pas à retirer sa main, que je couvrais de baisers : & lorsqu'elle y a pensé, elle a pris en se fâchant, un air si doux, que j'ai mille fois renouvelé ma faute sur toutes les deux. Conçois-tu, mon ami, dans quel état délicieux je me trouvais ? Sûr d'être aimé de la plus belle, de la plus vertueuse de toutes les filles; sûr que son cœur, d'intelligence avec le mien, partageait ma félicité, je ne voyais dans sa modeste résistance, que les efforts de sa vertu. Eh ! voilà ce plaisir après lequel mon cœur soupirait sans le connaître ; Ursule est la première qui me le fait goûter. Je serai désormais insensible à tous les autres. Aimer un objet estimable, en être aimé, voilà le bonheur ; on trouve le plaisir jusques dans les rigueurs d'une maîtresse adorée.

Madame Des Tianges est rentrée, que j'étais encore aux genoux de sa sœur. Je n'ai point changé de posture : j'ai renouvelé devant elle à l'aimable Ursule, les sermens que je venais de lui faire, de l'adorer toujours : j'ai pressé la belle Adelaïde de parler en ma faveur, & de répondre de ma sincérité. — Je le voudrais bien, m'a-t-elle dit, en me prenant les deux mains, pour m'obliger à la suivre dans un autre

pièce, & si j'en croyais mes pressentimens, je le ferais : mais, mon cher D'Alzan, je tremble pour ma sœur : son caractère est une douce mélancolie ; lorsque son cœur sera touché, elle aimera trop : je souhaiterais qu'elle ne connût pas si tôt encore cette passion, qui la rendra la plus à plaindre de toutes les femmes, si elle ne lui procure pas une félicité complète.... Là, mon cher D'Alzan, sondez-vous bien, avant de lui dire que vous l'aimez : à la fin, elle vous croirait ; & toute votre vie, vous auriez à vous reprocher de l'avoir trompée. Prenez encore quelque tems, assurez-vous bien de vous-même, & comptez sur mon amitié—.

On n'a pas voulu que je repliquasse, mon bon ami ; on a dit qu'on avait affaire ; nous sommes revenus auprès d'Ursule, & l'on m'a congédié, en me faisant ressouvenir que c'était le jour de t'écrire : mais on a ajouté, qu'on m'attendait ce soir de bonne heure.

J'obéis, mon cher : arme-toi de patience : je vais mettre sous tes yeux un Règlement, non comme celui de l'abbaye de *Thélème* (K) ; mais un projet sensé, qui diminuerait les dangers de la Prostitution, & qui compenserait *possible* par une utilité réelle, les abus qu'on ne pourrait éviter entièrement.



§ I I I.

MOYENS DE DIMINUER LES INCONVÉ-
NIENS DE LA PROSTITUTION.UTILITÉ QUE L'ON PEUT TIRER
D'UNE MAISON PUBLIQUE BIEN
ADMINISTRÉE.

* Voyez la
note (A).

(L)

ON dit qu'à Rome, les Filles publiques sont sous la protection de l'Etat *. Mais aller chercher des exemples chez les étrangers, il est certain que le Gouvernement français ne regarda pas autrefois cet objet comme trop vil pour fixer son attention (L). Nos Monarques eux-mêmes, donnèrent aux *Ribaudes* ou *filles publiques*, des Lettres de sauve-garde : non pas à la vérité pour favoriser ces infâmes ; mais afin que la protection des loix empêchât qu'on ne commît dans leurs maisons une partie des horreurs rapportées dans les Notes de ma dernière Lettre (*). Les Magistrats & les habitans des villes de *Narbonne*, de *Toulouse*, de *Beaucaire*, d'*Avignon*, de *Troie*, &c. mettaient au rang de leurs prérogatives, la faculté d'avoir une *rue chaude*

(*) Voyez les notes (C), (D), (E), (G), (H)
à la seconde Partie.

ou *maison publique de Prostitution* ; dont ils étaient les Administrateurs. Un zèle mal-entendu pour la Religion , est , à ce que je pense , la seule cause du changement qui est arrivé à cet égard parmi nous. Les dévots d'un génie borné sont enthousiastes ; ils suivent sans discrétion , les mouvemens de leur bile , & les prennent pour une inspiration divine ; ils se feront faussement imaginés , qu'en proscrivant la débauche , il n'y aurait plus de débauchés. Qu'est-il arrivé de-là ? Ils ont détruit le remède , & le mal a subsisté *.

* Voyez la
note (A).

Il m'a toujours paru qu'en remettant les choses sur l'ancien pied , & donnant même au nouvel Établissement un degré de perfection , qui en ferait résulter de l'utilité pour l'État , on verrait disparaître une foule de desordres ; on éviterait les honteuses maladies qui ravagent depuis si longtems le genre humain , surtout en Europe ; & que le panchant le plus doux & le plus noble de la nature serait moins avili.

Amour ! Amour ! que les tems sont changés ! autrefois les humains t'élevaient des temples ; l'encens , les parfums les plus doux voilaient tes autels par les tourbillons de leurs précieuses vapeurs : aujourd'hui dans la fange , ignoré , méprisé , la *Lubricité* brutale a pris ton carquois , ton arc ; & dans tes flèches , elle a brisé toutes celles qui n'inspiraient qu'un tendre attachement. Sur ton trône , on voit la froide *Insensibilité* ,

que des insensés ont prise pour la *Vraie*.
 Quelle main, amie de l'humanité, te re-
 tirera de la fange, ô Amour ! te rendra
 ton temple, tes autels, chassera la fille
 des *Furies*, démasquera la fausse *Vertu*, &
 fera retentir tout l'univers de cette vérité
 consolante : *Mortels*, le bonheur vous at-
 tend sur le sein de vos belles compagnes :
 c'est l'*Amour*, l'*Amour* seul, qui le
 donne !



 PROJET DE RÉGLEMENT

*Pour les FILLES PUBLIQUES ,
en conséquence de l'établissement
de PARTHÉNIONS (*) , sous la
protection du Gouvernement.*

ARTICLE PREMIER.

IL serait à propos de choisir une ou plusieurs maisons, commodes & sans trop d'apparence, dans lesquelles les Filles publiques actuelles, de tout âge, seront obligées de se rendre, sous peine de punition corporelle. On sévirait par une forte amende, contre ceux qui continueraient de les loger, sans avoir aucun égard aux raisons qu'ils prétendraient alléguer pour se disculper. Leur délateur, quel qu'il fût, serait récompensé par la moitié de l'amende, qui lui sera remise aussitôt après la conviction.

Maisons.

*Filles publiques
actuelles.*

(*) παρθέσιον, *conclave virginum* ou *puellarum*. Ce mot paraîtra sans doute mal appliqué; mais ceux qui conviendraient davantage, le πορνείοσιον des Grecs, le *Lupanar* des Latins, le *B.* . . . des Français, auraient pu blesser les oreilles délicates.

I I.

Entretenues.

ON distinguera des filles perdues ; celles qui sont entretenues par un seul homme : on croit nécessaire de tolérer celles-ci , parce qu'autrement ce ferait attenter à la liberté des citoyens : mais le moindre scandale de la part de ces filles , sera rigoureusement puni sur les hommes ; à l'égard des femmes , on les fera conduire au *Parthénion*. Les filles entretenues seront obligées à plus de décence que les femmes ordinaires , puisqu'elles seront enlevées à la première plainte qu'on portera contre elles.

I I I.

Nouvelles Maisons.

DÈS que l'Établissement pourra fournir à cette dépense , on construira des maisons qui lui seront propres , disposées ainsi que le demandent les Articles X & XIV. On y placera tous les nouveaux sujets , dont la manière de vivre sera réglée comme on le verra dans la suite.

I V.

Administrateurs.

IL y aura , pour régir tout *Parthénion* ; un *Conseil* , composé de douze Citoyens remplis de probité , qui auront été honorés de l'Echevinage dans la ville de Paris ; du Capitoulat , ou de la qualité de Maire dans les autres grandes villes : ils auront audeffous d'eux , pour gouverner l'intérieur de la maison , des femmes , dont la jeunesse à la vérité se sera passée dans le desordre ; mais en qui l'on aura reconnu de la capacité , de la douceur , & qui n'auront

Gouvernantes.

Aucun des défauts incompatibles avec la place qu'on leur fera occuper. Ces femmes recevront chaque jour de la Supérieure, les sommes nécessaires à l'entretien des filles, & aux réparations intérieures : elles rendront un compte exact de l'emploi.

V.

CHAQUE Administrateur fera six ans en charge ; de sorte qu'après les six premières années, on en élira tous les ans deux nouveaux ; & que de même chaque année les deux plus anciens sortiront de charge. Ils rendront compte pardevant le Tribunal nommé par le Souverain, deux mois après.

Exercices

Pour éviter l'abus que les Administrateurs pourraient faire de leur autorité, chaque Gouvernante aura une liste des sommes qu'elle aura vu mettre au Dépôt dans la journée (*), qu'aucun Administrateur ne pourra demander à voir ; la Supérieure donnera tous les soirs ces feuilles au Commis du Greffe du Tribunal devant lequel les comptes doivent se rendre ; & si ce Commis prévariquait en souffrant que quelqu'un vît les feuilles, il serait sévèrement puni.

*Recette
des deniers*

Aucun Administrateur ne pourra entrer dans la maison pendant sa régie, soit comme Administrateur, soit comme particulier qui demande une fille, sous peine d'être

*Réserve des
Administrateurs*

(*) Voyez la dernière disposition de l'article
XVI.

Leurs privilèges.

deshonoré, & honteusement expulsé du Corps de l'Administration.

La taxe à laquelle seraient imposés les Administrateurs, pour toute espèce de tributs, sera rejetée sur leurs concitoyens, durant le tems qu'ils exerceront leur emploi.

VI.

*Sujets
à recevoir.**Secret.*

LES jeunes filles qui se présenteront, lorsque l'Établissement sera en pied, devront être reçues sans informations sur leur famille : bien loin delà, il sera expressément défendu par les Administrateurs, aux Gouvernantes de s'en instruire, & aux filles de le confier même à leurs compagnes : mais on sera extrêmement scrupuleux sur l'examen de leur santé. Telle que soit la maladie dont elles seraient attaquées, ce ne sera pas une raison pour les refuser ; on les fera traiter, & guérir ; & si la maladie était incurable, elles seront mises au rang des *Surannées*, dont le sort est réglé par l'article XLI : on n'en recevra pas au-dessus de *vingt cinq ans*.

VII.

*Azile du
Parthénion.*

LE *Parthénion* sera un azile inviolable : les parens ne pourront en retirer leur fille malgré elle : ils ne pourront même lui parler, si elle le refuse : & dans le cas où ils s'introduiraient dans la maison, sous le prétexte de la demander comme une fille, on les fera sortir dès qu'elle les aura reconnus.

LES Gouvernantes ne pourront infliger aucun châtimement : elles n'auront que le droit de faire leur rapport : elles ne pourront pas même employer la réprimande trop forte : elles exhorteront seulement à mieux faire. Lorsqu'une fille aura causé quelque désordre , ou commis une faute grave , on la fera venir dans une salle voisine de celle où s'assemblent les Administrateurs , que les Gouvernantes auront instruits auparavant , ne devant point du tout paraître avec elle , & l'accuser en face : alors le Conseil de l'Administration entrera dans la pièce où l'on aura laissé la coupable seule ; on l'entendra dans ses défenses , & pour peu qu'elle rende le fait douteux , on la renverra comme si elle s'était entièrement justifiée , après lui avoir donné des avis & fait des remontrances. Si la fille est absolument fautive , on montrera toujours une grande disposition à la clémence ; une première & une seconde fois , l'on se contentera d'annoncer le châtimement , & l'on ne punira que les sujets absolument rebelles (*).

Fautes.

IX.

Si quelque fille se rendait coupable d'un grand crime , comme de détruire le fruit

Crimes.

(*) Il serait à craindre qu'une si grande indulgence ne dégénérât en abus , si le *Règlement* n'y pourvoyait dans la suite.

qu'elle porterait dans son sein ; elle sera renfermée durant une année entière dans une prison, & mise au pain & à l'eau. Si un homme avait conseillé l'avortement, il sera puni suivant les loix ordinaires.

X.

*Situation des
Parthénions.*

Bureaux.

Entrée des filles.

LES maisons à construire, seront situées dans des quartiers peu habités : elles auront une Cour & deux Jardins : il n'y aura sur la Cour, d'autres croisées que celles des Gouvernantes & des *enfants de la maison*, dont il sera parlé dans l'article XXXVIII. Tout le monde indistinctement entrera dans la Cour. Il y aura deux sentinelles à la porte du premier Jardin, qui en interdiront l'entrée aux femmes & aux enfans : tous les hommes indifféremment & de toutes les conditions seront admis dans ce Jardin : il s'y trouvera différentes entrées, masquées par des arbres, des bosquets & des treillages, afin qu'on puisse se glisser sans être remarqué, aux endroits où se trouveront des Bureaux semblables à ceux de nos Spectacles ; l'on y donnera le prix fixé par le Tarif, en recevant un Billet, qui designera le Corridor, & le côté de Corridor dans lequel l'homme qui l'a reçu pourra choisir ; ce qui sera marqué par n.^o du Corridor, suivi des chiffres 1 ou 2, comme on le verra, article X V I I. Les croisées des filles donneront sur les Jardins, mais elles seront toujours garnies de stores sur le premier Jardin, de sortes qu'elles puissent voir sans être

être vues. A côté de la porte de ce Jardin, il y en aura une autre fort petite, toujours ouverte, & placée de manière qu'on y parvienne secrètement ; elle sera gardée en dedans par une Gouvernante, laquelle n'en permettra l'abord qu'aux femmes. C'est par-là qu'entreront les filles qui voudront se rendre au *Parthénion* : on les recevra, à telle heure qu'elles se présenteront, soit de nuit ou de jour. Le second Jardin sera uniquement à l'usage des filles & des Gouvernantes : le public, & même les enfans nés dans la maison, & destinés à l'ouvrage, n'y pénétreront jamais.

X I.

IL sera permis de se présenter masqué jusqu'à la porte du Bureau, où l'on sera obligé de se démasquer, pour se laisser voir à la Gouvernante qui délivre les Billets seulement. L'on pourra de même aller masqué, jusqu'à l'entrée du Corridor que l'on aura choisi, & l'on sera obligé de laisser son masque à la Gouvernante qui en ouvre la porte, ainsi que le Billet.

X I I.

AUSSITÔT qu'un homme sera dans le Corridor désigné par son Billet, une Gouvernante le conduira dans un cabinet obscur ; elle lèvera une petite coulisse, l'homme examinera par cette ouverture toutes les jeunes filles du premier ou du second côté du Corridor, rassemblées dans la salle commune qui leur est propre : il fera con-

I. Partie,

E

*Manière de se
présenter aux
Bureaux.*

*Choix
de l'homme.*

naître à la Gouvernante celle qu'il choisit ; & cette femme après avoir conduit l'homme à la chambre de la jeune fille , ira chercher celle-ci.

X I I I.

*Choix
de la fille.*

L O R S Q U' U N E fille sera choisie , & que la Gouvernante l'aura conduite à la chambre qu'elle a coutume d'occuper , la fille , avant d'entrer , jouira du même privilège que l'homme qui l'a demandée ; c'est-à-dire , qu'elle l'examinera , en ouvrant un petit guichet , qui sera à la porte de chaque chambre ; & si elle refuse d'entrer , il sera obligé de faire un autre choix , sans que la fille soit tenue de dire la cause de sa répugnance ; mais elle ne rentrera pas sur le champ dans la salle commune , afin de dérober à ses compagnes , la connoissance de son refus.

*Comment parer
aux refus.*

Un homme que la vieillesse ou sa laideur feraient toujours refuser , donnera à la Gouvernante un nombre à son choix , dans celui des filles de la salle ; par exemple , s'il y a *cent filles* , il donnera un nombre quelconque , depuis *un* jusqu'à *cent* ; la Gouvernante ira ensuite dans la salle ; elle demandera à chaque fille le nombre qu'elle choisit ; & celle qui rencontrera le nombre que l'homme a donné par écrit , & que la Gouvernante fera voir aussitôt , ira le trouver.

X I V.

Corps-de-garde.

A CÔTÉ du Bureau , fera le Corps-de-

Garde , mais qui n'aura pas vue sur ceux qui prendront des Billets. Son emploi , sera de maintenir le bon ordre dans les dehors de la maison ; de fournir de sentinelles les différens postes , & de donner main-forte aux Gouvernantes dans le besoin. Pour cet effet , il y aura dans ce Corps-de-Garde une sonnette , dont les cordons répondront à tous les Bureaux ; afin qu'au moindre bruit qui surviendrait , la Gouvernante puisse avertir les Gardes , on fera châtier sévèrement , & conformément aux anciennes Ordonnances , tous ceux qui voudraient troubler la tranquillité qui doit régner dans la maison , sans aucun égard pour le rang ou la dignité , qui seront regardés comme nuls dans ces endroits.

X V.

ON remettra à la Gouvernante sa canne , son épée (L). ou son masque ; les Bureaux seront fournis d'une quantité suffisante de petites armoires , dont toutes les cases auront un chiffre , & l'on donnera aux hommes ce même chiffre sur un morceau d'ivoire , pour reprendre en sortant ce qu'ils auront laissé.

*Entrer
sans armes. (L)*

X V I.

IL y aura différens Billets , suivant le degré de jeunesse & de beauté. Les filles seront logées dans des Corridors , selon l'ordre suivant :

Billets

Le premier Corridor , divisé , ainsi que tous les autres , en deux classes , sera occu-

pé par les plus âgées : cet âge n'excèdera pas *trente-six ans* : celles de *vingt-cinq* à *trente* occuperont le second ; au troisième seront les filles de *vingt* à *vingt-cinq* : on trouvera dans le quatrième, les filles de *dix-huit* à *vingt* : au cinquième, les filles de *seize* à *dix-huit* : le petit nombre de filles qui pourraient se trouver de *quatorze* à *seize ans*, auxquelles un tempérament formé de bonne heure permettrait de recevoir des hommes, occupera le sixième Corridor. Les jeunes filles, audeffous de cet âge, venues d'elles-mêmes, ou livrées par leurs parens, & qui n'auront pas été déflorées, seront élevées avec soin aux dépens de la maison, par des femmes honnêtes, & ne seront mises au rang des sujets du *Parthénion*, à l'âge requis, que de leur choix. Si elles demandent au contraire un métier, on le leur enseignera, & ensuite on les établira comme les enfans de la maison, conformément à ce que prescrira l'Article XXXVIII.

X V I I.

Tarif.

LES filles distinguées par une plus grande beauté, occuperont la droite du Corridor, marquée du chiffre 1 : la gauche sera désignée par le chiffre 2.

Le Tarif des Billets sera au guichet de chaque Bureau : On y lira les différens prix.

S A V O I R ;

Les Filles choisies entre les *Surannées*, dont il sera parlé dans l'article XXXIII, qui seront de *quarante à quarante-cinq ans*, six sous, ci 0 liv. 6 s.

Celles de *trente-six à quarante*,
douze sous, ci 0 12

Le premier Corridor :

{ N° 2. dix-huit sous, ci. . . . 0 18
{ N° 1. une liv. quatre sous, ci. 1 4

Le second Corridor :

{ N° 2. une liv. seize sous, ci. 1 16
{ N° 1. deux liv. huit sous, ci. 2 8

Le troisième :

{ N° 2. trois livres, ci. 3
{ N° 1. trois livres douze, ci. . 3 12

Le quatrième :

{ N° 2. quatre livres seize, ci. 4 16
{ N° 1. six livres, ci. 6

Le cinquième :

{ N° 2. douze livres, ci. . . . 12
{ N° 1. vingt-quatre liv. ci. . . . 24

Le sixième :

quatre-vingt-seize livres, ci. . . . 96 livres.

Ce sera là le revenu de la maison. Les Gouvernantes tiendront tour-à-tour les Bureaux ; chaque particulier, en recevant son Billet, montrera l'argent qu'il donne : la boîte où il le placera, sera construite & grillée de manière, qu'on ne puisse le reprendre ; la Gouvernante seule pourra,

*Coffret pour
la Recette.*

au moyen d'une baguette attachée à la boîte, & dont un des bouts passera dans la loge, le faire glisser par l'ouverture d'un coffre, dont les Administrateurs auront la clef; & les Gouvernantes écriront sur le champ la mise sur une feuille, qui leur sera envoyée tous les matins par le Commis du Greffe, dont il est parlé dans l'Article V, & qu'elles renverront le soir.

X V I I I.

*Amant
en titre.*

SI un particulier, après avoir vu une fille, témoigne l'aimer, & qu'il consente de payer chaque jour le prix du Billet, cette fille sera dispensée de se trouver dans la salle commune, & personne ne pourra la demander. Dans le cas où la fille serait du sixième Corridor, l'amant en titre, au lieu de la taxe, ne donnera par jour que *douze livres*; *six livres* pour celle qui serait du cinquième, jusqu'à ce que son âge apporte une diminution. Tous les autres Corridors suivront la règle générale.

*Logement des
Entretenues.*

LES Filles *entretenues* seront logées dans un corps-de-logis séparé; leurs chambres seront disposées de manière, que la communication de l'une à l'autre, & avec le reste de la maison, ne se fasse que de l'aveu des Gouvernantes introductrices préposées, qui seules auront les clefs. Les *Entretenues* pourront se voir entr'elles; ces filles auront même la liberté de passer avec le reste de leurs compagnes non-entretenues tout le tems où celles-ci ne seront pas à la salle commune.

Il y aura une Entrée différente pour les amans en titre , lesquels seront introduits par deux Gouvernantes.

*Entrée
des Amans
en titre.*

Chaque homme qui choisira une maîtresse , après s'être assuré du consentement de la fille , sera conduit avec elle chez la Grande-Gouvernante : on écrira devant lui sur un livret , l'âge de la fille & son nom *parthénien* seulement , avec le N.^o de l'appartement qu'elle doit occuper : l'amant en titre recevra , sur un morceau d'ivoire , ce même nom , avec le N.^o : le Livret , signé de l'homme & de la Supérieure , sera remis aux Gouvernantes introductrices , & déposé par elles dans une armoire , sous son N.^o : ce Livret ne pourra être vu , même des Administrateurs , qu'à la requisiion de l'amant en titre.

*Choix
d'une Maîtresse.*

Un homme qui manquera de payer & de se montrer durant huit jours perdra sa maîtresse.

*Défaut
de paiement.*

En cas d'absence , on avertira la Supérieure , & l'on déposera entre ses mains , soit en argent , soit en assurances , la somme convenable.

Absence.

X I X.

UN fils-de-famille , épris d'une passion violente pour une fille dont il auroit été le premier & le seul favorisé , ne pourra l'obtenir pour femme , tant qu'il sera sous l'autorité de ses parens , ou d'un tuteur : il ne pourra même faire les sommations respectueuses que la Loi permet après la grande

*Mariages
prohibés ,*

ou permis.

majorité de trente ans : mais un homme maître de lui sera écouté , si l'on voit que ce mariage ne lui porte pas trop de préjudice ; ce que le Conseil de l'Administration examinera scrupuleusement. On sera fort attentif sur les mœurs & la capacité des gens de basse-extraction que les *Sujets* (*) de la maison consentiraient d'épouser.

XX.

Grossesse
des filles non
entretenues.

LES filles , à la première apparence de grossesse , occuperont une portion de la maison destinée pour celles qui se trouveront en cet état : elles y seront traitées avec des soins particuliers. Après l'accouchement de celles qui n'auront point d'amant en titre , les enfans seront mis en nourrice : mais leurs mères prendront toutes les précautions qu'elles jugeront les plus efficaces pour les reconnaître à leur retour dans la maison ; & on leur accordera la satisfaction de les voir une fois la semaine.

XXI.

Filles enceintes
entretenues.

LORSQU'UNE fille entretenue sera dans

(*) Il y a une grande différence entre les *sujets* & les *enfans* de la maison : les premiers ont une tache inéfacable ; les seconds peuvent avoir toutes les qualités & toutes les vertus : on fait trop que la naissance la plus infâme ne les exclut pas plus que la plus illustre ne les donne. Ces difficultés ne seront conséquemment point pour les filles nées dans le *Parthénion* , & destinées au mariage , de la manière réglée dans l'article xxxviii.

le cas de l'Article précédent , si le père de l'enfant qu'elle porte , veut prendre soin , à ses frais , de sa maîtresse , il lui fera permis de le faire : il choisira pour lors telle personne qu'il voudra pour l'accouchement , ou prendra celles qui sont au service de la maison : il pourra faire emporter l'enfant , ou le faire nourrir par la mère ; le faire élever secrettement , ou sous le nom de son fils ou de sa fille ; & dans aucun cas , il ne sera obligé d'instruire qui que ce soit de son sort. Il lui sera libre de l'instituer héritier de sa fortune , dans le cas où cet homme mourrait sans enfans légitimes ou serait d'un état à ne pouvoir contracter mariage : il pourrait aussi le laisser aux soins de la maison , pour y être élevé , & lui imprimer une marque en lieu qui ne soit point apparent , & qui ne puisse incommoder l'enfant : on fera mention de cette marque , ou de toute autre précaution prise par le père , sur le *baptême* , & la maison s'obligera de rendre cet enfant à son père à la première requisiion , sans aucuns frais.

XXII.

TOUTES les filles d'un Corridor seront rassemblées dans deux salles , marquées sur la porte des n.^{os} 1 ou 2 , *huit heures* par jour : savoir , depuis *onze heures* du matin jusqu'à *une heure* après midi ; depuis *quatre heures* jusqu'à *sept* ; depuis *huit heures & demie* , jusqu'à *onze & demie* , qui sera l'heure du souper. Elles y seront assises , trans-

*Salles Com-
munes.*

Noms des filles.

quilles, occupées de la lecture, ou du travail, à leur choix : chaque place sera marquée par une fleur différente, qui donnera son nom à la fille qui l'occupera : ainsi, celles dont les places seront désignées par une *rose*, une *amarante*, du *muguet*, des *narcisses*, &c. Se nommeront *Rose*, *Amarante*, *Muguette*, *Narcisse*. Chaque fille aura toujours la même place. Dans les intervalles de ces heures, & des autres exercices, & tout le tems qui précédera *neuf heures* du matin, elles pourront aller prendre l'air dans le second jardin. On excepte de cette règle, comme de toutes les autres qui ne sont que de discipline, celles qui auraient un amant en titre, auquel elles pourront donner tout leur tems, aux conditions des Articles XVIII & XXIV.

XXIII.

Exercices
& repas.

IL y aura des heures réglées pour la toilette & pour les repas : on se levera à *neuf heures* au plus tard : le déjeuner suivra immédiatement : on pourra s'occuper de la parure jusqu'à *onze* ; ou si la toilette est plutôt achevée, disposer de ce reste de tems à sa fantaisie ; comme à se visiter les unes les autres, à se promener, &c. On dînera à *une heure* : depuis *deux heures*, jusqu'à *quatre*, la musique & la danse ; à *sept heures*, une collation ; une leçon d'instrumens jusqu'à *huit heures & demie*. Toutes les filles seront au lit à *une heure* après minuit, sans que rien puisse dispenser de

cette règle. Les autres heures de la journée s'emploieront comme le prescrit le précédent Article.

Les nuits seront mises au double de la taxe , dans les cinq premiers Corridors : il n'y en aura point dans le sixième, si ce n'est pour les amans en titre.

Nuits:

On n'infligera aucune peine à celles qui se seront tenues dans leurs chambres à l'heure des leçons , & elles ne seront pas même reprises , si leurs absences sont rares. Dans le cas contraire , les Gouvernantes leur remontreront avec douceur le tort qu'elles se font : si cela était inutile , elles avertiraient le Conseil d'Administration. Les punitions que pourront alors faire subir les Administrateurs , seront remises à leur prudence , & conformes à l'esprit de douceur recommandé par l'Article VIII : mais on sent bien que dans un Établissement d'où les châtimens sont presque bannis , il faut les remplacer par un autre ressort : ce seront les distinctions , & des récompenses flatteuses , qui ne coûteront rien à la maison , pour celles qui feront des progrès plus marqués dans les arts qu'on leur enseignera ; c'est à quoi tendra efficacement la disposition de l'Article XL. Le plus sûr moyen d'empêcher que les filles ne soient réfractaires à celles du présent Article , ce sera de leur faire un amusement de tous leurs Exercices , plutôt qu'une occupation sérieuse , & l'on réussira d'autant mieux , qu'il est peu

Encouragemens:

de femmes insensibles au plaisir de se donner une grace de plus , ou de développer davantage celles qu'elles ont déjà.

XXIV.

*Privilèges des
Amans en titre.*

UN amant qui voudra donner un maître particulier à celle qu'il aime , ou qui lui-même pourrait enseigner à sa maîtresse la musique , la danse , &c. l'exemptera pour toujours de paraître aux leçons de la maison. Il pourra de même la dispenser d'aller au Réfectoire commun de chaque Corridor , en fournissant à la dépense de sa table ; & dans ce cas , manger avec elle , & y passer tout le tems qu'il jugera à propos ; comme aussi , de la faire rester dans sa chambre durant sa grossesse , sans autres conditions que ce qui est prescrit par l'Article XVIII & par celui-ci.

XXV.

*Emploi
du temps à la
salle commune.*

AUX heures que les filles passeront dans la salle commune , on leur donnera des livres instructifs & amusans ; on fournira à celles qui voudront s'occuper à l'ouvrage , tout ce qui leur sera nécessaire ; mais il n'y aura ni dés , ni cartes , ni aucune autre espèce de jeu dans la salle commune.

XXVI.

*Combien une
fille peut être
demandée.*

LA même fille ne pourra jamais être choisie par différens hommes en un même jour ; mais si le même homme la redemandait , on permettra à la fille de l'aller trouver. On n'admettra avant *neuf heures* du matin , que les hommes déjà connus des filles.

& qui les désigneront par leur nom.

XXVII.

ON exceptera du précédent article, les filles des trois premières Classes, qui n'étant presque plus dans le cas d'avoir d'enfans, paraîtront chaque jour autant de fois qu'elles le jugeront à propos; l'âge, l'expérience, & le feu des passions qui est amorti chez elles, faisant présumer qu'elles n'en abuseront point.

*Combien une
Surannée.*

XXVIII.

SI une fille, aimée * d'un homme, feignait de répondre à sa tendresse, pour l'engager à l'épouser, ou seulement lui persuader qu'il l'a rendue mère, & qu'elle le trompât, en en recevant un autre; comme elle ne pourrait le faire qu'au su de deux Gouvernantes, au moins, celles qui l'auraient favorisées seront punies grièvement *, & la fille, séparée de la compagnie des autres; condamnée à un travail rude & continuel pour le reste de ses jours: celui qu'elle aura voulu tromper, pourra seul la retirer de ce triste état.

*Infidélités.
* entretenues.*

** de mort.*

XXIX.

LA table sera servie sans profusion, mais avec une sorte de délicatesse: les habits seront de bon goût (M), & chaque fille se mettra de la manière qui lui plaira & qui lui tiendra davantage. Un amant qui voudra donner à sa maîtresse des habits de son choix & à ses dépens, le pourra faire, & les autres présens qu'il jugera à propos;

*Tables &
autres arrange-
mens. (M)*

Soins.

lesquels apartiendront en propre à la fille ; sans que le *Parthénion* puisse prétendre autre chose que le prix ordinaire , qui sera toujours donné d'avance : mais en cas de mort de la fille , sans enfant , la maison s'empare-rait de tout ce qui lui auroit appartenu.

Lits & Linge.

Les Gouvernantes auront pour les filles des égards , des attentions , des complaisances , & ne les laisseront presque jamais apercevoir de l'autorité qu'elles ont sur elles. Les lits , le linge , & tout ce qui sera à leur usage sera bien choisi , propre , bien fait & commode. Les Gouvernantes distribueront & reprendront le linge tous les deux jours. On aura soin que chaque fille , aidée d'une des *Visiteuses* , dont il sera parlé dans l'Article XXXIV , fasse son lit dès qu'elle sera levée.

Ce que renferme cet Article , sera observé pour toutes les classes des filles indifféremment & sans exception.

XXX.

*Dépense
des Habits.*

IL n'y aura point d'uniformité dans les habits ; chacune des filles sera mise comme le prescrit le précédent Article : mais pour éviter les dépenses trop considérables , on fixera la somme que chaque fille emploiera à son habillement : elle sera libre d'en disposer à sa volonté , soit qu'elle veuille s'en faire faire un seul habit qui soit plus magnifique , ou plusieurs , qui seront moindres. Cependant les Gouvernantes , afin que les filles soient toujours de la plus grande propreté ,

veilleront à ce qu'elles aient un nombre de déshabillés suffisans. A mesure que les filles quitteront leurs habits, ils seront employés à vêtir celles des enfans nés dans la maison qui sont destinées soit au mariage, soit à la condition de leurs mères, soit à devenir ouvrières, & ces habits seront refaits à leur usage ; observant de donner les plus magnifiques à celles des deux premières classes.

XXXI.

IL y aura des bains tièdes & froids dans la maison, & chaque fille les prendra de deux jours l'un durant toute l'année : savoir, en *été*, les tièdes & les froids ; en *hiver*, les tièdes seulement : les ouvrières mêmes y seront sujettes une fois par semaine en *hiver*, & plus souvent durant l'*été* (*).

Bains

(*) Il serait à souhaiter que cet usage pût se pratiquer dans les hôpitaux, sur-tout dans ceux qui sont faits pour les enfans, comme la *Pitié*, la *Correction de Bicêtre*, les *Enfans Bleus*, *Rouges*, &c. le bain, dans ces maisons, préviendrait les maladies de la peau qui y sont si communes, & qui, si elles ne font pas périr les enfans, les tourmentent, retardent ou empêchent leur accroissement, apauvrissent leur tempérament, &c. Quant au *Parthénion*, les bains tièdes sont absolument nécessaires à des filles qui prendront peu d'exercice ; il leur en tiendra lieu, en favorisant en elles une transpiration convenable : il maintiendra dans une grande propreté les *filles* & les *ouvrières* ; son usage fréquent diminuera l'odeur désagréable qui se fait sentir dans tous les endroits où plu-

XXXII.

Fard.

IL fera défendu à toutes les filles d'avoir jamais aucunes odeurs ; de mettre du blanc ou du rouge ; de se servir de pommades pour adoucir la peau , étant reconnu que tout cela ne donne qu'un éclat factice , & détruit la beauté naturelle. On excepte toujours de cette règle , celles qui auront un amant , dont elles doivent avoir la liberté de suivre le goût : mais elles ne seront pas dispensées de la loi du bain : & la Gouvernante s'assurera qu'au moins elles le prennent chez elles.

XXXIII.

Surannées.

Les sommes que chaque jour les filles procureront au *Parthénion* , les dépenses journalières & nécessaires prélevées , seront mises en réserve , pour former le fond des dots des filles nées dans la maison ou qu'on y aura reçues trop jeunes , & pour l'entretien des *Surannées* , des édifices , &c. On choisira parmi les Sujets parvenus à l'âge de *trente-six ans* & audelà , un certain nombre de filles , qui auront encore quelque beauté , pour en former les deux premières classes ; qui ne seront qu'à *six* & à *douze sous* ; afin que tous les ordres de l'Etat trouvent au *Parthénion* des filles à un taux proportionné à leurs moyens , & ne s'adressent jamais à ces malheureuses , qui n'ayant point de retraite
fixe

ieurs personnes sont obligées d'être continuellement ensemble.

fixe *, peuvent braver les Loix , & violer impunément les règles d'une police exacte : mais pour que les filles *Surannées* se portent avec moins de répugnance à recevoir ceux qui sont assis au dernier degré , on observera trois choses : la première , de faire prendre le bain tiède en entrant , à ces hommes , dans un endroit où ils seront commodément ; la seconde , qu'ils ne restent avec la fille qu'une demi-heure ; la troisième , que ceux qui se présenteront pris de vin , soient gardés dans la maison jusqu'à ce que leur ivresse soit dissipée : alors on leur accordera ce qu'ils demanderont , soit une fille , soit leur sortie ; & dans ce dernier cas même , on ne rendra point le prix du Billet.

* XII Classe
de la note (A).

XXXIV.

MALADIES VÉNÉRIENNES.

ON aura la plus grande attention à préserver les filles de l'horrible maladie qui rend cet établissement si désirable : on choisira parmi les filles dans qui l'âge & le goût des plaisirs disparaissent , celles qui auront toujours le mieux rempli leurs devoirs , qui seront les plus intelligentes , pour visiter les hommes qui se présenteront. Elles ne leur permettront l'entrée du Corridor que désignera leur Billet , qu'après qu'elles se seront assurées qu'ils jouissent d'une santé parfaite. Elles visiteront de même chaque jour les filles , à leur lever ; ce sera là comme le

Visiteuses

noviciat des Gouvernantes : celles qui se feront acquittées de cet emploi à la satisfaction du Collège des Gouvernantes , seront élues par elles , à mesure qu'il se trouvera des places qui vaqueront.

XXXV.

Grande Gouvernante , ou Supérieure.

CHAQUE année l'Administration nommera une Grande-Gouvernante , & ce sera toujours celles des Gouvernantes qui se fera distinguée par plus d'attention & de prudence. Elle n'aura d'autre fonction que de veiller à ce que chacune des Gouvernantes soit exacte à son poste : elle recevra l'argent pour la dépense ; sera présente à l'ouverture des Coffrets de Recette , à la remise des Feuilles par chaque Gouvernante Receveuse : mais le plus important de ses devoirs sera d'avoir continuellement l'œil sur la manière dont les *Visiteuses* s'acquitteront de leur emploi , & au soin que l'on prendra des filles qui seront grosses , ou dans le cas de l'Art. XXXVII.

XXXVI.

Amende.

LES hommes qui seront atteints du mal dont il est parlé dans l'Article XXXIV , & qui auront eu l'imprudence de se présenter , seront obligés de payer une amende ; & dans le cas où le coupable manquerait d'argent , on l'obligera à en donner l'équivalent en bijoux ou effets , qu'il viendra reprendre en apportant la somme : si le mal était pourtant encore assez peu déclaré , pour qu'on eût lieu de présumer que le malade

est dans la bonne foi, l'amende sera légère ;
comme , par exemple , du double de la taxe
du Billet.

XXXVII.

Si, malgré toutes ces précautions , une fille
se trouvait incommodée , on la séquestrera
dès les premières indices , & elle ne sortira
de l'infirmerie qu'après une guérison entière
& parfaite : les filles étant visitées chaque jour
exactement , par celles qui feront le noviciat
du Gouvernement , rien ne sera plus aisé
que de connaître leur état ; on les exami-
nera de même lorsqu'elles sortiront du bain.
A la plus légère indisposition qu'elles éprou-
veront , on sera attentif à en démêler le
genre : mais l'on n'administrera aucun re-
mède , que de l'avis du Chirurgien habile
que l'on aura attaché à la maison. Ce Pra-
ticien expérimenté ne s'acquittera pas de son
devoir à la hâte , comme ceux des Hôpi-
taux ; ses peines seront récompensées par
des honoraires convenables , & par des dis-
tinctions dignes d'un homme utile à l'Etat.
L'entrée de toute autre partie de la maison
que l'infirmerie , hors les cas d'une nécessité
urgente & imprévue , lui sera interdite de la
même manière qu'aux Administrateurs.

*Traitement
des Filles.*

XXXVIII.

SORT DES ENFANS

NÉS DANS LA MAISON.

GARÇONS.

POUR que l'Etat tire de l'Etablissement des *Parthénions*, l'utilité annoncée, on observera 1.^{nt} d'empêcher les filles autant qu'il sera possible, de prendre des précautions contre la grossesse : 2.^{nt} On favorisera la population de la maison de toutes manières, surtout en maintenant l'honnêteté, &, j'ose le dire, la pudeur même au sein de l'incontinence & de l'impudicité : 3.^{nt} L'on prendra un soin infini des enfans, depuis le moment de leur naissance, jusqu'à l'âge, où l'on en déchargera la maison. 4.^{nt} Tous ceux qui ne seront pas reconnus par leurs pères, seront réputés enfans de l'Etat, & comme tels, destinés à le servir ; c'est-à-dire, ceux qui seront d'une constitution propre à le faire : 5.^{nt} On fera un premier choix à *huit ans*, de tous les garçons : On destinera ceux qui seront bienfaits, à former un Corps de troupes qu'on exercera dès l'enfance, & qui, joints aux *Enfans trouvés* répandus dans tous les Hôpitaux du Royaume, pourraient remplacer les Milices des payfans : 6.^{nt} On apprendra à ces jeunes Soldats, à lire, à écrire, l'Arithmétique, la Géométrie, les Fortifications, & le service de l'Artillerie : il y

aura , à la tête de leur éducation , des Maîtres , pris dans les Académies Royales ; ces Corps respectables ont toujours des Membres , zélés pour le bien public , qui se consacreront volontiers à ce travail , sans autre motif que l'honneur dont ils se couvriront. 7^{me} Les *Parthéniens* serviront *six ans* , (depuis *seize* jusqu'à *vingt deux*) dans le Corps des *Milices* : à *vingt-deux ans* , on fera un second choix de tous les sujets méritans , qui formeront un Régiment des Grenadiers-royaux , lequel par la suite , ne serait composé que de *Parthéniens* : ils y resteront jusqu'à *vingt-huit ans* : on fera pour lors une troisième promotion de ceux qui se feront distingués par leurs mœurs , leur intelligence & leur bravoure , & l'on en formerait un corps nommé la *Compagnie de mérite* (*) : après avoir encore éprouvé leur capacité , par six nouvelles années de service , les sujets qu'on tirera de cette Compagnie ,

(*) Il est dans la nature , que l'homme qui ne tient à rien , comme le bâtard , soit plus propre qu'un autre à servir l'État ; qu'il soit sur-tout plus dévoué à son maître : car il réunira pour lui ce que les autres hommes partagent entre leurs pères , leur famille & l'État. Il n'y aura donc aucun poste dont ces braves gens ne soient dignes ; aucune entreprise qu'on ne puisse leur confier ; leur fidélité sera inébranlable , & leur courage au-dessus de tout.

seroient distribués dans tous les Régimens ; pour y donner des leçons de l'art Militaire aux Soldats : les plus beaux hommes d'entr'eux pourraient avoir une destination beaucoup plus noble encore , & remplacer auprès de la Personne Sacrée du Monarque , les Gardes étrangères ; ceux qui seraient parvenus jusques-là , auraient la faculté de se marier , après en avoir obtenu la permission de leur Commandant : 8.^{me} Comme ce ne serait que le très-petit nombre , qui obtiendrait ce poste honorable , la qualité de *Maître en l'Art militaire* , & même l'entrée dans la *Compagnie de mérite* , les autres *Grenadiers Royaux* , devenus vétérans , seront récompensés suivant leur capacité ; en quittant le Régiment , ils pourraient se marier , & on leur distribuerait pour vivre & élever leur famille , les différens postes du Royaume qui ne doivent s'exercer que par d'anciens Soldats ; on en composerait les Gardes pour la sûreté de la ville de *Paris* , les *Maréchauffées* , &c. Ceux que leur peu d'intelligence , ou quelque faute , aurait retenus dans le corps des *Milices* , y resteront tant qu'ils seront en état de servir ; ou , s'ils le demandent , ils pourraient être incorporés dans différens Corps , & dans les Régimens des provinces.

Quant aux garçons qui seront valétudinaires , malfaits , ou de trop petite stature , on leur donnera des métiers proportionnés à leurs forces ; doux & faciles à ceux de la

première & de la seconde espèce; ils deviendront les Tailleurs, les Cordonniers, les Tisserans en soies & en toiles pour l'usage du *Parthénion*, qui vendra à son profit ce qu'ils fourniront au-delà; les plus robustes seront mis aux ouvrages de force, comme le jardinage & autres travaux nécessaires dans l'intérieur: mais on laisserait prendre l'essor à ceux qui auraient du génie; l'on favoriserait leurs dispositions, & leur progrès régleraient leur sort.

F I L L E S.

ON ferait pareillement un choix des filles, à l'âge de dix ans: 1.^{re} On mettrait à part toutes celles qui seraient mal constituées, ou laides, on leur enseignerait des métiers; leurs ouvrages seraient pour la maison, qui les entretiendrait de tout ce qui leur serait nécessaire. Celles qui n'auraient d'autres défauts que la laideur, mais qui seraient d'un tempérament sain, deviendraient les ouvrières en robes & en modes qu'emploieraient les filles: elles apprendraient à coudre, & tout ce qui est nécessaire à la parure: on aurait soin qu'elles fussent instruites par les Maîtresses les plus habiles; & que la manière la plus sçayante, le meilleur goût & la nouveauté se réunissent dans leurs ouvrages. Aucuns étrangers, tant hommes que femmes, ne seront employés au service du *Parthénion*, dès qu'une fois il aura des enfans en état.

2.^{re} Les jeunes filles nées dans la mai-

son, qui auront de la figure, seront d'abord instruites avec soin : on leur enseignera différents arts, tels que le *dessin*, la *peinture*, la *danse*, la *musique*, les *modes*, & surtout le *grand art de la parure* : on attendra qu'elles se décident d'elles-mêmes sur le choix d'un état : on ne les excitera point à prendre celui de leurs mères, au contraire, l'éducation honnête qu'on leur procurera, sera propre à leur en inspirer de l'éloignement. Lorsqu'elles seront déterminées à vivre dans le monde, on leur donnera les métiers qu'elles indiqueront : on les destinera au mariage, avec une dot de *mille écus* ; observant de ne les accorder qu'à des gens rangés, qui aient un établissement, & un bien égal à la dot de la fille, ou un talent supérieur pour leur profession. Les *garçons*, enfans de la maison qui pourront se marier, seront préférés à tous autres, à moins que la jeune fille n'eût fait un choix avant qu'ils se présentassent, ou que le concurrent ne fût à sa maîtresse un avantage trop considérable pour ne pas être préféré *.

(*) On pourrait encore choisir dans les *Parthéniens* des deux sexes, les sujets qui seraient de la figure la plus agréable, & qui montreraient d'heureuses dispositions, pour les destiner au *Théâtre* : l'Administration prendrait, pour conserver la pureté de leurs mœurs, les précautions que l'on verra dans un *Projet* qu'une *jeune personne* se propose de donner dans peu, & qui sera comme la suite de celui-ci.

Un habit particulier ne distinguera point les enfans de la maison , ou ceux qui pourraient , en quelque manière que ce soit , être employés à son service.

X X X I X.

LE Conseil de l'Administration aurait autorité sur tous les sujets sortis de la maison , à l'exception des Soldats , pendant qu'ils seraient au service. Il veillerait à ce que les maris ne dissipassent point , & il serait notifié à tous les Créanciers que la dot des *Parthéniennes* est inaliénable. Si l'épouse manquait à son devoir , le Conseil aviseroit à y mettre ordre , par tous les moyens qu'il jugerait convenables , même en traduisant le séducteur devant les Tribunaux , qui le feraient punir corporellement suivant l'exigence des cas , la gravité & les circonstances du délit. Le mari , d'une conduite tout-à-fait desordonnée , sera interdit ; l'Administration veillera sur les affaires de la fille du *Parthénion* , si elle n'est pas en état de les gouverner elle-même : l'époux sera puni sévèrement , s'il avait usé de mauvais traitemens , qu'il eût méprisé sa compagne , ou qu'il l'eût obligée à souffrir des indignités de la part d'une rivale , &c.

X L.

LES places de Gouvernante , seront proposées comme la récompense d'une conduite raisonnable ; & ce sera là l'expectative de celles qui n'ayant jamais encouru de châtimens ou de punitions quelconques , se trou-

Vêtemens

Autorité du
Conseil sur les
Enfans de la
Maison.

Choix des
Gouvernantes.

Leurs droits.

veront avoir des lumières & les talens nécessaires. On préférera , pour cet emploi , toutes choses d'ailleurs égales , les *filles entretenues*. Elles auront le droit de sortir , les jours où les emplois intérieurs le leur permettront , pour les affaires de la maison , ou pour telle autre cause , en avertissant la Supérieure : outre la considération dont jouiront les Gouvernantes , il y aura un prix flatteur attaché à cette place , c'est qu'elles pourront marier à leur goût , leurs enfans non reconnus par le père , leur donner un nom de famille : & lorsqu'elles n'auront point d'enfans , il leur sera libre d'adopter celui & celle de ceux de la maison qui leur plairont , de les unir , de tester en leur faveur , en leur donnant de même un nom de famille , & tout leur pécule. Ces mêmes droits , pour les enfans des filles , seront réservés à l'Administration.

X L I.

[*Sort des*
[*Surannées.*

LES Surannées qui ne pourront être employées à ce qui est prescrit par l'Article XXXIII , & par le précédent , jouiront le reste de leurs jours d'une vie tranquille , dans une portion de la maison destinée pour elles : on les engagera à s'occuper , en récompensant celles qui le feront ; mais on ne les y contraindra pas.

Maîtresses
des Exercices.

Si quelques-unes d'entr'elles avaient assez bien profité des exercices des filles , pour se trouver en état d'enseigner la *danse* , la *musique* , & à *jouer de quelque instrument* , on les emploiera dans la maison. Ces *Maîtresses*

Arrestes jouiront d'une considération proportionnée à leur mérite ; elles seront à la table des Gouvernantes , & auront comme elles le privilège de sortir à certaines heures.

X L I I.

LES filles , une fois entrées , ne sortiront jamais , à moins qu'elles ne soient dans le cas des Articles XIX , XL , XLI , & XLIV , ou qu'elles devinssent héritières : celles-ci pourront aller régir leur bien , si elles n'aiment mieux jouir de leurs revenus , en restant dans la maison. Le *Parthénion* ne pourra recevoir aucune donation de biens de ces filles , ou de telles autres personnes que ce soit. Les héritières qui seront sorties , demeureront toujours sous l'autorité du Conseil d'Administration , qui veillera sur elles , & les ferait rentrer au *Parthénion* , si leur conduite devenait scandaleuse & déréglée.

X L I I I.

UNE jeune fille , à laquelle , après son entrée dans la maison , l'honnêteté des exercices élèverait l'ame , & qui formeroit le dessein de vivre désormais en fille d'honneur , sera encouragée par le Conseil dans cette bonne résolution. L'Administration lui servira de parens , ou la reconciliera avec les siens , après que par l'épreuve de la sincérité & de sa résolution , on sera convaincu , qu'on peut lui permettre de les nommer : en un mot , on lui rendra tous les bons offices que la raison & l'humanité prescriront.

Clôture ;

Filles devenues héritières.

Filles qui voudraient changer de vie.

X L I V.

*Parthénion
quand fermé.*

LE *Parthénion* sera clos les principales fêtes de l'année : ces jours-là il y aura toujours spectacle aux Théâtres de la Capitale , & l'on y conduira une partie des filles , les voitures qui les mèneront seront exactement fermées ; & les loges qu'elles occuperont , garnies d'une gaze que l'on tendra avant qu'elles y paraissent.

X L V.

*Communauté
entre tous les
Parthénions.*

L'Administration du revenu de tous les *Parthénions* du Royaume , sera commune entre les maisons. On pourra faire passer des Sujets des unes dans les autres , suivant que la prudence des Administrateurs le croira nécessaire , &c. mais l'Administration de Paris aura l'inspection générale , & pourra , où le cas y échèrerait , exiger qu'on lui envoie les Sujets des maisons des autres villes , à l'exception néanmoins des filles entretenues , dont parlent les Articles XVIII , XXIV , & XXIX , qui ne changeront jamais , que dans le cas où leurs amans iraient habiter une ville qui aurait un *Parthénion* , auquel cas , elles devraient les suivre.

TELLLES seraient , à-peu-près , mon cher Des Tianges , les Règles d'un Etablissement que les ravages physiques & moraux de la Prostitution rendraient nécessaire : qui ferait sans doute honneur à la sagesse , à l'humanité qui en ordonneraient l'exécution , & dont on recueillirait bien-

tôt des fruits plus grands , plus précieux ; qu'on ne se l'imagine d'abord. Tu le fais , il n'est rien de vil pour les *Dieux* & les *Rois* ; dès qu'un objet a de l'utilité , un de leurs regards l'anoblit. Les soins les plus abjects ne sont pas les moins importants ; c'est avec le fumier & la fange qu'on féconde nos jardins & nos guérets ; vois cette belle tubereuse , cette renoncule , cette tulipe rare , ce n'est pas Flore , c'est un peu de terreau , qui leur donne leurs riches couleurs & tous ces trésors que nous admirons.



Bon soir ; mon ami ; ce Règlement m'a si fort occupé , que je crains bien d'avoir passé l'heure où j'aurois pu me rendre auprès d'Ursule & de ton épouse.... Mais non ; il n'est pas encore sept heures , & l'on ne m'attend guères avant huit.... Ne m'épargne pas les objections sur ce que je t'envoie , tu m'obligeras beaucoup de m'en faire quelqu'une que je n'aye pas prévue.

Aime-moi , mon cher Des Tianges , aussi tendrement que tu le seras toujours de ton *étourdi* , mais constant

D'ALZAN.



SEPTIEME LETTRE
de DES TIANGES
à D'ALZAN.

Poitiers, 1 Juin 1764.

Réponse.

DANS quinze jours je t'embrasserai ; mon aimable ami : je jouirai de la présence de ma chere Adelaïde , de la tienne ; je verrai ton bonheur , & celui d'Ursule ; vous êtes tous deux ce qu'au monde j'aime le mieux , après Adelaïde. Quel bonheur, mon ami , d'être l'époux d'une femme pour qui l'on ressent l'amour le plus tendre , & que l'on estime encore plus qu'on ne l'aime ! Voila mes sentimens pour madame Des Tianges. Elle est encore pour moi , cette charmante épouse (& elle le fera toujours) ce qu'Ursule est aujourd'hui pour le passionné d'Alzan. Oui , mon ami , ton amour pour la sœur de ma femme , remplit ma plus chère attente : j'espère que tu feras la félicité de cette jeune fille si douce , si méritante , si belle ; elle fera la tienne , sois en sûr , si l'honnêteté , une ame sensible , de flatteuses prévenances , un enjouement

aimable , en un mot toutes les qualités solides que l'on peut desirer dans une compagnie ont quelque pouvoir sur le cœur d'un honnête homme : je la connais depuis longtemps , & je t'en répons. Je ne forme point de doutes injurieux sur ta constance , ta sincérité , ton changement de conduite ; en te donnant à ma femme pour société unique , lors de mon départ , c'était , j'espère , te prouver mon estime & ma confiance mieux que par de vaines paroles. D'Alzan est déjà vertueux , puisqu'il souhaite de le devenir. Mon ami , dans quelle douce intimité nous allons vivre : voilà ce que j'avais toujours souhaité. Car , pourquoi te le cacher ? Mon cher , dès que j'eus épousé mademoiselle *de Roselle* , je te destinai sa sœur. L'amour & l'amitié ont secondé mes vues plutôt que je n'eusse osé m'en flatter. Vous vous aimez ; vous vous êtes aimés dès la première vue ! J'accepte , ô ciel ! un aussi favorable augure , qui justifie l'impatience que j'éprouve d'être au moment , où dans mon meilleur ami , j'embrasserai mon frère.

Je ferais de vains efforts , pour t'exprimer toute la satisfaction que m'ont donnée tes sentimens , la certitude de voir bientôt madame Des Tianges , & l'heureux succès des soins que je devais à mes pupilles. Quoique j'écrive à ma femme , & même à la *divine* Ursule , annonce leur mon retour le premier , s'il est possible ; car on reçoit les

paquets une demi-heure plutôt dans ton quartier , que dans le nôtre : vole chez moi , dès que tu auras ouvert ma Lettre.

Je ne veux pas attendre à te parler de ton *Règlement* , que je sois arrivé à Paris ; parce que je suis charmé de recevoir encore ici les réponses que tu comptes sans doute faire à mes objections.

J'ai lu , j'ai pesé , avec l'attention la plus scrupuleuse , chacun de tes Articles ; & il n'en est presque pas , où je n'aye rencontré des inconvéniens. Sans parler du *Projet* en lui-même , je passe aux dispositions du *Règlement*. L'exécution du *premier Article* sera t-elle bien facile ? & pourquoi le *Second* tolère-t-il les filles entretenues ? Le *Trois* demande une chose utile à l'Établissement , qui , par-là , sera plus distinct , plus séparé , plus sûr , & moins scandaleux , mais élever un édifice , exprès pour des filles perdues , commode , &c ! Je ne fais s'il est bien décent , que des Échevins , des Capitouls , &c. soient Administrateurs de ces maisons , comme le souhaite l'*Article quatre* ? Tes Gouvernantes seront-elles bien dignes de gouverner ? Pourquoi défendre , par le *Cinq* , l'entrée de la maison aux Administrateurs ? je crois pourtant en entrevoir la raison. Quel est le but du *Six* & du *Sept* ? le *Huit* m'étonne , & je ne vois pas sur quoi fondé , non plus que le *Neuf* ? Quant au *Dix* , voici mon sentiment : c'est à la vertu , & non au libertinage , qu'il faut donner

donner toutes ces facilités. *Onze*, de même ; *Douze & treize* : je vois un inconvénient au second de ces Articles, c'est que le choix sera quelquefois bien long, & que souvent il se terminera par l'abus qu'on voulait éviter, la contrainte. *Quatorze*, *Quinze & Seize* : je ne dis rien des deux premiers ; le *seizième* choque un peu. Pourquoi ces filles si jeunes ? *Dix-sept*, pourquoi le cinquième & sixième Corridor font-ils portés à un prix si haut ? *Dix huit* : voila des filles qui ne seront pas publiques ? *Dix neuf* : malgré ses clauses, cet Article pourrait occasionner des abus. Il se trouvera des insensés qui épouseront une fille publique, qui s'en repentiront bientôt, & qui seront malheureux. *Vingt & Vingt-un* : tout cela diminuera la dépense de la maison : mais que ces enfans deviennent légataires considérables, cela n'est pas légal. *Vingt-deux & Vingt-trois* : ces filles seront bien apprises, bien parées, bien doucement menées ! *Vingt-quatre* : ces Amans en titre, sur le compte de qui vous revenez souvent, auront bien des privilèges ! *Vingt-cinq* : bien ; mais le fera-t-on ? *Vingt-six & Vingt-sept* : bon le premier ; mais ces pauvres Surannées, comme vous les chargez, monsieur le législateur ! *Vingt-huit* : oh ! oh ! voila bien de la rigueur ! *Vingt-neuf* : vous vous radoucissez sur le champ : je m'en doutais bien ; vous étiez sorti de votre caractère. *Trente* : vous avez sans doute vos raisons pour tout

cela : mais je vous passe cet Article ; il y a de l'économie , & sans être avare je l'aime beaucoup. *Trente-un* & *Trente-deux* : passe encore : mais vous contredites-là furieusement l'usage. *Trente-trois* : ce que demande cet Article est-il donc si nécessaire ? justifiez-le moi. *Trente-quatre*, *Trente-cinq*, *Trente-six* & *Trente-sept* : une amende ! elle serait assez bien méritée , & de pauvres plaideurs en ont quelquefois payé , qui n'étaient pas , à beaucoup près , si légitimes. Je n'ai rien à dire des autres Articles : ils sont nécessaires. *Trente-huit* : ah ! voici de la politique. Mais les revenus de votre *Parthénion* suffiront-ils pour élever tant d'enfans ? les marier ? doter vos filles jolies ? *Trente-neuf* : assez bien. *Quarante* & *Quarante-un* : je le répète , vos Demoiselles seront en vérité fort bien traitées ! *Quarante-deux* : bien. *Quarante-trois* : voilà un excellent Article. *Quarante-quatre* : elles profiteront de ces jours de liberté pour aller aux Spectacles. Je pense , comme tu veux le faire entendre , mon cher , que les habitans de *Londres* feroient mieux d'aller à *Drury-lane* * , les jours du Seigneur , que de s'enivrer de punch , & d'un mauvais vin très-cher dans leurs tavernes , où souvent de jeunes Anglaises laissent leur raison , & qui pis est , leur innocence. *Quarante-cinq* : Paris sera le chef-lieu , la résidence de la Générale de l'ordre.

* Théâtre de Londres.

Cet examen est court. Je l'aurais fait beau-

coup plus long , si je disais tout ce que je pense : mais un plus long détail prendrait trop sur un tems dont je ne puis disposer ; il appartient à mes pupilles. Envoie-moi plutôt une réponse aux objections que pourront faire naître chacun des Articles , qu'à celles que je t'ai faites , qui se réduisent presque à rien. A te parler vrai , je pense que si jamais l'on voulait régler le desordre , on ne pourrait faire que d'exécuter tes idées. Ce serait diminuer le mal , & par-là même , opérer un bien.

*Hoc sustinete , majus ne veniat malum *.*

* Phæd. fab. 2

D'Alzan ! ah plutôt , pourquoi les hommes ne sont-ils pas tous raisonnables ? Ils chercheraient une compagne honnête ; ils trouveraient la félicité , en s'en faisant aimer , en l'aimant à leur tour. Quel triste bonheur l'on goûte entre les bras d'une inconnue , dont il n'est pas sûr que dans le moment même , on ne soit haï , detesté !... Mais , comme dit un Poète :

*Nititur in vetitum , semper cupimusque negata ;
Sic interdictis imminet ager aquis. **

* Ovid. III.
Amor. El. 4.
W. 17. 18.

Je fais bien , qu'il n'est pas possible à tout le monde de former des nœuds... C'est le malheur des tems , la honte de l'Administration publique... Mon ami , je suis heureux ; tu vas l'être , ou plutôt , tu l'es déjà , les deux sœurs feront la félicité des

deux amis : bénissons-en l'Etre suprême ; & méritons la durée de nos innocens plaisirs, par une vie pure, & sur-tout par la bienfaisance envers nos semblables : c'est-là, n'en doute pas, l'action de graces la plus agréable au Père des humains. Non, d'Alzan, il n'est pas difficile d'être homme de bien dans l'aisance. Quelle horrible ingratitude, si nous violions les loix de la société, nous qui sommes ses favoris ! Nous remplissons un devoir, nous travaillons pour nous-mêmes, lorsque nous sommes l'appui du malheureux, le modèle & la consolation des autres hommes : les secours que nous leur procurons nous les attachent ; l'exemple de nos vertus, est le rempart de notre sûreté. Que deviendrions-nous, si des gens qui n'ont rien à perdre, apprenaient de ceux qui envient le sort, à braver les Loix divines & humaines ! Je te salue, mon aimable frère : dis de ma part à ton Ursule, qu'après sa sœur & toi, je mérite d'être ce qu'elle aimera le mieux.

DES TIANGES.



 HUITIEME LETTRE

De D'ALZAN

à DES TIANGES.

Paris, 6 juin 176...

Replique.

BON Des Tianges ! je n'avois pas cru pouvoir t'aimer davantage : tu me nommes ton frère, mon respectable ami, & tu me parles avec une cordialité de cette qualité que tu me donnes. Ton amitié ne ressemble pas à ces anciennes liaisons, auxquelles je le prostituais ce nom sacré ; elle est chez toi, un attachement sincère, aussi tendre que durable, qui me pénètre de reconnaissance & me convainc de plus en plus, qu'il n'est de bonheur que dans la vertu : cette vertu qui te fesoit m'aimer, me donner tes sages avis, supporter mes réparties quelquefois impertinentes, & me destiner la sœur de l'adorable Adelaïde, lorsque j'en étois si peu digne !...

Dès qu'on m'a eu remis ta Lettre, j'ai volé chez madame Des Tianges : je la lui présente ; elle lit deux mots, & fait un cri de joie ; — Je vais donc le revoir, répétait

elle toute transportée ! dans quelques jours nous serons réunis ! Oh ! nous ne nous quitterons plus ; je me le promets —. Elle a fait assembler toute ta maison , ton vieux Laquais , la bonne Jeanneton , tes Commis , & jusqu'au petit Noir : — Monsieur Des Tianges est sur le point de revenir , mes chers enfans , leur a-t-elle dit ; il ne restera pas encore quinze jours à Poitiers ; vous allez revoir votre meilleur ami —. Je n'ai pas compris ce qu'ils ont répondu ; tous parlaient à la fois ; ils ont fait un bruit à rendre les gens sourds : mais la joie brillait sur leurs visages : ton vieux laquais , les larmes aux yeux , a couru à ton appartement , pour mettre tout en état de te recevoir ; & dame Jeanneton , rajeunie de vingt ans , a contraint tout ton monde à danser avec elle.

Le paquet pour ton épouse & pour Ursule est arrivé dans ce moment. Il s'est fait un profond silence ; madame Des Tianges a eu la bonté de lire tout haut une partie de ta Lettre : toute ta maison a témoigné une sensibilité extrême au souvenir dont tu l'honores. Nous nous sommes disposés sur le champ , Adelaïde & moi , à porter à l'aimable Ursule ta délicieuse épître . . . Comme tu fais écrire des douceurs ! En vérité , sans le bien que tu dis de moi à ma maîtresse , je ferais jaloux , mais tout-de-bon très - jaloux. Après avoir lu , relu , les deux sœurs se sont entretenues en par-

éculier quelques instans : je ne fais pas encore ce qu'elles se sont dit : Ursule rougissait ; madame Des Tianges la caressait , je les regardais , & je me trouvais heureux.

On est toujours avec moi sur la réserve , mon bon ami : le soir de cet heureux jour où je pénétrai le secret d'Ursule , ce secret d'un tendre cœur , qu'il est si doux de surprendre , nous soupâmes chez le riche & bruyant B**... Une chose qui va te révolter , autant qu'elle m'étonna , c'est que dans une assemblée honnête & fort bien choisie , il n'avait pas cru que l'impudente D*** fût déplacée... Tu fais comme B** est magnifique : afin de rendre le régal complet , il avait tout disposé pour qu'un bal superbe terminât les fêtes qu'il donne depuis huit jours : mais ce bal était un mystère ; notre confrère assaisonne les plaisirs qu'il procure , par celui de la surprise. Il avait eu soin qu'il se trouvât des dominos pour les Dames : elles en parurent enchantées : toutes prirent différens déguisemens. Elles firent mille folies ; elles nous agaçaient , nous lutinaient ; jouaient le sentiment , la naïveté ; & s'échappaient , dès qu'elles lisaient dans les yeux de leur dupe , qu'il était tenté de prendre au sérieux un léger badinage. La D*** me tourmenta beaucoup : je fis ce que je pus pour l'éviter ; car elle ne me donna pas la peine de la deviner. J'étais d'autant plus inquiet , que j'avais perdu de vue mes deux aimés

bles compagnes. Madame Des Tianges , & sa sœur , pour ne se pas faire remarquer , s'étaient masquées comme les autres. Elles eurent la malice de ne pas se découvrir : je les cherchais avec inquiétude : elles jouissaient de mon embarras , & voulaient apparemment voir quel parti j'allais prendre : mais lorsqu'à mon agitation , elles jugèrent que la dame masquée qui s'obstinait à me fuivre , m'impatientait , que l'ennui me gagnait , & que je paraissais tout de glace pour ces plaisirs autrefois si fort de mon goût , Adelaïde m'aborda. Elle s'efforçait de changer le son de sa voix , mais je la reconnus sur le champ ; ma joie lui parut si naturelle & si vive , qu'elle en fut touchée : elle me conduisit auprès de sa sœur. Je dansai avec ma chère Ursule : ah ! mon ami ! qu'elle déploya de graces ! si je ne l'eusse adorée auparavant , dans ce moment elle aurait fait la conquête de mon cœur. Nous nous retirâmes ensuite à l'écart , & nous causâmes , lorsque cette maudite D*** est venue se mêler avec nous. Elle a eu l'audace de me tenir mille propos , qui n'étaient clairs que pour moi , mais qui n'ont pas laissé de me causer bien de l'inquiétude. Heureusement quelqu'un est venu la prendre pour danser , & ce quelqu'un là (qui n'était autre que B* *) ne l'ayant plus abandonnée , nous avons été tranquilles jusqu'à cinq heures , que l'on s'est séparé. Notre entretien a eu mille charmes pour

ton ami : nous parlions de toi ; je peignais ma tendresse ; on paraissait m'écouter avec plaisir : Adelaïde , de tems-en-tems , pressait la main de sa sœur : il fut un instant , où je crus voir les beaux yeux d'Ursule mouillées de quelques larmes ; le mouvement de sa gorge était plus vif. . . . Aussi dans ce moment mes expressions étaient si tendres , je sentais si bien tout ce que je disais , que je n'avais pu m'empêcher de laisser échapper. . . . tu fais comme je raillais un jour , ce pauvre amant qui pleura devant nous : eh bien , mon ami , je l'imitais : mais c'était en moi l'effet d'une émotion délicieuse , & comme l'émanation du sentiment : Adelaïde souriait ; j'entendais les soupirs contrainsts d'Ursule. Quelle nuit charmante ! elle ne dura guères ; les heures étaient des minutes , & j'eus la satisfaction de remarquer , que madame Des Tianges & son aimable sœur ne les trouvaient pas plus longues qu'elles me le paraissaient. Adelaïde , à notre retour , m'assura que sans moi , elle n'aurait pas été chez B** en ton absence : elle m'a parlé de ces assemblées tumultueuses sur un ton à me persuader qu'elles ne sont rien moins que ce qui l'amuse.

Je vois Ursule trois fois la semaine ; & mon respect ainsi que mon amour ne cessent de croître. Que d'égaremens j'aurais évité si mon bonheur m'eût plutôt approché de madame Des Tianges ! Par exemple , je n'aurais pas à présent sur les bras ,

cette malheureuse intrigue avec la D***. Je n'avais pas revu cette femme depuis le jour où pour la première fois Adelaïde me conduisit au couvent de sa sœur. B** m'apprend ce matin qu'elle est furieuse : je m'en embarrasserais assez peu ; l'on ne doit pas de ménagemens à ces femmes indécentes , qui se jettent à la tête des hommes , & qui les quittent avec la même impudence : mais , si madame Des Tianges , si mon Ursule venaient à savoir cette aventure.... Je voudrais bien parer ce coup. Car je connais la D*** ; si elle parvient à découvrir que je passe chez toi les heures que je lui donnais , elle fera les plus sots contes , elle tiendra les plus impertinens discours... & comme elle ne peut tarder à savoir la vérité , d'après ce qu'elle a vu au bal , elle est femme à se deshonorar , pour me perdre auprès d'Adelaïde & d'Ursule. Une Prostituée , une Danseuse de l'Opéra , sont moins dangereuses que ces sortes de femmes.... Mon Dieu ! si mon adorable maîtresse allait croire que j'ai vu la D*** , depuis que je lui ai juré une tendresse sans partage & sans bornes ! Mon cher Des Tianges , cette idée me fait frémir ; elle me fait sentir tout le prix d'une conduite innocente.... Ne pourrais-tu leur en toucher quelque chose.... Mais , non , non ; attendons encore : peut-être n'arrivera-t-il rien de ce que je redoute ; & je crains que nous ne fassions indiscrettement une confidence fort désagréable.

Nous soupçons ce soir chez mon oncle ,
& madame Des Tianges doit amener Ur-
sule.

J'AI lu tes objections, mon ami, & com-
me tu veux que je réponde, je le ferai vo-
lontiers. Tu me diras si mes répliques sont
satisfaisantes. D'ailleurs, je crois nécessaire
de rendre compte des motifs de chacun des
Articles du Règlement : ce seroit le moyen
de prévenir les objections que d'autres ne
manqueraient pas de faire, si ce Projet
sortait de tes mains, & d'expliquer quel-
ques-uns de ses Articles qui pourraient sur-
prendre ou révolter.



§ I V.

*RÉPONSES AUX OBJECTIONS,
que pourraient faire naître chacun
des Articles du Règlement.*

Maisons.

ARTICLE 1. Il suffirait, en commençant ; de prendre des maisons particulières auxquelles il y aurait peu de dépenses à faire : il ne s'y trouverait pas d'abord toutes les commodités , mais on entendrait , pour les donner , que l'Etablissement eût des fonds : durant cet intervalle, les filles publiques ramassées de tous côtés , passeraient entièrement ; on aurait l'avantage de faire commencer la nouvelle maison par les sujets reçus comme il est prescrit par l'Article 6 du Règlement : ces filles n'auraient , par ce moyen , aucun commerce avec les malheureuses , incorrigibles & corrompues , qui ont croupi si long-tems dans la fange (*). Les *Par-*

(*) J'imagine qu'à *Paris* , l'intérieur habitable pour les particuliers de la *Nouvelle-Halle*, pourrait d'abord y être employé , sans que cela gênât le moins du monde dans l'usage auquel cet édifice est consacré pour l'utilité publique : on mettrait doubles portes à toutes les rues qui y

thénions ; outre les avantages déjà connus , auraient encore à peu de chose près , l'effet des *Conservatoires* d'Italie , qui sont des maisons où l'on reçoit les femmes & les filles que la misère pourrait entraîner dans la débauche : voyez la dernière disposition de l'*Article* 16.

Une amende de *cinq cens livres* , ou même plus forte , suivant les facultés des délinquans , qu'encourraient ceux qui , au mépris de la loi , logeraient des filles publiques reconnues , est le moyen le plus efficace qu'on puisse employer ; surtout si l'on accorde au délateur la récompense prescrite , & le secret lorsqu'il l'aura demandé.

Filles publiques
actuelles.

aboutissent ; durant le jour tout seroit ouvert , mais l'on fixerait l'heure du soir à laquelle ces portes seraient fermées , & gardées en dedans par une *Gouvernante* : à la première entrée , il y aurait un guichet , par lequel on introduirait les hommes à la grille de la loge du *Bureau* , situé entre les deux barrières ; on leur délivrerait là le billet , & pour tout le reste , l'on suivrait , autant qu'il serait possible , les dispositions du *Règlement*. Il serait nécessaire qu'il y eût un second Corps-de-garde à pottée ; celui proche l'*Oraire* y pourrait être transféré. Ce serait , en attendant mieux , un moyen facile de commencer la réforme , en empêchant les Prostituées d'infecter tous les quartiers de la Capitale. [On pourrait de même à Londres , choisir une de ces vastes Cours qui sont en grand nombre aux environs de *Coyent Garden* ou de *Leicester field*].

Entretenues.

Article 2. Je ne crois pas que l'on puisse tout-d'un-coup prohiber les filles entretenues comme les filles publiques : il faut mettre cette chose au rang de celles que la bonne administration du *Parthénion* amènera ; mais dont une exécution active & trop prompte doit être regardée comme odieuse & peu praticable ; vu que ce ferait soumettre à une inquisition injuste & dure , nombre d'honnêtes femmes & filles , qui trouveraient par-là difficilement à se loger. L'on voit que le système présent , y remédie indirectement par les Articles 18, 24, & 29.

Nouvelles Maisons.

Article 3. Dès qu'on veut réformer , il faut employer tous les moyens pour que la réforme soit constante & facile à maintenir : la honte est dans le vice , & non dans les précautions que l'on prend contre lui.

Administrateurs.

Article 4. Cette idée n'est pas nouvelle : c'est ce qui se pratiquait autrefois dans les principales villes du Royaume. Revoyez à ce sujet la première note (L).

Gouvernantes.

Quant aux Gouvernantes , il est clair , qu'en égard aux fonctions de leurs places , cet emploi ne peut être rempli que par celles que je désigne.

*Exercice.**Recette**des deniers.**Réserve des**Administrateurs.**Leurs privilèges.*

Article 5. L'exercice de la charge d'Administrateur se fera avec ordre & décence : on ne pourrait choisir des citoyens trop honnêtes-gens , pour gouverner les *Parthénions* , administrer leurs revenus , inspirer aux liber-

(III)

tins une crainte respectueuse , fondée sur la conduite sage , exempte de tout reproche des Membres du Conseil d'Administration. La disposition de cet Article , qui leur défend l'entrée de la maison , appuie les Articles 18 , 24 , 28 , 29 , & ces mêmes Articles en font sentir la sagesse : ces hommes graves , ne doivent seulement pas être soupçonnés d'aimer une fille du *Parthénion*. La dernière disposition ne demande pour les Administrateurs , que le même privilège dont jouissent des compagnies aussi peu utiles que les *Arquebuses* , &c.

Article 6. Ce que prescrit le commencement de cet Article a deux motifs , tous deux très-puissans ; le premier , d'ouvrir un azile sûr aux filles , qui les éloigne de la tentation de contrevenir au premier Article : le second de ne point divulguer le secret des familles. La dernière disposition , qui regarde l'âge , est essentielle à l'Établissement proposé. Il pourrait néanmoins y avoir des exceptions pour la beauté & les talens.

Article 7. La disposition de celui-ci pourra révolter au premier coup-d'œil ; cependant il est nécessaire qu'elle soit exactement suivie ; autant pour ôter aux parens tout espoir d'une vengeance inutile , & par-là leur faire éviter des éclats dont eux-mêmes seraient les premiers à se repentir , que pour assurer la tranquillité des Sujets du *Parthénion*. (Ces parens seront ainsi privés

Sujets
à recevoir
Secret.

Azile du
Parthénion.

de leur droit naturel sur leurs filles ; pour les punir de n'avoir pas suffisamment soigné leur éducation.)

Fautes.

Article 8. Il est absolument nécessaire d'user de beaucoup d'indulgence, dans un Établissement tel que celui-ci : la rigueur le rendrait impraticable ; on en sent la raison. *Prendre le moindre mal pour un bien*, est sa devise : ce Projet, en lui-même, n'est pas un bien, il n'est que l'extrême diminutif d'un mal incomparablement plus grand encore qu'il ne le paraît, & qu'on ne saurait l'imaginer.

Crimes.

Article 9. Le même motif a guidé, dans celui-ci : si l'on voyait au gibet une fille du *Parthénion*, quel effet cela ne produirait-il pas, contre le but proposé, qui est d'y attirer toutes celles qu'un malheureux penchant entraîne à la Prostitution, & de leur faire envisager dans ces maisons, un sort plus avantageux & plus doux, qu'elles ne pourraient se le procurer à elles-mêmes, ou chez ces infames *mamans*, que le Gouvernement est forcé de tolérer, malgré leurs crimes ? Qu'on ne me dise pas que je propose une amorce pour le vice : j'en appelle à toutes les personnes raisonnables ; l'Établissement que j'indique ne tentera jamais une honnête fille : elle sera toujours suffisamment arrêtée par la note d'infamie imprimée par nos mœurs & par la nature au dernier des états : & pour les autres, il vaut mieux qu'elles viennent au *Parthénion*, que d'aller ailleurs.

Art.

Article 10. Je me répète ; il faut attirer les hommes à notre Etablissement ; non pour leur inspirer l'amour de la débauche , mais pour les détourner de chercher des filles , avec lesquelles ils s'exposeraient davantage. Combien n'en est-il pas aujourd'hui , qui , après avoir perdu leur santé , communiquent une honteuse maladie à leur vertueuse épouse , & donnent à l'Etat des sujets destinés à en devenir l'inutile fardeau ! J'ai lieu de croire , que , par l'ordre prescrit dans cet Article & les suivans , tout s'exécutera sans confusion , & sur-tout que le scandale ne sera point affiché.

Article 11. Cet Article tend au but déjà exprimé , de rendre l'Etablissement d'un accès si facile , qu'on n'aille point chercher ailleurs.

Article 12. On choisira dans une multitude de filles jolies : la fille , à son tour , doit ne sentir aucune répugnance pour celui qui la demande : on sent combien une telle méthode ôte à la Prostitution , de ce qu'elle a de plus révoltant , de brutal , de féroce.

Article 13. Il n'y a rien ici que de juste , ramenons à la nature , autant qu'il est possible , un état qui descend si fort au-dessous : le choix de l'homme a été libre ; que celui de la fille le soit aussi. Si le Projet ne cherchoit qu'à procurer le physique de l'amour , ces précautions seroient parfaitement inutiles : loin de moi la pensée d'avoir voulu rabaisser l'homme jusques-là : la distinction

I. Partie.

H

*Situation des
Parthénions.*

Bureaux.

Entrée des filles.

*Manière de
se présenter aux
Bureaux.*

*Choix
de l'homme.*

Choix de la fille.

*Comment parer
aux refus.*

du physique & du moral , n'exista jamais dans l'homme qui pense , pour lui , aimer , c'est jouir , & jouir , c'est aimer. Il ne faut pas s'imaginer que le moyen proposé pour obvier à un refus général , entraîne des difficultés bien grandes : au reste , ces cas seront rares , & l'on pourrait , avec certaines figures , employer tout-d'un-coup le moyen proposé. Cet Article venant à l'appui du 7 , dont il rend l'exécution facile , une fille qui auroit reconnu un de ses parens , ou des amis de famille , le dira en secret à la Gouvernante , afin qu'elle ne lui demande point de nombre.

*Corps-de-garde.
Entrer sans
armes.*

Articles 14 & 15 , Ces deux Articles ont pour objet de maintenir l'ordre & la tranquillité , pour lesquels on ne saurait trop prendre de précautions. Ils sont une suite des *Articles 10 & 11.*

Billers.

Article 16. Les détails de cet Article sont nécessaires , pour que tout le monde soit sûr de trouver au *Parthénion* ce qu'il souhaite. Je soutiens même qu'on ne devrait point en exclure les hommes d'un certain état , pourvu qu'ils évitassent le scandale. Combien parmi ceux qui se sont imprudemment engagés à une perfection chimérique , ne s'en est-il pas vu , qui , entraînés par une passion furieuse , ont abusé de la confiance , & du secret qu'exigent certaines pratiques , dont je ne prétens pas attaquer l'utilité , pour porter la honte & le désespoir dans le cœur d'infortunés pa-

rens (N) ! Ce qui termine cet Article présente un autre bien , qui résultera de l'Etablissement : c'est qu'il préservera du désordre un nombre de jeunes personnes , & les rendra à la société.

Article 17. Il est certain que des filles qui vivront avec régularité , & seront toujours propres , attireront plutôt l'espèce d'hommes pour qui je destine les *Surannées* , que ces malheureuses , sales , ivrognesses , corrompues avec lesquelles ils s'arrêtent. Les taxes du premier , du second , & du troisième Corridor , sont les prix les plus ordinaires qu'exigent des filles bien au-dessous de celles que fournira l'Etablissement proposé (*). Le quatrième n'est pas fixé trop haut pour des gens aisés qui aiment le plaisir , & qui souvent perdent leur santé , en payant plus cher. Il sera nécessaire de mettre assez haut le cinquième , pour en écarter la foule : Quant au sixième , il seroit plus prudent encore , de le taxer à dix louis qu'à quatre. Le reste de cet Article prescrit les précautions que l'on doit prendre pour qu'on ne puisse rien détourner des sommes qui seront mises dans les Coffrets des Bureaux où l'on délivrera les Billets , & montre la sagesse de la disposition de l'Article 5 , qui ordonne la pei-

(N)

Tarif.
Coffret pour
la Recette.

(*) Voyez l'Etat actuel de la Prostitution , noté (A) , vers la fin.

ne capitale contre le Commis qui laisserait voir les feuilles de la Recette. Le but des précautions que l'on prend dans la manière de placer l'argent dans la première boîte, est pour prévenir toutes les difficultés qui pourraient s'élever entre les hommes & les Gouvernantes ; car dans le cas où les premiers voudraient tromper, la Gouvernante aura toujours devant les yeux la mise, qu'elle ne fera tomber qu'après le Billet livré, & l'homme forti ; si elle la fesait glisser auparavant dans le Coffre, elle serait censée avoir tort, & répondroit de la mise.

Amans en titre.

*Logement des
Entretenuës.*

*Entrée des
Amans en titre.*

*Choix d'une
Maîtresse.*

*Défaut
de paiement.*

Absence.

Article 18. Ceci paraîtra peut-être contraire au but de l'Etablissement, & je conviens qu'on aurait raison de le penser, s'il n'était pas plus que probable que la maison aura toujours suffisamment de Sujets. On pourrait même regarder ce que je propose dans cet Article, comme un moyen d'empêcher la ruine des familles : combien d'hommes sont pillés par des syrenes qui se font un honneur & un jeu de les tromper, en les dépouillant ? Ici, cet inconvénient n'aura pas lieu : un amant, outre qu'il sera sûr de la fidélité de sa maîtresse, pourra s'en tenir à la seule dépense qu'exige la maison ; cette dépense va toujours en diminuant, puisqu'il ne payera que 42 livres par semaine, lorsque sa maîtresse aura passé *seize ans* ; 33 liv. 12 s. lorsqu'elle en aura *dix-huit* ; 25 liv. 4 sous, lorsqu'elle

le aura accompli *vingt ans* ; 16 livres 16 sous , lorsque les filles en auront *vingt-cinq* ; 14 liv. lorsqu'elles auront passé *trente ans* ; taxe au-dessous de laquelle on ne descendra pas , tant qu'elles conserveront leurs amans. C'est aussi pour favoriser les amans en titre , qu'on a réduit à *douze livres* par jour , la taxe des filles du *sixième* , & à *six livres* , celles du *cinquième* , cette manière étant la plus honnête , & devant être encouragée. Ce qui regarde les enfans tend autant à la satisfaction des pères , qu'à la décharge de la maison. Les clauses des dispositions suivantes ont pour but de prévenir les desordres qui résulteraient de la liberté qu'auraient les hommes d'aller chez une fille *entretenu*e par un autre , & d'assurer l'exécution de l'Article 28.

Article 19. Il ne faut pas que l'Etablissement proposé favorise des unions deshonorantes , comme d'un autre côté , il serait injuste de priver de la liberté du choix ceux qui sont maîtres d'eux-mêmes. Je crois cependant , qu'il serait absolument nécessaire , de déclarer nul de *plein-droit* , tout mariage contracté par un homme distingué par sa naissance ou par sa place , avec une fille du *Parthénion* , s'il était parvenu , en donnant de faux noms , à obtenir l'aveu du Conseil de l'Administration ; & cela , quand même la fille n'aurait jamais vu que lui. Cet Article montre clairement la nécessité de ne confier l'Administration des *Parthé-*

Mariages prohibés ou permis.

nions , qu'aux plus honnêtes citoyens ; c'est-à-dire , à des gens qui joignent à de bonnes mœurs des lumières suffisantes , pour juger dans ces cas importants.

Croûte des
filles non
entretenues.

Article 20. La raison , plus que la nature , prescrit cette conduite : on donnera les enfans aux pères ; parce qu'en exécutant mon projet , les pères feront toutes les dépenses , & devront jouir de tous les avantages.

Filles enceintes
entretenues.

Article 21. Il n'y a aucun inconvénient à accorder ces prérogatives aux pères , amans en titres. Mais cet Article a d'autres dispositions qui ne paraîtront pas claires : on me demandera par exemple , ce que j'ai voulu dire , par ces pères , qui ne pouvant contracter mariage , laissent la moitié de leur bien ? Je répons seulement , que les abus qui règnent sont infiniment plus dangereux , que celui que j'occasionnerois , qui , en lui-même , n'a rien qui choque la nature , ou même la raison & les anciennes Loix (*). Bien entendu que ces pères évi-

(*) Le Concile de Trente agita si l'on permettrait aux Prêtres de se marier. On se décida pour la négative , par des raisons qui parurent bonnes apparemment ; car ceci n'étant qu'un point de discipline , le sacré Synode le décida par des motifs humains , à l'aide des seules lumières naturelles. Conséquemment , il a pu se tromper : c'est le sentiment de tous les Théologiens.

teront le scandale , qui doit être puni dans un Etat bien réglé.

Article 22 & 23. Ces deux Articles déterminent l'emploi de toutes les heures du jour. Un Etablissement sans règle , tombe dans une espèce d'anarchie , qui détruit l'utilité qu'on se propose d'en tirer. On enseignera aux filles tout ce qui peut contribuer à les rendre plus aimables : qu'on ne s'en scandalise pas , j'en fais connaître le motif , *Article 8* de ce §.

Article 24. Ceci tend encore à soulager la maison , & à donner aux hommes une liberté , qui leur fasse préférer de venir à l'Etablissement , à toute autre manière d'avoir une maîtresse. [Il est bon d'observer que la liberté dont jouiront les filles entretenues par un amant en titre , les présens

Salles communes.
Noms des filles.
Exercices & repas.
Nuits.
Encouragemens.

Privilèges des Amans en titre.

J'ai lu quelque part , qu'Érasme , le fameux Érasme , parlant des Ecclésiastiques & des Moines de son tems qui s'étaient mariés , au lieu de traiter avec décence un point de Morale si important , s'était amusé à plaisanter comme un écolier. *At ista omnis tragœdia , dit-il , exit in catastrophen comicam. Ubi contigit uxor , occinitur : Valere & plaudite.*

Un homme , dont personne ne contestera la vertu , les bonnes mœurs & les lumières , l'Abbé de Saint-Pierre , fortement touché des obligations de la Nature , avait consacré un des jours de la semaine à la propagation. *Dict. de l'Encyclop. mot Population.*

qu'elles pourront recevoir , leur feront désirer de l'être , & que ces raisons les empêcheront de refuser un homme , qui d'ailleurs ne serait pas de leur goût).

Emploi du
tems à la salle
commune.

Article 25. De la liberté. C'est bien assez de ne pouvoir sortir de la maison , sans qu'on apesantisse encore leurs chaînes dans l'intérieur. Et pour les obliger , d'une manière efficace , à jouir des amusemens permis qu'on leur procurera , on supprimera tout ce qui pourrait en détourner leur attention : on ne commandera pas de lire , de travailler , mais on mettra dans l'alternative de le faire , ou de s'ennuyer.

Combien une
fille peut être
demandée.

Combien une
Surannée.

Articles 26 & 27. Plusieurs raisons ont déterminé à proposer le 26^e *Article* : les filles qui en font l'objet , sont sur le retour , & il est à présumer qu'elles ne donneront pas dans l'excès : elles sont en petit nombre , proportion gardée avec les hommes qui ne peuvent prétendre qu'à elles ; ces hommes d'ailleurs ont moins de fantaisies , sont plutôt satisfaits que ceux d'une condition plus relevée : les *Surannées* seraient trop à la charge de la maison , s'il en était autrement : mais cette raison ne vaudrait rien , si la première n'existait pas. Celles qui auront paru dans le jour une ou deux fois , pourront demander à quitter pour le reste du tems la salle commune. On les veillera de près , & la Grande-Gouvernante donnera la plus scrupuleuse attention à la santé de ces filles.

Article 28. La sévérité de cet Article portera une sorte de chasteté au sein même de la Prostitution. L'impudicité est l'abus de l'acte de la génération : & rien n'est plus contraire à la propagation de l'espèce. Voilà pourquoi les anciens Moralistes recommandèrent la pureté. Les hommes les plus vertueux ont été chastes : reste à savoir si la continence absolue n'est pas criminelle ? On pourrait répondre, que l'exemple en est peu dangereux , & que l'effet qu'il produit sur les autres est toujours excellent : l'entière abstinence des femmes n'est préjudiciable , ou , si l'on veut *coupable* , que dans l'individu qui s'en est fait une loi ; au lieu que l'incontinence publiquement affichée par les hommes & par les femmes , aurait des effets épouvantables, se répandrait sur tout , même sur le goût , ferait de l'amour une cause sans effet : or l'effet de l'amour , est la production de l'homme.

Article 29. Tout cela serait nécessaire , & devrait être exécuté à la lettre : le Conseil de l'Administration ne pourra s'en écarter.

Article 30. La somme étant fixée , pour l'habillement , durant toute l'année , par l'Etat de *Recette* & de *Dépense* (*) il est naturel qu'il soit libre à chaque fille de choisir l'étoffe , & la façon de l'employer , qui la

Infidélités.

Table & autres arrangements,

Soins , Lits & Linge.

Dépense des Habits.

(*) Voyez cet Etat , lettre xi , § v.

pare le plus avantageusement. Les filles destinées au mariage , ou à l'état de leurs mères , & les Ouvrières élevées à la maison , dont il est parlé *Article 38* , pourraient être habillées des hardes que quitteront les Sujets du *Parthénion* ; ces habits étant encore très-propres , eu égard au soin que les Gouvernantes obligeront les filles d'en avoir.

Bains.

Article 31. Les bains ne sont pas depuis que l'usage du linge s'est étendu , aussi fréquens parmi nous qu'ils devraient l'être : il est certain qu'un bain tiède favorise la *transsudation* d'une infinité d'impuretés , qui causent des dépôts fâcheux , & des maladies souvent mortelles , sur-tout aux personnes sédentaires : un autre avantage du bain pour les femmes , c'est d'éclaircir le tein de celles qui sont trop brunes. (*)

(*) « La crasse de la peau , retenue dans ses pores , ou sur sa superficie , est capable de produire plusieurs maladies , comme clous , phlegmons , &c. la gale & les dartres sont sur-tout engendrées par cette crasse : on doit obvier à ces maladies , en nétoyant exactement la peau par les bains , les frictions & les autres moyens propres à enlever la crasse de la circonférence du corps. Les habitans des pays chauds , qui sont plus sujets à la crasse de la peau , à cause de la chaleur du climat qu'ils habitent , se baignent aussi fort souvent , pour se garantir de ces maladies , méthode qu'ils ont retenue des anciens », *Encyclop.*

Article 32. Les cosmétiques, en général, font plus mal que bien, sur tout aux jolies personnes : ils rident le visage, mangent les couleurs naturelles & hâtent l'air de décrépitude. [L'article précédent conseille une chose presque hors d'usage ; celui-ci défend ce qui se fait : c'est que l'omission du bain est déraisonnable, & l'usage du fard pernicieux : rétablissons les pratiques utiles, & supprimons les mauvaises.]

Fard.

Article 33. Une troupe de malheureuses, logées à l'extrémité des fauxbourgs, viennent chaque soir au centre de la ville, communiquer leur corruption à ces hommes utiles & robustes, que leur peu de fortune a rendu les serviteurs de l'humanité : espèce d'hommes, je ne puis m'empêcher de le dire, d'une toute autre valeur pour la société en général, que l'Auteur le plus éclairé (1), que le bourgeois fainéant, le Marchand cauteleux, l'impertinent Commis, & l'inutile Valet : ce sont eux qui bâtissent nos maisons, cultivent nos jardins, portent nos fardeaux, &c. doit-on les abandonner inhumainement au péril où les expose une passion qui triomphe des plus sages ? L'abus qui règne aujourd'hui est plus grand sans doute que celui que *Columelle* reprend, lorsqu'il dit, que

Surannées.

(1) » Le nécessaire est au-dessus de l'utile : il
» marche d'un pas égal avec le juste, l'honnête
» & le saint ».

ce feroit causer un grand mal, de donner aux Ouvriers qui s'occupent des travaux les plus nécessaires, les moyens & la facilité de voir des filles de joie (2). Cette maxime pleine de sagesse & de raison, ne sera point éludée : le Règlement y a pourvu. L'homme de peine ne sera exposé ni dans sa santé, ni à la perte de son tems, ni à la débauche : je le répète souvent : ce n'est pas le libertinage que je veux favoriser : je me mépriserais d'en avoir eu la pensée ; ce sont les suites d'un abus devenu nécessaire, que je veux prévenir, c'est le mal que je cherche à diminuer ; une maladie cruelle que je cherche à extirper.

MALADIES VENERIENNES.

Article 34. C'est ici le principal but de l'Etablissement : on ne permettra pas qu'un homme choisisse une fille, qu'on ne se soit assuré qu'il est sain.

Visiteuses.

Grande-Gouvernante, ou Supérieure.

Article 35. Il est naturel que le premier des devoirs de la Grande-Gouvernante, soit de veiller à l'observation exacte de l'Article précédent, & à l'exécution des deux qui suivent.

Amende.

Article 36. On croit ne devoir aucun

(2) *Quippe plurimum affert mali, si Operario meretricandi potestas fiat.* Columell. Lib. II, cap. I.

ménagement aux misérables , qui se sentant atteints de la peste vénérienne , sont assez injustes pour vouloir la communiquer à d'autres , & assez ennemis d'eux-mêmes pour aggraver leur mal , au lieu de chercher à se procurer la guérison.

Article 37. Le soin qu'on prendra des filles malades , est une suite nécessaire de l'Etablissement , & l'objet le plus indigne des soins de la Grande-Gouvernante , & de celles qui lui sont subordonnées : l'Administration se fera rendre un compte exact des traitemens , & elle remédiera promptement aux abus , & sur-tout aux négligences qui s'y introduiraient. C'est en ceci qu'il faudra éviter la routine & l'inattention. Au reste , tous les Articles sont tellement liés , que l'inobservation d'un seul , amènerait bientôt le violement de tous les autres.

*Traitement
des Filles.*

SORT DES ENFANS

NÉS DANS LA MAISON

Article 38. Les hommes sont la richesse de l'État ; c'est en les multipliant , qu'un Prince augmente sa puissance. Quel bon-

GARSONS *.

* *Garfe* , autrefois honnête , à présent injurieux , & *Garson* , dérivent de *Gars* (jeune-homme) : ce qui prouve qu'on doit écrire *Garson* (au lieu de *Garçon*) comme on a fait dans cet ouvrage.

heur, pour les campagnes, dans lesquelles la Milice porte chaque année un nouvel effroi, de s'en voir délivrées par notre Établissement (*) ! L'avantage qui en résulterait pour l'État serait immense : ce seraient plusieurs milliers d'hommes qui resteraient à la culture des terres : car la plupart de ceux qui l'ont une fois quittée, n'y retournent plus, après leur tems expiré ; ils deviennent fainéans, vagabonds ; ou tout au moins fort débauchés ; d'autres, qui, sans la Milice, *tiendraient* la charrue ; ou *feraient* la vigne, s'habituent dans les villes, dont la mollesse les énerve ; & ce sont encore des hommes presque perdus pour l'État.

Il faut convenir que les Sujets que fourniraient les *Parthénions* du Royaume, ne suffiraient pas seuls pour remplir ce but ; mais ce n'est ici qu'une indication de moyens, & non une loi : qu'on y joigne les garçons en Etat des Enfans-trouvés, qui dépérissent à la *Pitié* & ailleurs, ceux des hôpitaux des provinces du Royaume, qui passent leur jeunesse à carder la laine, je crois qu'alors on en trouvera suffisam-

(*) L'usage introduit depuis quelques années, de donner des *Enfans-trouvés* aux Laboureurs, pour les former au travail, & *tirer* au sort de la Milice en place des enfans de la maison, est un *acheminement* à ce que l'on propose ici.

ment pour opérer le bien proposé. J'avance que ces garçons seront d'excellens Soldats, parce que dès l'enfance, ils sont élevés dans la soumission & dans la dépendance aussi absolue qu'aveugle pour un étranger : ils n'ont point de parens ni de liaisons ; leur père, c'est l'Etat ; leur patrie ; le Royaume : ils resteraient au service tout le tems que leurs forces le leur permettraient. Ces vieux Soldats seraient employés dans les occasions difficiles, où l'expérience & l'intrépidité à la vue du danger sont nécessaires. On pourrait objecter que ces troupes seront vilipendées par les autres. A Dieu ne plaise que je regarde l'état Militaire de France & d'Angleterre, comme assez mal discipliné ; pour insulter de gaieté de cœur un corps de braves gens, en leur faisant un crime de leur naissance, qui n'a pas dépendu d'eux.

La seconde disposition regarde les filles : **FILLES.** on tirera parti de celles qui seront disgraciées de la nature, en les employant utilement pour la maison : les autres choisiront l'état qu'elles voudront embrasser. On pourrait dire que la dot que je propose de leur assigner est considérable, eu égard à leur grand nombre. Je répons, que les filles d'une jolie figure formeront tout au plus la dixième partie des enfans, & je crois que le *Parthénion* bien réglé, bien administré, pourra suffire à cette dépense : c'est ce que je me réserve de prouver une

autrefois (*). On pourrait objecter encore ; que la maison a bien des charges : les *Su-
rannées*, les filles malades, la manière
coûteuse dont je propose d'entretenir les
Sujets de la maison en tout point, &c.
Je conviens de la justesse de ces remar-
ques ; mais il se présenterait naturellement
un moyen d'aider la maison, s'il se pouvait
qu'elle eût besoin de secours : l'Hôpital de
la Salpêtrière devient presque inutile ; on pla-
ceroit ailleurs les folles qui peuvent y être
renfermées, & l'on affecterait à notre Eta-
blissement les revenus de cette maison. Je
vais plus loin ; j'ose soutenir que les Hôpi-
taux ne remplissent pas à beaucoup près,
le but d'utilité qu'avaient en vue leurs Fon-
dateurs, & ne procurent pas le soulage-
ment qu'on croit que les pauvres en reti-
rent ; la moitié du Royaume n'en a pas,
& ne s'en trouve que mieux. Qu'on laisse
subsister l'Hôtel - Dieu, à la bonne heure ;
dans une ville telle que Paris, il faut bien
qu'il y ait un lieu où l'indigent puisse mou-
rir comme il a vécu (*), au sein de l'hor-
reur, & dans les bras du desespoir. . . . O !
triste humanité ! où sont tes glands & tes
forêts !

(*) Voyez la Lettre xi.

(*) On aurait pu dire : *Où il meurt promptement* ; on a, dans cette maison (& dans une autre) une attention toute particulière à ne pas laisser languir les malades, sur-tout les vieillards.

forêts ! ... Tous les autres Hôpitaux sont nuisibles , entretiennent la fainéantise , & trompent enfin les malheureux , qui se sont imprudemment reposés sur ces Etablissements , pour ne rien ménager durant le cours d'une longue vie. Ils espéraient y trouver la tranquillité , & le repos ; ils n'y rencontrent qu'un enfer anticipé : je le dis , parce que je l'ai vu ; la mort est un moindre mal que la triste vie , que l'on traîne dans nos Hôpitaux : les supprimer , ou apliquer tous les revenus à une maison pour les *filles enceintes* , aux *Enfans - trouvés* & à notre *Etablissement* , ce ne serait que détruire un mal , pour opérer un grand bien. Mais que deviendront ces misérables , dont le gain est si peu de chose , qu'à peine il leur fournit le pain quotidien ? Si c'en était ici le lieu , je répondrais. ... Des Tianges , ces biens immenses que possèdent les gens de main-morte , pourquoi furent-ils donnés ? pour nourrir sans doute dans une fastueuse indolence nos Prélats & nos Abbés ; dans une oisiveté molle , ce Chartreux inutile , ce sensuel Bernardin , &c... Un nuage de Sauterelles s'est jetté sur le bien des pauvres , le dévore , & l'on s'étonne qu'ils meurent de faim ! Si c'en était ici le lieu , je dirais , que nous autres Financiers , mettons dans nos parcs des campagnes entières. ... mais je me tais : j'ajoute seulement , que l'hiver prochain , je détruis mon parterre de *** , mes grandes allées sablées , & que

je rendrai près d'une lieue de terrain coûteusement stérile , à l'agriculture.

Vêtemens.

Quant à la manière d'habiller les personnes de la maison , je crois qu'elle ne doit rien avoir de particulier : la décence même l'exige absolument. Celui qui a dit que les divers *états* devraient être marqués par des habits différens , n'avait certainement pas approfondi suffisamment son idée. Cette distinction entre les hommes est odieuse , surtout dans nos mœurs : elle ne tendrait qu'à nourrir l'impertinente vanité d'un petit nombre d'hommes , tandis qu'elle couvrirait d'une confusion (déplacée , à la vérité , mais non moins pénible) le *tiers-état* presque tout entier , qui est mille fois plus nombreux que les deux autres réunis : ainsi ce serait servir le goût d'un homme , aux dépens de celui de 999 : jamais pareille Loi ne fut proposable , si ce n'est à Maroc , ou , si on veut , dans le malheureux Empire des Yncas , depuis que les Européens l'ont injustement conquis.

*Autorité du
Conseil sur les
Enfans de la
Maison.*

Article 39. La disposition de cet Article retiendra les *Parthéniens* (*) dans le devoir.

(*) *Parthéniens* , c'est-à-dire *filz de filles*. Il y eut à Sparte des jeunes-gens qui portèrent ce nom ; voici leur histoire.

Lacédémone faisait depuis quelques années une guerre opiniâtre aux Messéniens. Les Spartiates présumant qu'elle serait longue , craignirent que

Il serait à souhaiter que la peine contre les séducteurs fût générale. Dans un pays où les Loix & la Religion défendent le divorce, il faut des remèdes extraordinaires : je ne connais personne de plus criminel & de plus méprisable qu'une femme qui trompe son mari, si ce n'est son séducteur.

Article 40. L'espoir d'être Gouvernante, ou du moins d'enseigner un jour les Arts aux filles, donnera du goût pour les exercices : ce ressort sera peut-être moins efficace pour contenir les Sujets, que les châtimens ; mais aussi, il n'a aucun inconvénient.

Article 41. Il est important de ne point effrayer les filles, par la perspective d'un avenir pénible.

Article 42. Les filles, une fois entrées

*Choix des
Gouvernantes
Leurs droits.
Maîtresses
des Exercices.*

*Sort des
Surannées.*

*Clôture.
Filles devenues
héritières.*

L'éloignement où ils étaient de leurs femmes, ne préjudiciait à la République, en l'exposant à manquer de nouveaux Citoyens : ils renvoyèrent à Sparte les jeunes gens non mariés, & leur ordonnèrent d'avoir, indistinctement, commerce avec toutes les filles. Cette commission fut si bien exécutée, que vingt ans après, Lacédémone se vit dans la nécessité d'expulser tous les enfans qui en étaient provenus ; parce qu'étant en grand nombre, & n'ayant aucun héritage à prétendre, ils troublaient la République. On les appela *Parthéniens*, du mot grec παρθένος, fille, comme ne connaissant que leur mère, qui leur avait donné le jour étant fille.

dans la maison , n'en doivent jamais sortir. On ne rencontrera donc plus dans les rues aucune fille publique ; par conséquent les honnêtes - femmes ne seront jamais prises pour telles , & insultées , qu'elles ne soient sûres d'être vengées sur le champ. On ôtera le scandale que donnaient les Prostituées , en se montrant. Un autre avantage , c'est que souvent les hommes éviteraient le crime , sans l'amorce que leur présentent les filles qu'ils rencontrent , & qui réveillent les desirs assoupis. On ne craindra pas non plus les inconvéniens si fort à redouter , si la Prostitution étant supprimée , les débauchés ne trouvaient aucun moyen de se livrer à leur panchant : ils auront dans les *Parthénions* , une ressource toujours prête. L'Article excepte de la règle qu'il établit , celles qui se marieraient , & celles qui , devenues maîtresses d'elles-mêmes , par la mort de leurs parens , & héritières d'un bien suffisant pour vivre , voudront aller le régir. Il n'y a rien là que de juste & de raisonnable. Le pouvoir que la maison conservera sur elles , est nécessaire pour les contenir , ou faire cesser les désordres , que notre Établissement doit tous prévenir.

Filles qui voudroient changer de vie.

Article 43. Cet Article montre dans quel esprit les Administrateurs doivent gouverner la maison , & la nécessité de ne donner cette place qu'à des Citoyens vertueux : en tout emploi , l'honnête-homme fait pres-

que toujours bien , & le fripon toujours mal.

Article 44. De deux maux éviter le pire. N'écoutez pas les enthousiastes : ces sortes de gens parlent beaucoup ; crient bien fort , & ne réfléchissent jamais. A Londres , où les Spectacles sont fermés les Dimanches , l'on s'enivre , l'on joue , & l'on va chez les filles de joie. Il vaudrait beaucoup mieux ouvrir les Théâtres , & qu'on vît une pièce de *Shakespear* ou de *Dryden* : il serait plus honnête , sans doute , d'assister au *Caton d'Addisson* , que de croupir tout un jour à la taverne , ou de n'en sortir que pour se battre à coups de poing.

Parthénion
quand fermé.

Article 45. Une maison de la Province ; qui aura trop de sujets , devra les envoyer à la Capitale , & ainsi de tout le reste , sans qu'une Administration particulière puisse s'y refuser : on pourrait de même , changer les Sujets reçus dans une ville de Province , ou dans la Capitale , avec d'autres Sujets reçus dans une autre , pour éloigner les filles de leurs connaissances ; & cela deviendrait même absolument nécessaire pour la Province. La Capitale , manquant de Sujets , en tirera des *Parthénions* de Province , autant qu'il lui en sera nécessaire. On sent pourquoi elle doit jouir de ce privilège.

Communauté
entre tous les
Parthénions.

[Un certain nombre d'hommes de la Capitale , beaucoup plus vils que les Prostituées , perdra , au nouvel établissement ,

Μαχαροφόρος
Porteur d'épée.

le fonds de la subsistance. Ces infâmes sont ordinairement les auteurs de plusieurs meurtres secrets. Ils passent leur vie dans une crapuleuse oisiveté : tout leur talent se réduit à insulter, à se battre ensuite lâchement & comme des assassins. Ils portent un nom, qui n'était pas autrefois une honte : *Machærophorus* * ne signifiait autre chose que *Gendarme* : mais ce mot dont on a retranché les deux dernières syllabes, est bien avili depuis qu'il les caractérise *]

Je ne fais si j'ai atteint mon but, en proposant les XLV Articles du Règlement que je t'ai envoyé, mon cher, & si je n'ai rien oublié d'essentiel. *Il n'appartient qu'aux hommes qui ont mérité quelque distinction dans le maniement des affaires, de prononcer sur cet important objet ; & j'attendrais respectueusement leur décision, si je le rendais public. J'ai tâché de ne pas perdre*

(*) Voila l'éthymologie du vilain terme *Maqu.* . . .

Le Dictionnaire de l'ENCYCLOPÉDIE donne au mot *Put.* . . . une origine italienne, & le fait dériver de *Putana* : on pourrait tout aussi bien dire qu'il sort de l'espagnol *Put* : dans la vérité, ni l'une ni l'autre de ces langues ne nous l'a fourni : il vient du français *Pute*, qu'on prononce encor *pout* ou *peut*, *peute*, en diverses provinces ; expression formée du latin *Putidus*, puant, puante.

de vue cette maxime sage : *Le pouvoir des Loix ne va qu'à régler les passions , & non à les détruire.* Tu verras de ton côté , si j'ai satisfait à toutes les objections raisonnables que l'on pourrait faire. . . . Il est huit heures , je vole chez toi ; adieu.

.....

Bon jour , mon bon ami , car ma montre marque trois heures du matin. J'ai ramené ton épouse & sa sœur de chez mon oncle à une heure : nous avons un peu causé , comme tu vois. Cependant je reviens à toi , & je veux fermer ma Lettre , avant de me mettre au lit.

Jamais partie bruyante ne m'a satisfait comme ce souper , tranquille , sérieux même , chez un Vieillard respectable , au milieu d'une famille sensée. La joie a brillé quelquefois , mais c'était la rite de la raison. Pour mon oncle , il était d'une humeur charmante. Je ne sais s'il s'est aperçu de ma passion pour Ursule ; il m'a semblé que son enjouement était augmenté du double , lorsqu'il a vu les égards , l'empressement que je marquais à cette fille aimable. Il lui adressait de tems en tems la parole , & toujours pour lui dire des choses flatteuses. Je ne puis t'exprimer combien cette remarque m'a fait de plaisir : car , mon cher , quoique je sois riche , & maître de moi-même , je sens , depuis que j'aime Ursule , augmenter ma ten-

dresse pour mes parens, & je suis charmé de
ne rien faire qui ne leur soit agréable. Dès
demain, je veux lui ouvrir mon cœur. Je
n'attendrai pas ton retour, pour t'instruire de
ce qu'il m'aura dit.

« Jet'embrasse mille fois, cher Des Tianges;
mon amitié pour toi est si vive, que je ne
crois pas que l'aimable, la tendre Adelaïde,
te soit plus attachée que

D'ALZAN.



NEUVIEME LETTRE

Du même.

9 juin

HIER, dès le matin, je me rendis chez mon oncle, que je n'avais pas trouvé la veille : j'en fus reçu avec les démonstrations de la plus vive amitié. Après que nous nous fumes quelque tems entretenus des nouvelles du jour, & d'autres choses indifférentes, j'allais lui parler de ce qui m'amenaît : il m'a prévenu.— Vous avez vingt-cinq ans, mon neveu, m'a-t-il dit : il est tems de faire un choix. A votre âge, on n'est plus novice, on connaît le monde, les travers qu'il faut éviter, aussi-bien que les vertus sociales qu'il faut acquérir : vous n'êtes pas, j'espère, assez idiot, que de vous laisser prendre uniquement à deux beaux yeux, & je vous crois trop raisonnable, pour ne pas chercher dans l'objet de votre choix, des avantages plus solides—. Ce préambule m'a surpris, & j'ai voulu l'interrompre : il m'a fait signe de l'écouter jusqu'au bout—. Lorsqu'on se marie, c'est un engagement durable que l'on contracte, & qui ne ressemble pas à ces

petites aventures que vous avez eues de tous côtés : (il m'a fait une longue énumération de mes maîtresses connues, & , à mon grand étonnement , il a fini par la D***.) il faut qu'un honnête homme aime sa femme, & n'aime qu'elle. J'ai des vues sur vous, mon cher d'Alzan : mais je voudrais bien auparavant être sûr que vous aurez pour celle que je vous destine , les sentimens qu'elle mérite d'inspirer. Elle est belle, riche, & par - dessus tout cela vertueuse, modeste, raisonnable. J'ai connu sa mère. J'en fus amoureux lorsque nous étions jeunes tous deux, & libres : un autre l'emporta sur moi ; il fut lui plaire davantage. J'en ressentis la plus vive douleur ; mais enfin , je ne m'en pris qu'à moi-même ; & je renonçai dès lors à contracter un lien , qui ne pouvait être heureux qu'avec elle. Mon estime & mon respect pour cette femme aimable ne diminuèrent point : je cessai pourtant absolument de me trouver où j'aurais pu la voir. Elle devint veuve : lorsque son deuil fut passé , que je crus ces larmes séchées , j'allais lui offrir ma main , & la prier de consentir que je servisse de père à ses enfans. Sa mort, arrivée il y a quelques années, m'enleva cette douce espérance. Vous jugez que ce fut un coup bien sensible pour moi. Elle laissait deux filles , riches , & sous un sage Tuteur. En les voyant croître , je songeais à vous. L'aînée sur-tout, qui vient d'épouser un de nos Confrères , vous aurait

fort convenu : mais son mariage s'est conclu si promptement , que je n'en fus instruit que dans un tems où les choses étaient trop avancées. Graces au Ciel , la cadète n'est inférieure à cette aînée ni en mérite , ni en beauté , & j'ai voulu m'y prendre de bonne heure , afin de n'être pas une seconde fois prévenu. Je passai hier tout le jour chez monsieur *Laurens* mon ami , beau-père de cette aînée , & Tuteur des deux sœurs : je lui ai fait part de mes vues ; nous avons été ensemble sur le champ au Couvent de la jeune personne. Monsieur *Laurens* lui a expliqué le sujet de notre visite , & lorsqu'il a nommé mon neveu , cette aimable fille a prodigieusement rougi : elle était dans ce moment plus belle qu'un ange : je n'ai pu m'empêcher de m'écrier , *Que ce coquin de d'Alzan est heureux !* La jeune Demoiselle ne nous a pas donné de réponse positive : mais (& notez cela) elle nous a renvoyés à sa chère sœur , dont elle nous a dit qu'elle suivrait les ordres en tout. A l'air de satisfaction qui régnait sur son visage , nous nous sommes aperçus que notre proposition ne lui déplaisait pas. Nous allons aujourd'hui chez la sœur.... — Pardon , mon cher oncle , ai-je interrompu ; mais je crois la démarche assez inutile : je suis au désespoir de vous l'avouer , nos vues ne s'accordent pas : j'aime , si ce terme peut exprimer tout ce que m'inspire une jeune personne , à laquelle presque tout ce que vous

venez de dire convient parfaitement, mais qui n'est pas elle. Je le répète, mon cher oncle, ou plutôt, mon père, puisque vous daignez m'en tenir lieu depuis si longtems, ma peine est extrême, de pouvoir dans cette occasion vous prouver ma déférence à vos moindres volontés : mais vous ne serez pas inexorable, puisque vous avez aimé —. Serait-ce la D***, a repris mon oncle avec humeur, qui te fait tenir ce langage ? Si je le croyais.... Mon cher fils, au nom de Dieu, pense que tu ne peux aimer cette femme méprisable huit jours encore, eusses-tu le fond de la plus tenace constance.... — Vous me faites tort, Monsieur, ai-je répliqué : je ne vois pas que la D*** : je ne la vois plus du tout, depuis que je connais l'objet touchant dont je suis charmé —. En ce cas.... Vous avez raison : ce que j'ai dit ne pouvait convenir à madame D***. J'aurais cru que celle que je vous propose —. Mon oncle, elle peut être charmante, mais je suis prévenu, je vous l'ai dit —. Elle *peut être charmante* ! En vérité d'Alzan, vous êtes incompréhensible : toujours empressé auprès des femmes, dont vous dites pis que pendre en les quittant, l'on vous voit leur prodiguer l'encens & les adulations : comment ne s'y tromperaient-elles pas, elles que leur vanité rend crédules, je m'y trompe moi-même, lorsque je vous vois ? Par exemple, l'autre jour, vous étiez chez moi, avec la jeune personne dont je

viens de parler, j'aurais juré que vous l'aimez; & même, je le fis entendre à madame Des Tianges sa sœur... — Que me dites-vous ? Madame Des Tianges ! celle que vous me donnez est la sœur de madame Des Tianges ! — Oui : que trouvez-vous donc là de surprenant, de merveilleux Mais que veulent dire tous ces transports ? (j'étais à ses genoux, mon bon ami ;) Ah ! Monsieur, me suis-je écrié ; c'est elle que j'aime. — Imagine-toi, mon ami, les différentes situations par où j'ai successivement passé ; mes tranfes, mes alarmes ; & la joie que tout d'un coup j'ai ressentie. La cause de mon erreur, est de ce nom de *Laurens* que mon oncle donnait à ton père, sous lequel il n'est connu de personne, & dont tu ne m'as jamais parlé. La satisfaction de monsieur *De Longepierre* était aussi vraie & paraissait presque aussi vive que la mienne. Il me la montrait de mille manières ; il prétend m'assurer tout son bien après sa mort, & me faire dès à-présent un don considérable : il nomme Ursule sa fille ; notre union lui fera retrouver le bonheur dont il fut privé.

Nous sommes convenus que j'irais chez madame Des Tianges, pour la prévenir sur la visite de monsieur *De Longepierre* : comme j'ai fait réflexion qu'il était encore trop-tôt, je me suis rendu chez moi ; & je t'écris en attendant le moment d'aller apprendre ces bonnes nouvelles à ma première amie. Je la crois déjà instruite de la

démarche que mon oncle fit hier auprès d'Ursule avec ton père..... Mon ami, comme le cœur me bat ! Il me semble que je vais apprendre à madame Des Tianges que j'aime Ursule..... A ce que j'éprouve, on dirait que je crains, aimable timidité !..... elle me prouve ! mon cher, que j'aime mademoiselle *De Roselle* comme il convient de l'aimer. L'heure n'arrivera pas : ma montre est arrêtée je crois..... Je te quitte. . .

.....
 Ah ! Des Tianges ! Des Tianges !..... regarde... quel Billet !..... Il est de ton épouse !

B I L L E T

de M.^{me} DES TIANGES à D'ALZAN.

*Vous êtes pour moi, Monsieur, un être indéfinissable : vous faites faire auprès d'Ursule une démarche d'éclat, par votre oncle & par le père de votre ami ; vous me témoignez à moi-même la tendresse la plus vive pour ma sœur ; & tout cela dans le tems qu'une intrigue criminelle & deshonorante vous lie avec..... le dirai-je, Monsieur ? avec la D*** ; avec une femme perdue, & qui serait fâchée qu'on en doutât. Ah D'Alzan ! Adelaïde ne vous aurait pas cru double, scélérat, séducteur ; elle ne vous supposait que faible, léger, gâté par le siècle.... Ingrat ! fallait-il choisir la sœur de monsieur Des Tianges, de votre ami, pour la mal-*

heureuse victime de votre hypocrisie ! La pauvre Ursule ! ... vous ne méritez pas les larmes qu'elle va répandre Ecoutez-moi , vous qui les causerez ; vous , qui trahissez ma confiance & mon amitié , celle de mon époux , ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes , puisque vous abusez de l'amour ; ne paraissez jamais devant Ursule ou devant moi : je vous le demande comme une grâce ; & si cela ne suffisait pas , je vous le défens pour toujours.

ADELAIDE DES TIANGES.

Mon cher bon ami ! ... je mourrai avant ton arrivée Ursule va me croire faux , vil ... Ma conduite passée ne la rassurera pas ... Des Tianges ! je donnerais tout mon sang Cependant oh ! cette idée me tue ... Un moment ... qu'Ursule me croye un moment ... Ecris leur ... hâte-toi de leur écrire , & de me justifier Je suis innocent , tu le fais ; mais elles refuseront de m'entendre Madame Des Tianges ... Eh ! c'est sa vertu l'amitié qu'elle croit trahie ... qui va me fermer l'entrée ... m'ôter tout accès Ursule Mon ami , je suis faisi ... Ma main , tout mon corps , éprouvent un tremblement si violent je ne saurais écrire davantage. Adieu adieu , cher ami.

D'ALZAN.

DIXIEME LETTRE
de M. D'ALZAN DE LONGEPIERRE
à *DES TIANGES.*

Même jour , le soir.

JE vous écris à la hâte , Monsieur , bien triste , bien affligé ; votre famille & la mienne environnent le lit de monsieur d'Alzan , de votre ami , de mon pauvre neveu. Il s'est trouvé mal , ce matin , à dix heures. Vous connaissez cette impudente madame D*** ; c'est elle , ce sont ses noirceurs qui l'ont réduit dans l'état où il est.

Il n'y avait pas deux heures qu'il m'avait quitté : nous étions convenus de nous trouver chez vous. Je m'y rends ; je suis étonné de ne l'y pas voir ; & plus encore du froid accueil de madame Des Tianges , que je croyais qu'il avait instruite de notre conversation du matin. Je le demande , après les premiers complimens. Votre épouse me répond , qu'elle ne croit pas que monsieur D'Alzan doive revenir chez elle. Je demeure confondu : je presse madame Des Tianges de m'en apprendre davantage. Elle me prie de l'en dispenser , & me renvoie à mon neveu , qui m'instruira , ajoute-t-elle ,

elle , beaucoup mieux qu'elle ne le pourrait faire. Déjà troublé par un événement aussi peu attendu , je vole chez votre ami , & je le trouve.... hélas ! je n'ai pas eu la force de prononcer une parole : l'état où je l'ai vu , m'a saisi. Il rentrait : la porte de madame Des Tianges venait de lui être refusée : l'égarement de sa raison se peignait dans ses regards.... Il ne me reconnaissait pas , il ne me voyait pas ! joignez à cela une fièvre brûlante , des sanglots , de longs soupirs ; c'est le tableau de sa situation. J'ai moi-même aidé à le porter dans son lit. Au bout de quelques momens , il m'a reconnu ; il m'a serré la main , mais il ne me disait rien encore : j'ai vu dans ses yeux , qu'il cherchait quelque chose : j'ai regardé où il les portait ; apercevant une Lettre toute ouverte sur son bureau , qu'il paraissait fixer , je l'ai prise : elle ne m'a que trop instruit. J'ai demandé au pauvre malade , si c'était là ce qui l'avait mis dans un état si violent ? Il m'a fait signe que oui : je l'ai assuré que je pouvais le justifier dans l'esprit de madame Des Tianges & de sa sœur. Cette promesse a fait quelque impression sur lui. Il m'a parlé. — Ah ! courez-y , mon cher oncle , m'a-t-il dit , d'une voix faible , & rendez-moi la vie , s'il en est tems encore : il faut absolument que je les voye toutes deux ; que je leur parle , & que je meure , si je ne puis les persuader de mon innocence.

I. Partie.

K

Je n'ai pas différé d'un moment. En entrant chez vous , j'ai surpris étrangement madame Des Tianges : --- Sauvez mon neveu , madame , me suis-je écrié : votre Billet l'a mis dans un état qui va vous épouvanter : amenez avec vous mademoiselle *De Roselle* ; il veut vous parler à toutes deux , détruire les calomnies dont on l'a noirci , ou mourir : je vous réponds de son innocence : on vous a trompée : venez , je vous en conjure ; je vous éclaircirai sur tout cela. --- Je m'exprimais avec tant de véhémence , que je ne m'apercevais pas de l'impression que faisait mon discours sur l'aimable madame Des Tianges : elle était pâle & tremblante. --- Eh Seigneur ! qu'est il donc arrivé , m'a-t-elle dit ? Allons , Monsieur , partons ; allons partout où vous voudrez. Montons dans votre voiture , & prenons ma sœur en passant. ---- En chemin , elle m'accablait de questions ; j'y satisfaisais de mon mieux ; eu égard au trouble où je me trouvais. Elle m'a parlé de la D*** ; elle m'a dit que cette femme était venue la trouver elle-même ; que pour appuyer ce qu'elle lui avait avancé , elle avait montré les Billets de mon neveu , dont le dernier , conçu en termes fort clairs , était daté de la veille. Je l'assurai que la date avait été altérée , ou que le Billet lui-même était entièrement supposé. Je lui racontai ce qui s'était passé entre D'Alzan & moi le matin. Là-dessus nous sommes arrivés au Couvent de ma-

demoiselle De Roselle. Madame Des Tianges l'a prévenue en peu de mots. Dans mon malheur même, j'ai ressenti un mouvement de joie ; car j'ai cru m'apercevoir que mon neveu n'aime pas une ingrate.

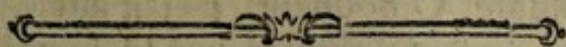
Dès que nous avons paru dans la chambre de D'Alzan, il a prié qu'on le laissât seul avec nous.... Je ne puis me rapeler ce qui vient de se passer, sans répandre des larmes.... Mon neveu s'est entièrement justifié.... L'aimable épouse de monsieur Des Tianges & la belle Ursule n'ont rien omis pour le consoler.... Que je suis touché ! quand j'y pense.... Si mon cher D'Alzan en revient (car il ne faut pas vous cacher que les Médecins n'osent pas encore répondre de lui) : s'il en revient, dis-je, comme je l'espère des tendres soins & des bontés des deux sœurs, il regardera cet accident comme un bonheur. Il a voulu se disculper entièrement, quoique mademoiselle De Roselle & madame Des Tianges elle-même l'en dispensassent : il a montré la Lettre que la D*** lui écrivit en réponse de son Billet, & la date précède de près d'un mois votre départ pour Poitiers.

Les domestiques de mon neveu ont mis l'alarme dans toute notre famille ; on accourt de tous côtés. A quoi sert cet empressement : toutes les visites que souhaitait D'Alzan, se réduisaient à deux ; les autres sont incommodes, & je vais l'en débarrasser....

Je viens de voir mon neveu : tout le monde est parti, à l'exception de celles qui lui ont rendu la vie. Dès qu'elles paraissaient s'éloigner, les convulsions qui l'avaient pris le matin, revenaient avec violence. Les deux aimables sœurs se sont assises de chaque côté de son lit ; la joie que leur chère présence lui cause, a calmé ses sens trop agités ; il vient de s'assoupir, & les Médecins répondent de lui. A la première assurance qu'ils en ont donnée, madame Des Tianges a tiré avec vivacité un diamant de son doigt, & l'a fait accepter à celui qui venait de parler. Vous jugez combien ce petit transport m'a causé de plaisir. Ce sera la première chose que D'Alzan apprendra à son réveil. Je me sens bien consolé, monsieur, d'avoir quelque chose de mieux à vous annoncer en finissant. Je suis très-parfaitement, &c.

DES TIANGES DE LONGEPIERRE.





ONZIEME LETTRE

de D'ALZAN

à DES TIANGES.

13 juin.

NOUS recevons ta Lettre à présent ; mon bon ami , & j'obtiens de madame Des Tianges d'y faire réponse moi-même. Cela te convaincra mieux que toute autre chose , de l'efficacité de ses soins , & de ceux de ma belle , de ma tendre , de mon adorable épouse.... Non , cher frère , rien ne pourra désormais séparer D'Alzan de cette Ursule qu'il adore : hier matin nous prononçames le serment sacré qui nous lie pour toujours l'un à l'autre : j'allais beaucoup mieux ; on aurait pu t'attendre ; mon oncle , tes parens & les miens en étaient d'avis ; mais Adelaïde a voulu qu'on nous unît dans ma chambre. Quel bienfait ! & que la main dont je l'ai reçu m'est chère ! Toute ma vie , je regarderai madame Des Tianges comme une inestimable amie , comme une tendre sœur , une mère adorée , ma divinité tutélaire. Et mon épouse ? Ah ! Des Tianges ! mon cœur nage dans une mer

de volupté. O bonheur , c'était auprès d'elle , sur ce sein d'albâtre que tu sommeillais en m'attendant. Depuis notre mariage , tout change en mieux. On me croit malade encore ; & moi , je sens que jamais je ne me suis aussi bien porté. J'ai désiré , avec toute l'ardeur dont je suis capable , la main de mademoiselle De Roselle : depuis que je l'ai obtenue , je sens ma félicité plus vivement encore que je ne l'ai désirée. C'est , mon bon ami , que je ne connaissais pas tout le mérite , tout le prix de celle que j'idolâtrai. O femmes ! êtres enchanteurs , vous tenez sans doute le milieu entre la divinité & nous ! qui n'a pas su vous plaire , qui n'a pas été aimé de vous , n'a pas vécu : il a végété ; mais la vie , la douce chaleur de la vie , jamais , jamais il ne l'a sentie. Comment se trouve-t-il des hommes , qui craignent cette union délicieuse de deux âmes étroitement unies par les mêmes affections , les mêmes biens , par ces êtres innocens qui leur doivent le jour , en un mot , par les Loix les plus saintes de la société ! s'ils pouvaient se former une idée de ce que j'éprouve..... de ce que nous éprouvons tous deux , cher Des Tianges , ils renonceraient bientôt à une erreur qui les rend malheureux.

Cette Lettre ne te trouverait plus à Poitiers , je l'adresse au Maître de Poste à Blois. Ton impatience obligeante nous a fait à tous le plus grand plaisir. Il est bien

flateur , pour ton épouse & pour ton ami ; d'apprendre , que tu ne peux attendre un jour , un seul jour de plus pour être informé de leur situation. Elle est heureuse , cher Des Tianges : tu ne verras ici , à ton arrivée , que les signes de la joie la plus vive : viens , ton épouse

De madame DES TIANGES.

ne t'a jamais tant désiré , mon aimable mari. Viens me dédommager de tous les chagrins que m'a causés ton ami. Il est heureux , à présent : mais si tu l'avais vu C'est un enfant , & je lui pardonne tout. Je n'en avais pas pour un à consoler ; ma sœur aussi se désespérait , quoiqu'en se cachant. Ils m'ont bien fait de la peine , & si je les aime , comme auparavant , de tout mon cœur. Adieu , mon ami. Si j'avais le fort de cette Lettre , je t'embrasserais un jour plutôt.

ADELAIDE DES TIANGES.

De madame D'ALZAN.

J'arrive bien à propos , frère chéri , pour me justifier des crimes dont ma sœur m'accuse auprès de vous. *Je lui ai fait de la peine !* moi ! elle peut vous l'écrire ! Eh bien , elle vous trompe , croyez-m'en. L'on ne chagrine jamais , je pense , ceux que l'on aime , ou bien c'est malgré soi ; & pour lors , ils doivent le pardonner. Non , je ne

pourrais supporter l'idée d'avoir causé un instant d'ennui à mon adorable sœur. Ma chère Adelaïde me rend tout ce que je perdis , lorsque le ciel nous enleva nos parens. *L'avoir affligée !* ah jamais , jamais je ne l'ai voulu. Que serait-ce si je vous disais Elle m'empêche d'écrire ; elle ne veut pas que je dise Eh bien , je me tais

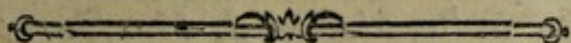
Je suis bien contente de quelqu'un que vous aimez : on a pour ma sœur & pour moi , les sentimens , que je desirais : le don de tout mon cœur , de toute ma tendresse en est le prix. Personne après ma sœur Elle ne me regarde plus : apprenez que c'est moi qui la consolais : elle ne pouvait se pardonner Elle revient Personne , après ma sœur , ne vous est aussi sincèrement attachée

qu'URSULE D'ALZAN.

De D'ALZAN.

Elles m'ont arraché la plume , mon cher ; nous nous disputons le plaisir de causer avec toi. Cette Lettre t'en sera plus agréable , puisque tu viens d'y voir les caractères chéris de celle qui te rend le plus fortuné des époux. Pour te prouver que je me porte aussi-bien qu'on le puisse , après une commotion assez violente , je veux profiter du tems où une visite les oblige à me laisser seul , pour t'achever mon Projet. Tu t'amuseras à vérifier mes calculs

dans ta chaise : aussi bien je doute que tu puisses en trouver le moment , lorsque tu seras avec nous.



§ V.

COMPENSATION du Produit des différentes Classes ; avec les Charges des Parthénions.

IL paraît assez probable que le nombre des filles tant *Publiques* qu'*Entretenues* , peut se monter dans le Royaume , à 30 , 000 : 20 , 000 dans la Capitale , 10 , 000 dans les Provinces : mais je n'asseoirai pas mon Etablissement sur un nombre si considérable. Supposons seulement qu'il y ait , dans la ville de Paris , douze mille filles tant *Publiques* qu'*Entretenues* ; environ la moitié dans le reste du Royaume. Malgré le bien-être que l'Etablissement proposé procurera aux *Parthéniennes* , je ne doute pas que la défense de sortir de la maison , l'impuissance où seront les filles , de se livrer à des débauches qui sont les funestes accompagnemens de la Prostitution , ne réduisent-là le nombre de ces infortunées : j'en ôterai même encore 1 , 000 , pour mettre toutes choses au taux le plus bas :

nous aurons donc , dans toute l'étendue du Royaume , *dix-sept mille filles* , qui pourront être placées dans les *Parthénions*.

Il est prouvé par les nouvelles *Recherches sur la Population de Monsieur Messence* (*) , qu'à peine le tiers des hommes atteint *quarante-cinq ans*. Cette règle générale doit être en proportion double , pour les filles publiques. Ainsi , lorsqu'on aura fait le choix des deux classes des *Surannées* , comme le prescrit l'Article XXXIII , il restera tout-au-plus *mille filles* dans toute l'étendue du Royaume , à charge à l'Etablissement. Et nous en aurons , qui chaque jour produiront un revenu , qui excédera leur dépense plus ou moins ,

* *Paris, in-4.* Durand neveu , rue Saint-Jacques.

S A V O I R ;

SURANNÉES..... à 6 sous,
 500 (employer 400) par jour , 120 l.
 Surannées..... à 12 sous,
 730 (employer 600) 360 l.

RECETTE.

Le premier Corridor.

à { 18 f. n° 2. } employer.
 1 l. 4 f. n° 1. } 3000(2000)...2,100 l.

Le second :

à { 1 l. 16 f. n° 2. } employer.
 2 l. 8 f. n° 1. } 3900(2000)...4,200 l.

Le troisième :

à { 3 livr. n° 2. } employer.
 3 l. 12 f. n° 1. } 4000(2000)...6,600 l.

Le quatrième :

à { 4 l. 16 f. n° 2. } employer.
 6 livr. n° 1. } 3000(1500)...8,100 l.

Le cinquième :

à { 12 livr. n° 2. } employer.
 24 livr. n° 1. } 1700(1000)-18,000 l.

Le sixième :

à 96 livres employer.
 170(85)...8,160 l.
 filles produisent.

Total...(par jour).....9585.....47,640 l.
 (par an).....17,388,600 l.

Nota Benè. Comme les *Filles entretenues* des deux derniers Corridors sont à une taxe beaucoup plus basse , on ne parle ni des *Nuits* ni des *Amen-des*, qui font un objet de Recette bien supérieur à cette diminution.

DÉPENSE. L'ENTRETIEN de chacune des filles,
des six Corridors, pourra se monter, par
année, pour les habillemens,

(à Paris) à.....	500 liv. qui feront par an
la somme de.....	7,885,000 l.
Celui des <i>Surannées</i> choisies,	
à.....	300 liv..... 369,000 l.
La nourriture des Filles, Gou-	
vernantes & Maîtresses pour	
les Arts (par jour) à 1 livre,	
17,000 personnes (par an)	6,941,500 l.
L'entretien ordinaire des Bâti-	
mens dans tout le Royaume,	50,000 l.
Total.	14,545,500 l.

N. B. On ne fait aucune diminution pour les
Filles entretenues que leurs amans pourraient ha-
biller, nourrir, &c.

L'habillement & la nourriture des Ou-
vriers & des Ouvrières, seront compensés
par leurs ouvrages. C'est par cette raison
que je n'ai point fait entrer ce produit dans
l'Article de la *Recette*. Par la même rai-
son, je n'ai fait aucune mention de l'achat
des fils, soies & laines nécessaires pour les
manufactures des étofes, & la façon des
habits. Cela doit se trouver suffisamment
compensé par la diminution considérable
qu'apportera dans le coût des habillemens
l'épargne des façons, & la fabrication des
Etofes.

Il est bon de remarquer, qu'on n'emploie que 9, 585 filles sur 17, 000 : cependant, au moyen que l'Etablissement sera presque également composé de *filles entretenues* & de *publiques*, il y aura beaucoup plus de revenu que je n'en assigne ; & l'on peut regarder le total de la *Recette*, comme étant un tiers plus bas qu'il ne montera communément ; tandis que celui de l'*Entretien* ordinaire est supposé aussi haut qu'il peut aller dans des maisons où la multitude des bouches diminuera nécessairement la dépense de chaque individu.

Par conséquent, il devra rester à l'Etablissement, toutes les dépenses prélevées, une somme beaucoup plus forte que celle de. . 2, 743, 00 *l.* qui se trouve surpasser la dépense dans mon hypothèse.

Surquoi l'on se fournira de remèdes pour les malades, l'on payera les mois de nourrice, l'on mariera les filles nées dans la maison qui pourront l'être, & l'on entretiendra les *Surannées* inutiles.

9, 585 filles pourront donner, année commune, 4, 000 enfans, qui vivront *1 an* : (on voit que ce n'est qu'un à-peu-près ; car de ces mille enfans qui mourront dans l'année, beaucoup ne vivront qu'un jour, d'autres une semaine, un mois, &c.) *trois mille* qui vivront *trois ans* (& c'est beaucoup) ; & *deux mille* qui parviendront à l'*adolescence* à *six livres* par *mois* chaque enfant, la *premiere année*, les *Parthénions*

de tout le Royaume seront chargés de 288,000 livres : la seconde année, de la moitié *en sus*, ou 450,000 livres environ ; la *troisième année*, d'environ 576,000 livres ; au bout de 8 *ans*, d'environ 1,200 000 livres : le taux de cette charge restera, à-peu-près, à 1,500,000 livres ; puisqu'à mesure que les enfans grandiront, ils cesseront d'être à charge à la maison, soit en en sortant. soit par leur travail. On prend encore ici le tout au pis ; car l'on suppose qu'il ne se trouvera aucun père qui fasse élever ses enfans. Il resterait donc dans cette dernière hypothèse, 1,243,100 livres, pour les Surannées & les mariages. Mais j'ai prouvé que l'excédent de la Recette doit être bien plus considérable.

Résumons : voila donc un moyen presque infailible d'anéantir le *levain vénérien*, de chasser de l'Europe ce monstre qui n'était pas fait pour notre climat : de diminuer le scandale de la Prostitution : d'arrêter dans sa marche l'indécence des mœurs ; & par surérogation, de mettre dans l'Etat une pépinière de sujets qui ne lui seront pas directement à charge, & sur lesquels il aura une puissance illimitée, puisque les droits paternels & ceux du Souverain se trouveront réunis.

Je le répète ; l'on n'exécuterait pas ce Projet sans quelques inconvéniens : la Prostitution, qui n'est que tacitement tolérée, paraîtrait autorisée. Cet inconvénient iné-

vitale est-il bien réel? & s'il l'est, ne se trouve-t-il pas suffisamment compensé? L'on opérera un bien effectif, & le mal ne sera, pour ainsi dire que de spéculation. D'ailleurs, où ne se rencontre-t-il pas d'inconvéniens? qu'on me cite une entreprise, une loi, même celle du pardon des injures, cette loi si sainte, qui mit *Socrate* au-dessus de tous les hommes, & dont un Dieu nous a donné des modèles plus héroïques & plus respectables encore (*); qu'on m'en cite une, qui n'ait pas les siens, & dont on ne puisse pas quelquefois dire:

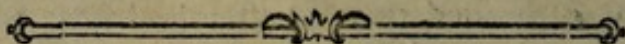
*Quam mala sunt vicina bonis ! errore sub illo
Pro vitio virtus crimina sapè tulit **.

* Ovid. de
Remedio, w.
323.4.

Madame Des Tianges me gronde, mon
cher : elle me dit que je ne devais pas écri-

(*) *Cratès* de Thèbes, disciple de *Diogènes* le cynique, a donné un bel exemple de modération, que les Chrétiens ont rarement imité : Un certain *Nicodrome* lui appliqua un soufflet avec tant de violence, que sa joue enfla : *Cratès* se contenta de faire écrire au bas de la joue malade : C'EST DE LA MAIN DE NICODROME ; *Nicodromus fecit* : allusion plaisante & tranquille à l'usage des Peintres. Ce fut ce *Cratès* pauvre, contrefait, que la célèbre *Hipparchia* ne rougit pas d'aimer, après qu'il eut vendu tout son bien, dont il avait jetté le prix dans la mer, en s'écriant : *Je suis libre.*

re si long-tems : mon aimable épouse se joint
à sa sœur : je tremble de les fâcher : je vais
fermer ma Lettre.



EN ce moment , on entendit dans la
cour le bruit d'une chaise : Madame Des
Tianges s'empresse d'ouvrir une croisée :—
Le voila , ah ! le voila s'écrie-t-elle. Et sans
s'expliquer davantage , elle vole au devant
de son époux.

Monsieur Des Tianges , effrayé par la
Lettre de l'oncle de son ami , avait trouvé
le moyen d'avancer son retour. Il est im-
possible de peindre la joie que causa cette
heureuse arrivée : elle fut d'autant plus
vive , qu'elle succédait à la douleur la plus
amère. L'amour , l'amitié & la reconnais-
sance accueillirent Des Tianges : il vit son
cher d'Alzan , aussi heureux que lui-même ;
il le voit encore suivre le sentier de la ver-
tu , aimer constamment son épouse , & mé-
riter son bonheur.

Fin de la premiere Partie

L E
PORNOGRAPHE,
O U L A
PROSTITUTION
RÉFORMÉE.

SECONDE PARTIE,
contenant les NOTES.

II. Partie.

POIGNONCAPHNE,

PROSTITUTION

REFORME

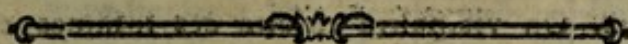
SECOND PARTIE.

contenant les Noms.

11 Paris



NOTES.



(A)

(A) I Partie
Page 20.

ÉTAT

DE LA PROSTITUTION

CHEZ LES ANCIENS.

ON se tromperait beaucoup, en s'imaginant que la débauche ou le goût du plaisir furent les premières causes de la *Prostitution*. Cet état, aussi vil parmi nous, que malheureux & corrompu, eut une origine moins criminelle que ses effets. Il n'est aucune des fausses Religions qui ne l'admît dans son culte : * elle a précédé les sacrifices de sang humain, bien plus atroces qu'elle. Jamais les hommes ne furent assez dépravés, pour croire que le crime pût honorer la Divinité : la *Prostitution* ne fut donc pas d'abord une débauche, mais une *consécration* du premier instant de l'existence de la nouvelle créature à laquelle on donnait l'être. La *population* fut le second motif de l'ancienne *prostitution* des filles, & même des

* Voyez les Religions du Monde d'Alexandre Ross.

femmes. Tel était au moins celui de la *communauté* des Lacédémoniennes ; & dans la suite , le but de cette loi de *Jules-César* non publiée , qui devait permettre aux femmes de *se donner à autant d'hommes qu'elles voudraient*. Mais une pratique de dévotion telle que la *Prostitution* devait dégénérer assez vite. C'est ce qui arriva. Les Prêtres d'abord en abusèrent pour assouvir leurs passions. On vit naître ensuite ces infâmes coutumes , de se prostituer pour l'entretien d'un Temple , ou pour se former une dot : on vit les hommes se mutiler , & heurter ainsi de front le but du culte primitif : bientôt le sang humain coula , & l'on ôta la vie au lieu de la donner. Voilà comme les deux extrêmes se touchent : nos Moines furent établis pour être pauvres , humbles , mortifiés , chastes ; qui l'est moins qu'eux ?

La *Prostitution* proprement dite , qui succéda à la *Prostitution religieuse* , ne dut exister que parmi les nations policées , où les deux sexes sont à peu près également libres : car chez celles où le sexe le plus faible est esclave , le plus fort le fait servir à ses plaisirs , à ses caprices ; mais on ne peut pas dire qu'une femme , contrainte par la nécessité , se prostitue. Elle n'est point en outre au premier venu ; elle ne reçoit la loi que d'un seul ; une pièce de monnaie n'est pas le motif qui la détermine : son état est donc moins vil ; elle peut avoir le cœur pur , & conserver une ame chaste. Il ne s'est par conséquent jamais trouvé beaucoup de prostituées dans les pays connus aujourd'hui sous les noms de *Turquie* , de *Perse* ; je ne vois nulle part qu'il y en ait eu à la *Chine* ; & si dans quelques cantons des *Indes* les femmes se sont prostituées , c'était un acte de religion , & non un commerce infâme. Je ne présume pas qu'on

ait vu souvent des *filles publiques* dans les déserts de l'*Arabie* ; il faut un luxe , du superflu chez une nation , pour qu'il s'y rencontre un nombre de ces malheureuses. Je fais que dans les contrées les plus pauvres , il a pu arriver que des femmes libres , ou des esclaves échappées & fugitives , se soient abandonnées à tous les hommes qui leur témoignaient des desirs. Dans la terre de *Canaan* , elles s'établissaient tantôt sur la voie publique , & tantôt dans l'enceinte des villes. Elles gardaient une sorte de pudeur ; car souvent elles étaient voilées de manière à n'être pas reconnues : dans certaines occasions , elles allaient de nuit se coucher aux pieds de ceux qui reposaient à la campagne durant les récoltes ; elles y restaient timidement jusqu'à ce qu'elles fussent aperçues. La *Bible* , qui nous donne en passant & à l'occasion de certains faits importants qu'elle rapporte , des lumières sur les *Prostituées* des premiers tems , nous en fournit encore sur les mœurs de celles qu'on voyait à Jérusalem & dans tout le pays d'*Israël* , sous les Rois successeurs de *David*. Il paraît que celles ci , étaient de ces femmes que le tempérament entraîne : elles recherchaient les hommes les plus vigoureux : cela n'empêchait pas qu'elles n'exigeassent un prix souvent très-considérable [ceci prouve qu'elles étaient en petit nombre] *Il n'est point de Prostituée* , dit *Ezéchiël* , *qui n'exige son paiement*. Les noms qui répondaient , chez les Arabes , à ceux de *Laïs* , *Thaïs* , *Chioné* , *Phryné* , des Grecs ; *Quartilla* , *Lesbia Gallia* des Romains , étaient אהלה *Aholah* , אהליבא *Aholibah* ; il faut convenir que ces noms sont très-expressifs. Quant à la prostitution des jeunes filles *Madianites* dans le desert , on ne doit la regarder que comme une tentative politique , mise

en usage par un peuple qui se sent trop faible , pour adoucir le plus fort. C'est ainsi que souvent les Nations infortunées du Nouveau-monde ont offert la jouissance de leurs femmes & de leurs filles aux Européens qui les épouvantaient : ainsi de nos jours le triste Lapon , honteux de sa petitesse , engage l'étranger qu'il reçoit à lui procurer des enfans d'une espèce moins faible & moins imparfaite.

On doit distinguer chez les anciens Grecs quatre sortes de *filles publiques* ; les *Prostitutes communes* , logées dans des maisons obscures , & que les hommes allaient voir en secret. Les *filles dressées à la prostitution* par le *Mastropos* ou *Lénor* qui les avoit achetées , dont elles étoient les esclaves , qui trafiquait de leurs appas , & qui les louait ou vendait à ceux qui en voulaient. Les *Prêtresses consacrées au culte de Vénus* , qui offraient chaque jour à la déesse le sacrifice de leur pudicité , avec l'homme qui les avoit choisies , & pour lequel il ne leur avoit pas été permis de montrer leur répugnance. Il y avoit un de ces temples de Vénus à *Corinthe*. La quatrième sorte , & sans contredit la plus célèbre , ce sont ces fameuses *Courtisanes* , les *Delormes* de leur siècle , les *Bacchis* , les *Dorique* , les *Laïs* , les *Phryné* , toutes aussi connues dans l'univers qu'*Alexandre*. Je ne dis rien des filles de *Cythère* , aujourd'hui *Curgo* , qui se prostituaient aux étrangers sur le bord de la mer , près du Temple de Vénus , & qui portaient ensuite le prix de leurs faveurs sur l'autel de cette déesse ; ni de celles qui se font livrées avant leur mariage au premier venu , pour amasser leur dot [*Cristofe Colomb* n'avoit pas encore découvert *Haiti* , heureusement pour ces pauvres vierges !] ni des femmes de *Babylone* .

qui se donnaient une fois en leur vie , à l'homme qui les trouvait à son gré : ceci rentre dans la Prostitution religieuse ; c'était une coutume autorisée par les loix de l'Etat. Dans la suite , elles se prostituèrent aux Etrangers ; pour cela , les femmes se tenaient assises auprès du Temple de *Nilitta* , ou *Vénus* , & s'offraient elles-mêmes. Elles procuraient , en vendant leurs faveurs , des sommes considérables , pour l'entretien du culte de la déesse. Chez tous les anciens peuples , qui donnaient à la Divinité ce qu'ils avaient de plus précieux , le sacrifice de la virginité & de la pudicité des femmes a fait partie du culte public & secret. Quelle peut avoir été la sainteté primitive de ces sacrifices , devenus abominables ! Une femme , en l'honneur du pere de la Nature , devant lui , dans son temple , s'obligeait à donner la vie ; s'imposait en conséquences toutes les peines de la grossesse , tous les soins de la maternité. Ce sacrifice , bien au-dessus de celui des stériles *Vestales* , montre comme les hommes peuvent abuser des meilleures choses. Les mâles , de leur côté , non contents de partager l'hommage des femmes , poussèrent l'extravagance jusqu'à heurter de front le but primitif , en se privant de leur virilité , sacrifice abusif dès son origine ; effet déplorable des fausses idées que l'on commençait à se former de la Divinité.

Chez les Romains , qui avaient pris leur Religion des Grecs , il fut assez ordinaire d'en voir changer les pratiques. La Prostitution religieuse n'eut plus lieu ; le culte du *Phallus* ou de *Priape* devint ridicule. L'on ne vit donc guère chez ces Républicains que des Prostituées des deux premières espèces que nous avons distinguées en Grèce. Chez eux , le Concubinage légitime , écar-

ta long-tems le *Prostitutisme*. Un homme trouvait chez lui tout ce qui pouvait satisfaire la variété de ses desirs. Cependant leurs *Lupanaria* étaient des endroits plus importants que nos *mauvais-lieux*. On en voit dans *Pétrone* l'ample description. Il paraît qu'on s'y livrait à tous les genres de débauche, & que les *Meretrices* n'étaient pas aussi brutes que la plupart des *Prostituées* d'aujourd'hui, espèces d'automates que l'argent fait mouvoir, & qui n'agissent ni ne sentent, dès qu'il cesse de frapper leurs regards. Il y eut de tout tems à Rome un quartier pour les *filles publiques*. Elles n'étaient pas mêlées avec les Citoyens. Dans ces tems malheureux, où les *Caligula*, les *Néron*, les *Commode* plaçaient l'impudence sur le trône; où les Dames Romaines ne connaissaient plus ni pudeur ni retenue, les *Prostituées* gardaient une sorte de décence: c'est ce que prouve cette Epigramme de *Martial*:

*Incustoditis & apertis, Lesbia, semper
Limnibus peccas, nec tua furta tegis;
Et plus spectator quàm te delectat adulter,
Nec sunt grata tibi gaudia si qua latent:
At Meretrix Abigit Testem Veloque Seràque,
Raraque Summæni * rima patet:
A Chione saltem vel Laïde disce pudorem.
Abscundunt spurcas & monumenta Lupa.
Numquid dura tibi nimum censura videtur?
Deprendi veto te, Lesbia.....*

* *Somménie*,
comme qui dirait
lieu situé sous les
murailles: c'était
dans l'ancienne
Rome un quar-
tier proche du
rempart, affecté
aux Filles publi-
ques.

Rien n'égalait la propreté des *Courtisanes Grecques* & Romaines; elles donnaient à l'entretien de leur corps, une attention digne du cas que les hommes faisaient de sa beauté: elles employaient tous les moyens imaginables pour relever la blancheur de la peau, conserver l'éclat & la fraîcheur de leurs traits; ces moyens étaient les pâtes onctueuses dont elles se couvraient le visage, les mains, la

gorge, &c. durant la nuit ; les bains , qui devenaient ensuite d'une nécessité absolue , les dépilatoires , &c. On voit par les Statues qui nous restent de l'Antiquité , qu'elles ne conservaient pas même ce voile dont la pudeur de la Nature a caché les secrets appas : peut-être était-ce à cause de la chaleur du climat , pour la propreté si essentielle au sexe , ou si l'on veut , pour la commodité du plaisir , & la volupté des regards.

Ces filles ne s'automatifaient pas comme celles de nos jours : on ne voit pas dans *Pétrone* , dans *Martial* , ni dans les autres Auteurs qui parlent des *Prostituées* de leur tems , qu'elles eussent poussé l'abrutissement jusqu'à se rendre *insensibles*. Loin de là , ces Auteurs nous les représentent comme des femmes à qui l'habitude du plaisir avait fait un besoin de la jouissance. Nous sommes de ce côté là descendus plus bas que les Anciens. On conviendra , sans que je m'étende là-dessus , que des excès qui privent de la *sensibilité* par une répétition trop fréquente , doivent donner au mal d'*Haiti* ce degré de malignité , qu'il est constant qu'il n'a pas sur le sol où il est né.

ÉTAT ACTUEL DE LA PROSTITUTION.

LES mœurs des Nations modernes , que les Religions qu'elles professent ont rendues beaucoup plus sérieuses & plus décentes que celles des Anciens , sont aussi plus contraires à la *Prostitution*. Bien loin d'être chez elles un acte de leur culte , rien n'est plus contraire à son esprit.

*Voyez I Partie,
page 57.*

Il est, pour les hommes vivans en société, un frein plus puissant que les loix, c'est l'*opinion*; il n'est point d'état qui ne la puisse respecter; il n'est point d'excès dont on ne soit capable, lorsque son joug nous est ôté. Les Religions actuelles n'ont inspiré que de l'horreur pour les *filles publiques*; elles les ont flétries, placées au-dessous de la brute: l'univers a cru reconnaître dans ce jugement la voix de la Divinité & celle de la Raison; il a applaudi. Pauvres mortels! vous ne l'ignorez pas, l'infamie d'une condition n'est pas ce qui la rend moins nombreuse; & l'effet ordinaire de l'avilissement que vous y avez attaché, quel est-il? Consultez l'expérience; elle vous montrera l'homme se mettant toujours au-dessous de la dépravation de l'état où il descend: avant le mépris marqué à son genre de vie, il n'eût été méchant qu'à demi; vous avez trouvé le moyen d'en faire un scélérat. Une fille de Cythère, une Syrienne, une Prêtresse de Vénus, une Laponne vivent honnêtement après s'être prostituées; une Française, une Anglaise *filles du monde*, sont des sujets perdus, des monstres que la terre devrait engloutir. La raison de cette différence? C'est que les premières n'avaient pas cru s'avilir; & que les secondes, résolues d'entrer dans un état où elles sont sûres de n'avoir plus rien à attendre de leur sexe qu'un dédaigneux abandonnement, & de toute la société qu'un rigoureux mépris, pour s'y rendre insensibles, ont dégradé leur existence par tous les vices qui abâtardissent l'ame. Rien de plus aisé que de flétrir, & rien de plus funeste dans ses effets, non-seulement pour les individus avilis, mais pour tout le Genre-humain. Si c'est-là une vérité certaine même à l'égard des *Prostituées*, que dirais-je des professions utiles,

du *Théâtre* , par exemple ? Mais on doit en parler ailleurs.

Telle est la *Prostitution* chez les Nations modernes. C'est un état vil , devenu contraire à la population , que dans son institution il avait du favoriser ; destructif des bonnes mœurs ; dangereux pour la santé , pour la vie même , dont il attaque les sources ; exercé par des *louves* affamées pour qui rien n'est sacré , & qui nous rendent avec usure tout le mal que leur font les Loix : & ce sont aussi les inconvéniens que le PORNOGRAPHE cherche à diminuer.

Avilies , flétries , chassées , souvent inhumainement punies , les *Prostituées* sont en plus grand nombre que jamais : c'est une triste vérité , dont il n'est pas permis de douter. Mais quelles furent les causes de la renaissance de la *Prostitution moderne* , que l'asservissement de presque toutes les Nations par les Barbares du Nord , avait fait disparaître assez généralement ? L'extrême *inégalité* qui l'avait assoupie , la reproduisit : les Nobles , par leurs infames droits de *Culetage* , de *Jambage* , de *Prélibation* , ôtèrent à leurs Vassalles la première fleur de l'honnêteté des mœurs. Souillée par son Maître , une jeune femme s'abandonna souvent à d'autres. Les progrès du vice sont rapides. La *Prostitution* reparut. Jetons un coup d'œil sur toutes les nations connues : il n'en est aucune que la *Prostitution* n'ait souillée , & où le mal d'*Haiti* ne l'ait suivie.

Les *filles publiques* sont plus rares dans les Etats des Princes Asiatiques , que parmi les Nations Chrétiennes ; par les raisons que j'en ai données plus haut : l'on en trouve néanmoins dans les grandes villes d'Orient , sur-tout dans celles qu'un port de mer rend plus commerçantes & plus fré-

quentées par les Étrangers : ce sont quelques infortunées , filles de ces Grecs avilis par le Musulman. Des Juifs , des Navigateurs Européens , des Chrétiens du pays sont les seuls qui les visitent ; c'est la raison pour laquelle les *maladies Vénériennes* font très-peu de ravages dans les États du Grand-Seigneur & des autres Potentats de l'Asie.

Voyez pag. 30.

Les Musulmans ne se prostituent pas : mais les mœurs y gagnent elles ? il s'en faut beaucoup : les Turcs d'une fortune bornée ne pouvant aller chez une Prostituée Chrétienne sans exposer leur vie & celle de la fille publique , ont recours à des remèdes encore plus honteux.

Je n'ai presque rien à dire de l'Amérique. La *Prostitution* y fait encore , chez les Naturels indomtés , partie du culte : les Colonies ont les mœurs des Nations dont elles dépendent : les Esclaves font la volonté de leur Maître : les femmes des Sauvages libres suivent l'instinct de la nature. La maladie des *Antilles* est endémique dans certains cantons de cette partie du monde ; mais elle y est d'une curation facile. Chez les *Péruviens* les *Mexicains* & les *habitans des Îles civilisées* , la *Prostitution religieuse* avait dégénéré en débauche lors de la découverte de leurs pays : on accusa même les deux sexes de pédérastie au Conseil d'Espagne , & ce fut un des motifs apparens de l'ordre barbare qui fut donné de les exterminer : je doute , malgré ces indications , que les Américaines fissent un métier du *Prostitutisme* : il est presque sûr qu'elles ne s'abandonnaient à tous les hommes que dans certaines occasions , & qu'elles reprenaient ensuite le train de vie ordinaire. Cette conduite est encore aujourd'hui celle que tiennent les femmes de la presqu'île de Californie , à la fête des *Peaux* & à celle de la récolte des *Pitahâias*.

C'est donc en Europe qu'on doit chercher à voir le *Publicisme des femmes*, dans toute la turpitude & l'infamie qui doivent accompagner un état, que la Religion & les Loix réprouvent également ; suivi des desordres & des dangers qu'il traîne à sa suite.

Londres serait la ville de l'Europe qui pourrait le mieux se passer de *Prostituées* publiques & par état : les mœurs d'une partie des femmes n'y sont rien moins que sévères ; des *Tavernes*, où les deux sexes peuvent également se rassembler sans scandale offrent à celles qui veulent satisfaire un panchant trop vif au plaisir, une commodité qu'on ne trouve nulle part aussi facilement : malgré ce relâchement de mœurs, le nombre des *Prostituées* n'en est pas moins grand ; leur impudence, qui va jusqu'à l'extrême, frappe d'autant plus, que les femmes honnêtes sont dans les trois Royaumes d'une modestie & d'une retenue qui inspire le respect, la tendresse, & jamais l'audace. La division par classes, que l'on trouvera ci-après dans l'article de *Paris*, peut également servir pour la Capitale de la Grande-Bretagne.

En *Allemagne*, les *filles publiques* sont tolérées dans les grandes villes, & chassées des médiocres dès qu'elles y sont connues. On peut dire que ce pays, & la *Suisse*, sont, en Europe, ceux qui ont conservé le plus d'innocence : aucun autre desordre n'y remplace la *Prostitution*. Qu'on ne leur en fasse pas un mérite, s'ils avaient des grandes villes si l'on voyait chez ces peuples des fortunes immenses & trop d'inégalité, la corruption se communiquerait bientôt : il y a des cantons en France, où les mœurs sont pures ; & des villes en Allemagne, telles que *Berlin*, qui renchérissent sur Paris & *Londres* pour le dérèglement. La température du

Whore, Bitch,
&c.

Wœlfia, Hur ;
&c.

climat n'est qu'une faible barrière, opposée à la corruption de quelques hommes, que l'affluence de tous les plaisirs tient dans l'engouement, & qui ne peuvent réveiller leurs sens émoussés, qu'en payant au poids de l'or d'infâmes complaisances. Les maux *vénériens* & leur curation, étaient presque inconnus en Allemagne avant les deux dernières guerres: la Suisse serait encore spectatrice désintéressée de la plaie générale, si quelques-uns de ses enfans, qui se mettent à la solde des Puissances voisines, ne rapportaient le poison dans le sein de leur mère. Mais on dit que depuis quelques années, le libertinage s'étend, & que les exemples des plus honteux desordres y deviennent moins rares. [La dépravation suit le progrès des lumières.] Chose très-naturelle, que les hommes ne puissent s'éclairer sans se corrompre: les organes deviennent plus délicates, l'âme perfectionnée voit plus loin, a des desirs plus variés: dans ce nouvel état, il lui faut des plaisirs nouveaux; ceux de la Nature sont trop simples: on les complique pour leur donner du piquant: mais tout ce qu'on ajoute à la Nature, sort de l'ordre, & devient criminel. Il n'est ni Religion ni Loix qui puissent rien changer à cette marche des mœurs; telles qu'un fleuve grossi par les fontes des neiges, elles renversent d'impuissantes digues, qui ne servent qu'à donner plus de furie à leurs débordemens. La barbarie, & le trop d'esprit dans une Nation, sont des écueils également dangereux pour ses mœurs. Lorsque, comme à Berlin, en Angleterre, en Italie, en France, on est dans le second cas, il faut souffrir un peu de dérèglement. C'est une malheureuse nécessité, qu'on peut comparer à la retraite qu'est quelquefois contraint de faire un Général habile: jamais elle ne peut deshonorer un Gouvernement. Une règle

aussi parfaite qu'impossible, vu les mœurs actuelles, serait que les jeunes-gens se mariaient dès qu'ils sont hommes. Je ne vois que les villages où cela puisse s'exécuter sans trop d'inconvéniens. Il n'est pas facile à tout le monde d'imaginer toutes les manières de débauche que la corruption des grandes villes suggère à des hommes privés de tout moyen naturel de satisfaire les besoins du tempérament : c'est ce qui fait que je ne crains pas d'avancer, qu'un *Parthénion* serait utile dans toutes les villes où il y a des Troupes ; la défense de se marier, que la discipline militaire, rend de nécessité, cesserait d'être dure pour les Soldats, & ne les exposerait plus à se corrompre avec des Courtisanes, dont une ou deux suffiraient pour empoisonner tout un Régiment. On pourrait choisir pour les villes de guerre, ces prostituées Allemandes si grandes & si bien faites ; par ce moyen nos plus beaux hommes ne vivraient pas en vain pour la postérité]. Je reviens aux petites villes d'Allemagne : elles sont dans les mêmes cas que nos villes de province du second ordre, où l'on ne voit que des *Prostituées de passage*, & le plus souvent des Malheureuses comme celles de la *Douzième Classe* de la Capitale.

Les *Courtisanes* ont un quartier dans Rome chrétienne, comme elles avaient autrefois le *Sommeil*. Il s'en trouve parmi elles qui montrent de grands sentimens, unis à une rare beauté : celles-ci choisissent leur monde, ne se livrent qu'à d'honnêtes gens, & se font scrupule de recevoir plusieurs hommes, lorsqu'un seul suffit pour leur procurer le nécessaire. En quoi elles diffèrent beaucoup des *filles entretenues* de Paris & de Londres, qui s'attachent pour être à un seul, & qui sont à quiconque leur plaît ou les paye. Il y en a d'une autre espèce

Meretrice, Lupa,
Putana, Bagascia.

Voyez pag. 56.

encore à *Naples*, à *Florence* & dans les principales villes d'*Italie* : ce sont des filles de la première jeunesse, qui se mettent sous la conduite d'une Vieille, connue des *Monsignori* & de vieux Seigneurs voluptueux; cette femme les introduit chaque soir auprès du riche Vieillard, qui les renvoie après qu'elles ont satisfait des fantaisies assez étranges. Si le vieux débauché paye lui-même, la jeune fille en est quitte pour ces humiliantes complaisances; mais s'il en charge son principal Domestique, celui-ci, en s'acquittant de sa commission, exige autant que son maître, & quelquefois davantage. Dès que les attraites de ces infortunés ont perdu leur première fraîcheur, elles n'ont plus d'autre ressource que de se livrer au public.

puta; Loba.

Les *Prostituées Espagnoles* sont de toutes les Européennes, celles qui font le plus gravement leur vil métier. La férocité naturelle à leur Nation, les expose chaque jour à se prêter à mille fantaisies brutales, qui les dégradent plus que par-tout ailleurs. Il serait dangereux d'en citer des exemples. Mais que l'habitant infortuné du *Mexique* & des montagnes du *Potosé*, serait vengé, s'il voyait les sœurs & les filles de ses tyrans, soumises à des caprices. . . . Il n'est peut-être aucun pays où le genre-humain soit plus corrompu. Les filles renfermées dans la maison paternelle, où elles n'ont vu d'hommes que leurs frères, en sortent souillées pour passer dans les bras de leurs époux. . . . (On remarque néanmoins, que la douceur naturelle à la maison de *Bourbon*, commence à tempérer cette atrocité de mœurs imprimée à la Nation par les Pèdre, les Philippe II, les Duc d'Albe, &c.)

Je vais détailler, sous l'article des *Prostituées françaises*

françaises , ce que je n'ai fait qu'abrégé pour les autres Nations.

On peut les diviser en douze Classes :
 sçavoir ;

I. Les Filles entretenues par un seul , qui ne tardent pas à lui donner des Associés.

Lat. Concubina ;
 Amica.
 Grec. Omeunétis,
 Erómén.

Cette première Classe est à un taux qu'on ne peut déterminer : elle procure des plaisirs qui ne sont pas toujours sûrs.

II. Les Filles publiques par état : telles sont les Chanteuses des Chœurs , les Danseuses des Opéras , &c.

Lat. Psaltria ;
 Saltatrix.
 Grec. Psáltria,
 Orchéstría.

Celle-ci est la plus dangereuse. (Je ne parle pas des Actrices célèbres , & cela par respect pour la verru de quelques-unes d'entr'elles). Elles ruinent des Marquis , Ducs , des Lords ; elles épuisent même des Financiers.

III. Les Demi-entretenuës : ce sont de jeunes filles prises chez une Maman publique , qu'un homme a trouvées assez jolies pour se déterminer à en avoir soin.

L. Meretricula.
 G. Pórnécutelés.

Cette Classe est moins à redouter ; mais elle est vile , indigne d'un homme délicat. Les Demi-entretenuës n'exigent qu'un entretien bourgeois coquet.

[Nos Livres amusans sont remplis des tours qu'ont joués & que jouent sans cesse à leurs dupes ces trois premières Classes. On a tout dit des Filles de Théâtre , & de ces jeunes innocentes , auxquelles on donne une maison , petite ou grande. J'ajoute cependant , que la satire , quelque sanglante qu'elle ait paru , n'a jamais atteint la vérité : on m'a fait voir au-delà de tout ce que j'ai lu. Mais je fais grâce des détails aux *Entretenuës* , en faveur de leur demi-honnêteté. Il me sera néanmoins permis de dire de celles de la troisième

II. Partie,

M

Classe, qu'il est peu flatteur de se charger d'une fille que mille autres ont avilie; qui, telle que les Esclaves Turqués ou Persanes, n'est fidelle, qu'en attendant l'occasion de ne l'être pas: Comment ose-t-on sortir avec elle, se montrer aux Spectacles, Promenades, où l'on est à tout moment désigné? N'est-il pas naturel d'avoir mauvaise opinion d'un homme qui brave tout cela?

Reste à dire un mot à chaque article, sur la manière dont s'exerce le commerce infâme, qui serve à détromper les hommes assez heureux pour ne le pas savoir par expérience. On verra qu'on ne peut goûter de vrais plaisirs avec les malheureuses dont je vais parler. Il n'est pas de moyen plus sûr d'inspirer aux deux sexes une juste horreur de la débauche. Le vice, par lui-même, est si laid, qu'il effraie toujours, dès qu'on le présente sans les ornemens que fait lui prêter une imagination corrompue].

L. Mercenaria.
Grec. ἀσέλγης.

IV. Les Filles de Moyenne vertu, qui ne se prostituent que par interim, dans de mores saisons-pour leurs métiers, & dans la seule vue de subvenir à des besoins pressans.

Les Filles dont il est ici question, donnent quelquefois dans toutes les Classes inférieures, elles n'ont point de rang déterminé. (Celles-ci seraient excusables; si l'on pouvait l'être en embrassant un pareil état).

[Les libertins se font un ragoût des filles de cette Classe, lorsqu'ils parviennent à en découvrir quelqu'une. En quoi consiste donc ce plaisir vanté? A triompher d'une fille qui languit de besoin; qui dévore ses larmes en vous caressant (& voilà les plus honnêtes) ou bien, d'une dévergondée, qui se réduit au comble de l'humiliation, pour avoir du pain à la vérité, mais sans répugnance

pour le plaisir ; d'ailleurs , souvent grossière , mal-propre ? Oh ! la triste , la détestable volupté !]

V. *Les Courtisannes , qui se font un nombre de connaissances , qu'elles reçoivent , & vont voir.*

Lat. *Meretrices*
Grec. *Hetaïrai*

Les libertins d'une fortune bornée font entr'eux différens arrangemens , auxquels cette Classe de Filles se prêtent. J'en pourrais citer qui effraieraient le Citoyen vertueux. On dit que de jeunes Ouvrières , encore dans la maison paternelle , ont eu deux , trois , & même jusqu'à six *Amis* , à un prix modique par semaine.

[Celles-ci offrent au libertinage quelque chose de plus piquant & de moins fastidieux : toujours propres , élégantes même ; ordinairement ce qu'on appelle *sensibles* en termes de débauché , elles peuvent émouvoir les sens : mais le cœur , mais l'âme jamais , jamais ; le pouvoir de leurs attraits ne va pas jusques-là. Eh ! qu'est-ce que l'amour , réduit au physique des sens ? . . . ! O malheureux , sois honnête , laisse attendrir ton cœur pour un objet estimable , & je te ferai juge dans ta propre cause. Tu jouis , dis-tu ? Insensé , eh de quoi ? . . . Tu trembles ! Il n'est plus tems , le poison pris hier chez un autre , circule aujourd'hui dans tes veines ! . . . & tu l'as mérité] .

VI. *Les Femmes du monde , à qui des Vieilles amènent chaland , & qui , lorsqu'elles sortent , n'affichent pas leur état.*

Lat. *Lupa*
Grec. *Lucaina*

On affectionne particulièrement dans cette Classe , les Vieillards sagement débauchés.

VII. *Les Demoiselles chez les Mamans* , qu'on met en réserve pour les Vieillards , ou autres , qui paient cher. On conduit quelquefois celles-ci à la campagne , chez de riches Débauchés.*

Lat. *Juvenca*
G. *Hetairidion*
* Lat. *Lana*
Grec. *Mastropòs*

VIII. *Les Racrochantes , mises sur le bon ton. Cette Classe , ainsi que les Mamans , a plus d'un*

Lat. *Scortum*
Grec. *Pornè*

emploi. Les unes & les autres sont un écueil dangereux pour les gens astreints à la réserve.

Les Filles de cette espèce, pour l'ordinaire dans l'âge mûr, sont un peu plus raisonnables que le reste; elles montrent plus de retenue dans leur conduite, se tiennent bien, ont un homme vil auquel elles donnent le nom d'*Ami*, que ces bouches infâmes jugent à propos de profaner, comme elles ont fait long-tems celui d'*Amant*.

Lat. *Scortillum*.
Grec. *Pallákion*.

IX. Les Boucaneuses. Ces filles vivent comme celles de la septième Classe, chez des Mamans; mais elles sont au premier-venu, & racrochent pour elles-mêmes. Elles courent de mauvais lieu en mauvais lieu.

Ces infortunées mènent une vie très-crapuleuse & fort triste, sans beaucoup de profit pour elles, les *Mamans* leur faisant payer leur pensions, les habits & le linge qu'elles leur louent, assez cher pour qu'il ne leur reste rien en exposant à chaque instant leur santé pour ces infâmes: souvent elles extorquent quelque chose à force de sollicitations; cet excédent est pour elles,

Lat. *Palæstrica*.
G. *Palaistrités*.

X. Les Racrocheuses. Elles sont assez mal logées en chambres garnies, & sujettes à bien des inconvéniens du côté de la Police. Celles-ci sont quelquefois chez des Mamans de leur Classe. Le tout n'est pas fort en sûreté.

Rien ne prouve davantage à quel point la passion nous égare que le courage qu'ont des hommes souvent bien élevés, de suivre une malheureuse de la lie du peuple, dans un taudis poudreux où ils n'osent s'asseoir. On leur présente pour satisfaire leur brutalité, un objet mal-propre, & plus mal-sain: tout ce qu'on voit dégoûte; & s'il était possible qu'une créature de cette Classe eût

quelques attrait, son entretien, ses manières détruiraient bientôt l'illusion. O mortels ! voulez-vous voir l'humanité au dernier période de la dégradation, suivez une de ces misérables dans sa retraite immonde ; un homme qui pense n'aura là rien à craindre de ses passions ; il n'éprouvera qu'un sentiment de douleur, de pitié, mêlé d'indignation.

*XI. Les Gouines * : elles sont mises en casaque, ou en petite robe, & pour l'ordinaire assez dégoûtantes.*

Les filles de cette Classe renchérissent encore sur la dixième : on s'étonne quelquefois que de pareils monstres vivent aux dépens des hommes.

XII. & dernière. Les Barboteuses : ce sont des malheureuses qui se trouvent le long des maisons & dans les rues peu fréquentées, qui n'ont pour tout logement que des galetas dans les faubourgs, où elles ne conduisent personne ordinairement. Elles sont très-dangereuses pour les hommes de peine qui s'y arrêtent, & qu'elles infectent du poison vénérien,

Il faudrait à ces malheureuses un nom plus vil encore : laides, dégoûtantes, crapuleuses, elles attirent pourtant l'attention d'une foule de pauvres Artisans Serruriers, Taillandiers, Maréchaux, Maçons, Manœuvres, Porteurs d'eau, &c. qui ne sont pas mariés.

[Il faut renfermer dans un même tableau ces sept dernières Classes. Échauffé par le tempérament, ému par la vue continuelle de femmes qui lui plaisent ; un homme sent naître des desirs inquiets, pressans, & souvent impétueux : malgré lui, en dépit de la raison, la nature cherche à se satisfaire ; dans ce moment, il voit une Prostituée : ce sont les mêmes attrait qui

Gr. Chamaitupé. Lat. Putida ; mot dont on a formé dans les langues modernes, Put.... Putana, Puta.

* Ce mot vient de l'anglais Queen (quaine) Reine, nom qu'on leur a donné par dérision.

Lat. Prostihulum, parce qu'elles se tenaient dans les rues sales & détournées, où se trouvaient les étables (stabula) ; & que les fumiers leurs servaient de bergères, de sofas, &c.

Grec. Ergazoméné.

Voyez page 49.

Voyez le tableau opposé à celui-ci, pages 14, 17.

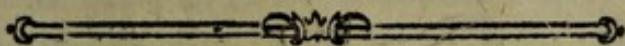
L'ont charmé : son imagination lui peint les plaisirs de la nature : il ressent des transports ; il se flatte de les faire partager à celle qui les excite : il l'aborde : l'accueil de ces infames est presque toujours doux : il la suit : on le cajolle , jusqu'à ce qu'il ait payé : cependant s'il diffère trop , on le presse : dès que la Prostituée a reçu son salaire , elle ne s'occupe plus que d'une chose , c'est de se débarrasser promptement de l'homme. Si quelquefois , une bouche assez jolie paraît demander un baiser , une haleine infecte en éloigne aussitôt. Son cœur toujours de glace , son impatience lorsqu'elle se voit trop tourmentée chasseraient Vénus de *Paphos* & de *Cythère*. Mais , accorde-t-elle la dernière faveur , c'est alors que le danger devient plus grand , & que la nature outragée jusques dans son sanctuaire , punit de criminelles voluptés

. Telles sont les *Prostituées* Françaises , & voila la séduisante amorce qu'elles présentent ! Encore si l'on en était quitte pour payer assez cher , sans éprouver le genre de satisfaction qu'on se promettait ! mais presque toujours une froide jouissance a des suites affreuses : on est puni du plaisir qu'on n'a pas goûté ; les regrets n'en doivent être que plus amers.

Voyez cette Lettre, imprimée dans les Notes du Roman intitulé : *Le Pied de Fançhette*, 3e Partie, chez Humblot, libraire, rue S. Jacques, près S. Yves.

M. de Voltaire donne, en badinant, un moyen d'expulser le virus, en employant contre lui les 1,200,000 de Troupes que l'Europe en paix tient sur pied. On pourrait au moins s'en servir pour faire une recherche aussi exacte que sévère de toutes les Prostituées, & les obliger de se renfermer dans les Parthénions. Deux avantages résulteraient de cette réforme : Le virus disparaîtrait insensiblement : le Prostitutisme deviendrait de jour en jour plus rare ; que fait-on ? il pourrait s'anéantir même à la longue.

Lorsque le mal vénérien commença à se manifester en Europe , on le regarda comme une espèce de peste : un Arrêt du 6 mars 1496 , défend aux Vérolés , sous une peine capitale , tout commerce avec les personnes saines. On leur faisait des aumônes & on les séquestrait comme des Lépreux.



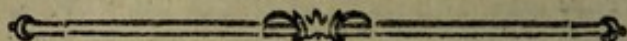
(B)

(B) I Partie ,
page 35.

Les femmes , chez les anciens Grecs & Romains , ne vivaient pas comme les Françaises ou les Anglaises ; on connaît la sévérité des loix que *Romulus* leur imposa. Il était sans doute réservé aux deux Nations les plus illustres & les plus éclairées qui ayent jamais existé , de rendre à la plus belle moitié du genre humain des droits trop longtems usurpés. Ces Nations ont surpassé la piété si fameuse des Romains envers leurs mères & leurs épouses : les traiter d'égales , est bien plus que de se rendre à leurs prières , ou de les protéger. Cette conduite raisonnable rapproche les deux sexes , fortifie les liens qui les unissent , & semble avoir banni les vices honteux qui infectaient les Grecs & les Romains , vices dont leurs propres Auteurs cherchaient à les faire rougir. Voyez *Martial* , *Epigrammes* 51 liv. II ; 71 , 73 & 75 l. III ; 50 l. VI ; 45 l. VIII ; 7 l. IX ; 25 l. XI ; *Pétrone* , *Juvénal* , *Suétone* , &c.

Les femmes honnêtes peuvent seules prévenir une foule de desordres , inévitables sans elles : tout parle en leur faveur : elles ont les graces , plus provoquantes que la beauté ; qu'elles cessent d'être vaporeuses , exigeantes ; qu'elles deviennent

sincères, tendres, moins volages, plus *sensibles*; elles vont tout soumettre au charme invincible de ces apas destinés par la Nature à nous captiver; & nous leur devons, avec une félicité réelle, l'honnêteté de nos mœurs.



(C) I Partie,
agc. 42.

(C)

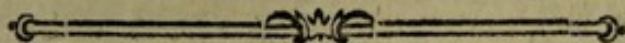
Entre plusieurs exemples, que m'a fournis un jeune Médecin, j'en vais choisir un seul, dont je supprimerai les détails.

.... Un jeune homme établi depuis quelques années dans cette ville, vint me prendre pour aller à la promenade. Nous traversions ensemble le pont St. lorsqu'il passa près de nous une très-jolie femme, qu'accompagnait un homme bien vêtu, & qui paraissait encore à la fleur de l'âge. La beauté de cette Dame nous frapa. Sur le soir, nous nous trouvâmes vis-à-vis un Couvent de Vénus. ... Mon ami, qui pour lors n'était pas un modèle de sagesse, eut un entretien avec l'Abbesse. Au bout d'un moment, il vint me rejoindre, & m'aprit ce qu'était celle que j'avais prise pour une connaissance ordinaire: il me dit qu'elle lui ménageait une de ces aventures, inconnues par-tout ailleurs que dans les Capitales, & qu'il devait se rendre chez elle le soir même. Je fis ce que je pus pour l'en dissuader, & lui inspirer une juste horreur de ces infâmes endroits. Mais le voyant obstiné dans sa résolution, je le quittai de fort bonne heure.

Au milieu de la nuit, on vint me dire qu'on frappait à ma porte à coups redoublés. J'ordon-

nai qu'on ouvrît , & je me disposais à m'habiller , lorsque mon imprudent ami s'offrit à ma vue , mais bien différent de lui-même ; il était pâle , défait , abatu ; il pouvoit à peine se soutenir : son état m'effraya. Je lui donnai des cordiaux ; & le fis mettre au lit. A son réveil , il me raconta son aventure ; & ce fut avec la dernière surprise que j'appris de sa bouche , qu'il avoit passé la nuit dans un endroit qu'il me nomma , avec cette même femme que nous avions admise la veille.

Le Projet que j'indique , détruira la malheureuse facilité que trouvent à se satisfaire , les femmes qui se livrent à d'aussi honteux déréglemens.



(D)

(D) I Partie;
page 42.

Le Jeune-homme dont il est parlé dans la Note précédente , racontait à son ami , qu'un jour , sur les cinq heures du soir.
. suivit , au hasard , une Vieille dans un lieu de débauche. . . . Il ne tarda pas à s'apercevoir que la jeune fille , qu'on lui avait présentée , n'était pas du couvent. Il prit différens moyens pour la connaître. L'occasion l'ayant favorisé , il la vit sortir un jour de la maison de ses parens , sur les neuf heures du matin , un livre de prières sous le bras : il vole sur ses traces : elle traverse rapidement une Église , enfile une petite rue , & se glisse. . . . chez la Vieille.

Le jeune-homme la vit plusieurs fois de la même manière. . . . Mais il ne jouit pas de sa pré-

tendue bonne fortune , aussi long-tems qu'il l'aurait souhaité Un jour qu'il passait , suivant sa coutume , dans la rue de la sage personne , il remarqua beaucoup de carrosses à sa porte. A dix heures, il la vit sortir élégamment parée , belle comme un ange , coiffée du symbole de la pureté : elle allait jurer une éternelle constance à un jeune amant , qui paraissait ivre de son bonheur. . . .
 . . (3).

(3) *Dicis formosam , dicis te , Bassa , puellam ,
 Istud quæ non est dicere Bassa solet.*
Mart. L. V , Epig. 46.

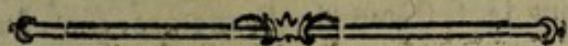
Ce mensonge n'est plus de mode ; nos filles ne parlent jamais d'elles-mêmes.

(E) I. Partie ;
 page. 43.

(E)

Un homme fut introduit dans un lieu de débauche par une de ces femmes qui recueillent les passans. A son arrivée , il y avait beaucoup de trouble dans la maison ; de sorte qu'il se vit dans l'impossibilité de sortir , & que prudemment il ne devait pas se montrer. Ce particulier prit le parti que lui suggéra celle qui l'avoit amené ; il se retira dans un cabinet , dont la porte vitrée donnait sur une pièce , où plusieurs libertins s'étaient rassemblés autour de deux filles fort jeunes , & assez jolies , qu'ils avaient fait mettre nues. . . . Elles étaient attachées. . . Une cruelle précaution étouffait leurs plaintes. (Je supprime d'autres circonstances plus révoltantes).
 Ils poussèrent la barbarie si loin , que

Craignant que l'Abbesse & cette femme qui venait d'entrer, ne s'échappassent pour apeler du secours, ils les lièrent l'une & l'autre aux pieds du lit. Le *malencontreux* qui était venu chercher le plaisir dans cette maudite maison, frissonna d'horreur. Il vit mille choses monstrueuses & dégradantes Enfin ce cruel spectacle cessa. Mais avant de sortir, ces infames eurent l'inhumanité de piquer légèrement avec leurs épées, les deux malheureuses qui étaient à leur discrétion. Elles ne pouvaient crier, mais on entendait un gémissement sourd ; qui avait quelque chose d'affreux ; on voyait les larmes couler abondamment le long de leurs joues, & se mêler avec des gouttes de leur sang.



(F)

(F) I Partie,
page 43.

On pourrait faire de très-beaux raisonnemens sur la faculté d'*aimer sans cesse*, soit un objet soit un autre, particulière à l'espèce humaine. Pour quiconque envisage l'*amour* ainsi qu'un liniment toujours prêt, non-seulement à adoucir nos peines comme l'amitié, mais à en suspendre le sentiment, à en effacer l'impression, à la détruire entièrement ; l'*amour*, dis-je, considéré de ce côté-là, est sans doute le plus précieux des dons de la Divinité, & comme l'antidote d'une triste & prévoyante raison. L'homme a le malheur de savoir qu'il mourra : il a même l'orgueil de croire que de tous les êtres vivans il est le seul qui le sache [& tant-mieux pour les pauvres animaux, qui n'ont pas les mêmes moyens que nous de s'étourdir là-dessus] il a donc deux besoins de plus qu'eux, celui de vivre en société, pour que la

vue de ses semblables le tiennent presque toujours hors de lui , que leur exemple l'encourage , le console ; & d'un sentiment qui répande l'ivresse dans son cœur , lorsqu'il est forcé d'y descendre. L'ivresse naturelle de l'amour , autant & plus que celle du vin , que celle de la gloire , que les transports bouillans de la fureur , fait mépriser la mort : le sentiment , les passions les plus violentes ou les plus déraisonnables , nous sont utiles & nécessaires contre notre faible raison. Oh ! de quels préservatifs nous aurions besoin , si , par exemple , les lumières nous fesaient lire dans l'avenir ! Il faudrait à nos corps une constitution plus forte ; que les végétaux & les autres alimens destinés à entretenir la vie eussent des sucres plus puissans ; que tout le système de la nature fût changé ; c'est-à-dire que notre globe ne fût plus comme il est , ce qu'il est , ni où il est , & que nous fussions plus qu'hommes ; autrement le choc des passions nécessaires pour l'équilibre , détruirait nos organes. *Nos lumières sont si courtes !* disent les plus éclairés d'entre les hommes ; tandis qu'un paysan grossier croit les siennes aussi étendues qu'elles peuvent l'être : c'est que le dernier est dans la place plus naturelle à l'homme , au-dessous de la nature ; & que le premier s'est élevé au-dessus : le paysan est un enfant dans le fond d'un vallon , qui croit voir tout l'univers , & que les collines touchent les nues ; le savant est un homme fait , au sommet des Alpes , qui découvre un horizon immense , & qui s'irrite de ce que la faiblesse de ses organes ne lui laisse qu'apercevoir ce qu'il voudrait distinguer. Le plus heureux des deux ? la raison dit que c'est le paysan. Une question qui se présente d'elle-même , c'est de savoir , si la manière de vivre , dans les nations policées , n'a

pas étendu la faculté d'aimer ; si les loix de la pudeur , les graces que la parure ajoute à la beauté des femmes , la *succulence* des alimens ne l'ont pas rendu continue cette faculté ? c'est mon avis du moins.

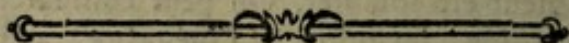
« Un célèbre Philosophe de nos jours , examine dans son *Histoire Naturelle* , pourquoi l'amour fait le bonheur de tous les êtres & le malheur de l'homme. Il répond , que *c'est qu'il n'y a dans cette passion que le physique de bon ; & que le moral , c'est-à-dire le sentiment qui l'accompagne , n'en vaut rien*. Ce Philosophe n'a pas prétendu que le moral n'ajoute pas au plaisir physique , l'expérience serait contre lui ; ni que le moral de l'amour ne soit qu'une illusion , ce qui est vrai , mais ne détruit pas la vivacité du plaisir (eh combien peu de plaisirs ont un objet réel !) il a voulu dire sans doute , que ce moral est ce qui cause tous les maux de l'amour ; & en cela , on ne saurait trop être de son avis. Concluons seulement de-là , que si des lumières supérieures à la raison ne nous promettaient pas une condition meilleure , nous aurons fort à nous plaindre de la Nature , qui en nous présentant d'une main le plus séduisant des plaisirs , semble nous éloigner de l'autre , par les écueils , en tout genre , dont il l'a environné , & qui nous a , pour ainsi dire , placés sur le bord d'un précipice , entre la douleur & la privation ».

Justifions la Nature & l'Amour ; ni la première ni le second ne sont coupables : c'est encore l'*inégalité* qui a fait tout le mal : Parfaitement égaux entr'eux , les animaux aiment sans préférence ; la jeunesse & la beauté de la forme , dans les femelles , n'ajoutent aucun degré à l'empresse-

ment des mâles. Il est certain, par la connaissance que nous avons des mœurs de certaines peuplades de l'Amérique, qu'il en dut être de même parmi les premiers hommes : toute femme leur était bonne ; celle-ci, par un sentiment propre à son sexe, se défendait toujours un peu, & finissait par se soumettre à son vainqueur. Tout se bornait alors à l'appétit des sens, & l'homme, loin d'y gagner, y perdait les deux tiers de son bonheur. Mais un sentiment plus doux, caché dans son ame, cherchait à se développer : la beauté devait le faire naître : parmi des créatures malheureuses, qui trouvent difficilement leur substance, telles, par exemple, que les *Californiens*, cet avantage n'existe pas ; Vénus & les Graces peuvent-elles caresser une face hâve, des yeux ardens, inquiets ; un teint, une gorge couverts de poussière, brûlés par le soleil, & devenus comme écailleux par l'intempérie des saisons : La beauté ne dut commencer à distinguer les femmes, que lorsque le genre humain eut le nécessaire. Ce fut alors que naquit ce goût de préférence, qui seul depuis a porté le nom d'amour. Mais le choix fut durant longtems le privilège de l'homme : le sexe timide, content de voir en celui à qui on le donnait, son défenseur & son apui, n'avait d'autre penchant que son devoir. Tranquille spectatrice du combat entre deux fiers rivaux, & sûre d'avoir un héros pour époux, *Déjanire* eût aimé *Achéloüs* vainqueur d'*Alcide*. Les deux premières sources de l'inégalité entre les hommes, furent la Religion & l'Héroïsme : la déférence qu'on eut pour les premiers Prêtres, comme interprètes des Dieux, devint bientôt soumission : les Héros, particuliers hardis, injustes, scélérats, achevèrent la dégradation du genre humain : ils extorquèrent par la

crainte , les mêmes hommages que la persuasion
 faisait rendre aux Ministres de la Divinité : ceux
 qui voulurent s'en défendre , furent réduits encore
 plus bas , on en fit des Esclaves. Nous voici par-
 venus au dernier degré d'inégalité : l'aisance
 règne , la disproportion des fortunes est immense ;
 la beauté brille de la fraîcheur du repos , de
 l'éclat de la satisfaction & de celui de la parure :
 l'Esclave , auquel de tous les avantages de son être ,
 il n'est resté qu'un cœur sensible , en levant son dos
 courbé , pour essuyer la sueur qui dégoute de son
 front , voit la fille de son tyran ; les fleurs de la jeu-
 nesse embellissent son visage ; tandis qu'il l'admire ,
 elle laisse tomber sur lui un regard , marque expres-
 sive de la compassion qu'il lui inspire ; l'infortuné
 baisse la vue , & reprend ses travaux : mais son âme
 est blessée ; il se consume d'inutiles desirs ; la fille du
 tyran lui a fait plus de mal que le tyran lui-même , &
 son malheur est complet. On peut comparer , du
 plus au moins , les suites de l'inégalité , dans les
 autres degrés de la fortune. Mais le mal devint
 tout-d'un-coup extrême , lorsque les femmes se cru-
 rent permis de choisir leur maître , sur lequel la
 modestie , dans des tems plus reculés , ne leur
 permettait pas de lever les yeux. L'homme fut
 malheureux par un sentiment semblable à celui
 qui lui fait desirer les richesses , les honneurs , tous
 ces biens dont la possession est enviée , & l'ac-
 quisition difficile. Fut-ce le vice de l'Amour & la
 faute de la Nature ? Non : cette prétendue subor-
 dination admirable des rangs & des fortunes , tant
 vantée par de vils adulateurs , est la source de
 tout le mal moral qu'on remarque dans la société !
 En finissant cette note , je reviens aux animaux :
 il est bien sûr qu'ils n'aient de la mort aucune idée
 de prévision ? je ne crois pas facile d'en fixer l'é-

rendue , mais je pense que le soin de conserver sa vie , & l'idée de la destruction sont inséparables. Si les animaux , connaissent le danger , s'ils le fuient , s'ils l'évitent avec adresse , ils prévoient la mort , au moins d'une manière instantanée & confuse : d'où proviendraient ces mugissemens du taureau , lorsque ses narines éventent le sang d'un animal de son espèce dévoré par des bêtes carnassières ? qui causerait au cochon cette frayeur excessive , lorsqu'il approche de quelque reptile venimeux , ou qu'il entend les éclats du tonnerre ? les chasseurs connaissent les ruses que la crainte de la mort suggère au gibier : & j'ai observé que l'effroi de la brebis , en présence du loup , était si grand , que sa prunelle se ternit , & qu'elle va tournant sans voir , durant plusieurs minutes. Les animaux sont moins bêtes qu'on ne pense , & n'en sont que plus malheureux.



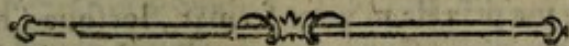
(G) I Partie ,
page. 43.

(G)

« Je fus apelé, (me disait-il y a quelque tems un
 » jeune Médecin) chez la ** , pour une fille
 » assez jolie , que je connaissais. On me dit qu'elle
 » était dangereusement malade : je présimai que
 » son indisposition était une des *suites ordinaires*
 » de son malheureux métier.
 » Je la trouvai dans un état affreux.
 » Un homme , auquel elle venait de faire goûter
 » les plaisirs de l'amour , avait voulu la con-
 » traindre ,
 » Elle refusait absolument. . . ce forcené lui
 » saisit le bout du sein avec tant de force , qu'elle
 » s'évanouit. Il la laissa dans cet état , & sortit de
 » la maison. » Je

Je l'a fis panser devant moi ; le mammelon
 était presque détaché ; le Chirurgien desespérait
 de la guérison : mais j'augurai mieux de la
 blessure, & cette fille est effectivement rétablie.
 Ce qu'il y a de plus heureux pour elle, c'est
 que cet accident l'a si fort effrayée, qu'elle a
 consenti que je la misse en apprentissage ; pro-
 position à laquelle elle avait toujours éludé de
 se rendre, sous différens prétextes.

Voyez Martial, Epigram 79 du Livre II.



(H)

(H) I Partie
 page 44.

Une jeune personne fort aimable & fort
 douce, dont je connaissais beaucoup les parens
 (disait encore le jeune Médecin qui m'a fourni
 les traits que j'ai rapportés) fut contrainte par
 eux d'épouser un homme qui avait été très-dé-
 bauché. Il était riche, & la Demoiselle n'avait
 pas de bien. Elle fut ainsi un triste exemple
 des mariages que l'intérêt seul a décidés. Son
 mari, non content de se plonger dans l'ivro-
 gnerie, reprit encore ses anciens dérèglemens.
 Un jour elle me fit apeler : je la crus indisposée ;
 j'y volai. Plusieurs fois, durant notre entretien,
 je la vis prête à laisser couler des pleurs qu'elle
 s'efforçait de retenir. D'ailleurs, elle ne se plai-
 gnit que de vapeurs, d'inquiétudes, d'une
 tristesse involontaire. Je mis tous mes soins à
 la calmer ; je m'apperçus bientôt que je ne fe-
 fais qu'aigrir sa peine. Comme d'autres visites
 m'apelaient, j'allais me disposer à la quitter,
 lorsqu'elle me conjura, avec mille instances,
 de demeurer jusqu'au retour de son mari. Je

II. Partie.

N

20 fus aussi surpris de cette prière que je l'avais été
 20 de sa douleur. Nous nous entretenîmes le reste
 20 du jour , sans qu'elle laissât rien échaper qui
 20 pût m'instruire. Enfin nous entendîmes monter
 20 son mari , & nous connumes qu'il n'était pas
 20 seul. — Ah ! le malheureux , me dit alors la
 20 jeune Dame , il accomplit la menace qu'il m'a
 20 faite. . . . Monsieur , ajouta-t-elle , je con-
 20 nais votre discrétion , & l'honnêteté de vos
 20 sentimens. Je vous conjure de ne pas sortir d'ici.
 20 En même tems elle me montra un petit cabinet,
 20 & me pria de m'y renfermer , lorsque l'heure de
 20 me retirer serait venue : elle ajoata à la hâte ,
 20 que mon secours lui serait nécessaire pendant la
 20 nuit. Je promis de lui accorder cette satis-
 20 faction , ne sachant encore à quoi tout cela de-
 20 vait aboutir. Le mari paraît : une petite per-
 20 sonne que l'impudence la plus décidée n'empê-
 20 chait pas d'être fort gentille , l'accompagnait.
 20 Il parut surpris de me voir : cependant il me
 20 fit de grandes démonstrations d'amitié & nous
 20 nous mîmes à table. Ma présence évita , du-
 20 rant le souper , à sa malheureuse épouse mille
 20 mortifications qu'il s'était promis de lui faire
 20 essuyer. Il but largement , & se plaignait sou-
 20 vent de ce que je ne lui faisais pas exactement
 20 raison. Lorsque je m'aperçus qu'il était tard ,
 20 je pris congé d'eux. La jeune Dame me suivit.
 20 Nous ouvîmes la porte ; mais au lieu de sortir,
 20 j'entrai dans le cabinet , comme nous en étions
 20 convenus.

20 J'y étais à peine , que j'entendis , avec au-
 20 tant de surprise que d'indignation , qu'il ordon-
 20 nait à son épouse de rendre les services les plus
 20 bas à la misérable qui venait la braver : il lui
 20 dit qu'il voulait qu'elle fût témoin des plaisirs

qu'il allait goûter avec sa méprisable rivale.
 Cette pauvre femme obéissait, & ne répondait
 rien : mais lorsque son indigne mari fut au lit,
 elle se jeta dans le cabinet où j'étais : elle y
 passa la nuit, malgré les menaces, & les efforts
 qu'il fit pour enfoncer la porte. J'eus besoin
 de toute ma vigueur & de toute mon adresse
 pour l'empêcher d'y réussir. Il se découragea,
 & retourna dans les bras de celle qu'il avait
 amenée. Lorsque cet abominable homme se fut
 livré à toute sa brutalité ; il s'endormit. Ce fut
 alors que je demandai à la jeune Dame, si de
 pareilles scènes arrivaient souvent, & pour-
 quoi elle n'en avertissait pas ses parens ? Voici
 ce qu'elle me répondit :

*« Vous voyez, Monsieur, que je suis la plus
 infortunée des femmes : cependant vous ne
 connaissez pas encore tout ce que j'ai à souffrir :
 mes parens, qui devraient me consoler, me pro-
 téger à mes dénaturés parens, prévenus par mon
 mari, me rebutent, m'accusent de mensonge : ils
 refusent de s'assurer par leurs propres yeux de la vé-
 rité de ce que je leur dis : ils répètent à mon mari
 les plaintes que je leur ai portées de sa conduite,
 & m'en font maltraiter. Mais ce n'est pas encore
 là le plus grand de mes maux : accoutumée à ne voir
 que ces indignes créatures qui font trafic de la
 pudeur, mon mari exige de moi. . . (4). j'ai
 été contrainte de fuir la nuit passée, pour me
 dérober à ses emportemens, & de m'enfermer
 dans ce cabinet. Il est sorti ce matin, en me
 disant d'un ton railleur qu'il voyait bien que
 j'avais besoin de leçons, qu'il m'en ferait donner
 qui banniraient mes fots scrupules, & que le soir
 même une autre, plus complaisante que moi*

» pour toutes ses fantaisies , occuperait ma place ;
 » que je songeasse à la respecter comme une mat-
 » tresse. . . . Sans vous , Monsieur , ajouta-t-
 » elle , je n'avais d'autre ressource que de chercher
 » à m'enfuir encore , errer à l'aventure pendant
 » la nuit ; si je n'avais pas voulu demeurer exposée
 » à tout ce que m'eussent fait souffrir un cœur aussi
 » corrompu que celui de ce tyran , & l'insolence de
 » l'indigne créature que vous avez vue.

» Je fus touché du sort d'une femme aussi
 » vertueuse qu'elle était aimable. Je la conduisis
 » chez ses parens dès le matin , tandis que son
 » mari dormait encore ; je leur peignis le sort
 » affreux de leur fille sous les couleurs les plus vives ;
 » La nature se réveilla dans leur cœur ; je sus
 » les persuader : ils furent touchés des larmes
 » d'une infortunée qui les avait toujours tendre-
 » ment aimés. Ils ont consenti qu'elle quittât son
 » mari sans éclat : & quelques jours après , une
 » Dame de condition très-respectable , retirée dans
 » un Couvent , s'en est faite une compagne qui
 » lui devient tous les jours plus chère.

(4) Un Romain disait à sa femme :

*Uxor , vade foras , aut moribus utere nostris :
 Non ego sum Curius , non Numa , non Tatius ;
 Me jucunda juvant traclæ per pocula noctes :
 Tu properas potâ surgere tristis aquâ *.
 Tu tenebris gaudes : Me ludere teste lucernâ
 Et juvat admissâ rumpere luce latus.
 Fascia te tunicæque obscuraque pallia celant :
 At mihi nulla satis nuda puella jacet.
 Basia me capiunt blandas imitata columbas ;
 Tu mihi das aviæ qualia manè soles.
 Nec motu dignaris opus , nec voce juvare. . . .
 Dabat hoc Cornelia Gracchô ;
 Julia Pompeio , Porcia , Brute , tibi. . .
 Si te delectat gravitas , Lucretia toto
 Sis licet usque diè ; Laïda nocte volo.*
 Mart. L. XI, Epig. 105.

* Une loi de
 Romulus portait
 peine de mort
 contre les fem-
 mes convaincues
 d'avoir bu du vin
 pur.

Ce double tableau de la vie chaste, innocente, frugale des anciennes Romaines, & de la conduite débordée des hommes du siècle de Néron, offre un contraste admirable : mais en même-tems, c'est, je crois, ce que la corruption du cœur humain pouvait produire de plus licencieux. On voit dans cette Epigramme l'abus des plus grands noms joint au blasphème contre les Dieux. Non, je le répète, nous n'en sommes pas encore revenus (du moins ouvertement) à ce degré de perversité. Il fallait bien que les femmes, quoique très-belles dans ces siècles reculés, ne connussent pas l'art de plaire aux hommes & de se les attacher, dans la même perfection que celles de nos jours. Quelques-unes d'entr'elles faisaient de fortes passions, mais le beau-sexe en général n'avait pas ce charme inexprimable, que la liberté lui donne chez les deux premières Nations de l'univers.

Cependant, dans une autre occasion, cette épouse infortunée consent à des choses odieuses plutôt que de perdre tous les droits :

*Deprensus in puero tetricis me vocibus, uxor
Corripis : & C. . . te quoque habere refers.
Dixit idem quoties lascivo Judo Tonanti. . .
Tu Megaram credis non habuisse nates?
Torquebat Phœbum Daphne fugitiva ; sed illas
Æbalius flammas jussit abire puer.
Bryseis multum qudmvis aversa jaceret
Æacidæ propior levis amicus erat.
Parce tuis igitur dare mascula nomina rebus. . .*

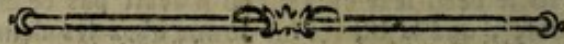
Id. Epig. 44.

Et voila les Romains ! Il faut convenir pourtant que ce ne sont pas ceux du temps des Cincinnatus, des Régulus, des Fabius & du premier Caton, mais peu s'en faut. Longtemps avant Martial, le *DIVIN AUGUSTE* avait fait des vers comme on n'en fait guère.

Martial, Montagne & M. de Voltaire ont rapporté ces vers.

Antoine écrivait à ce même Auguste, auquel Horace dit : NULLIS POLLUITUR CASTA DOMUS STUPRIS ; & , RES ITALAS ARMIS TUTERIS , MORIBUS ORNES : Quid te mutavit ? quod Reginam in eo ? Uxor mea est Nunc cæpi , aut abhinc annos novem ? Tu deinde solam Drusillam inis ? Itæ valeas uti tu hanc Epistolam cum leges , non inieris Tertullam , aut Terentillam , aut Rufillam , aut Salviam Titisceniam , aut omnes. Anne refert ubi & in quam arri-
gas ? Suétone , V. d'Auguste , ch. 69. N 3

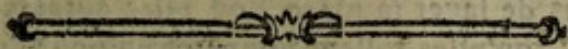
¶ J'ai présenté ces Epigrammes du poète Martial, & quelques autres passages, de manière qu'ils ne pussent effrayer mes Lecteurs. Je m'en serais abstenu tout-à-fait, s'il ne m'avait paru nécessaire, consolant même pour notre siècle, de prouver à ses detracteurs, qu'il est aussi supérieur à l'Antiquité par la pureté des mœurs que par ses lumières. Tous nos avantages sur les Anciens sont dus aux femmes. Ces goûts frivoles en apparence, ces modes si séyantes & si variées, en augmentant leurs grâces, attachent les hommes, les préservent de ces égaremens grossiers contre lesquels la Religion est trop faible, & que la Philosophie ne fit jamais éviter.



(I) I Partie,
page 47.

(I)

« Nous approchions de la Capitale, racontait
 » le même jeune homme, très-fatigués, & plus
 » ennuyés encore, de notre séjour dans un coche
 » renommé pour sa lenteur, lorsque nous fumes
 » recrutés par deux jeunes personnes assez jolies :
 » la première paraissait avoir environ vingt-
 » quatre ans, & la seconde dix de moins. Cet-
 » te dernière avait l'air si vive, si hardie, en
 » un mot, si faite, que malgré la modestie de
 » sa conductrice, elle m'inspira d'abord quelque
 » défiance. Mais ces légers soupçons furent bien-
 » tôt détruits. Je m'entretins quelque tems avec ma-
 » demoiselle *Lebrun* (c'est ainsi que la petite *An-*
 » *gélisque* nommait sa maîtresse) & tout ce qu'elle
 » me disait était si sensé, que je pris beaucoup
 » d'estime pour elle. Un jeune-homme dont
 » j'avais fait la connaissance pendant le voyage,
 » s'éprit pour la *Petite*; il trouva le moment
 » favorable; il cueilla la rose. . . mais elle
 » n'était pas sans épine, comme je l'ai su de lui-
 » même dans la suite.



(K)

(K) I Partie ,
page 55.

L'Abbaye de Thélème de Rabelais , que M. D. D. R. regarde comme une imitation des lieux publics de Prostitution , établis autrefois dans différentes villes du Royaume , n'a , selon moi , aucun rapport avec ces maisons. C'est une invention assez plaisante de cet Auteur , pour récompenser d'une manière digne d'un Moine du 15 ou du 16.^e siècle , le frère *Jean des Entômlûres*.

Après une victoire , Gargantua donne des récompenses à tous ses Capitaines : il ne restait plus que le Moine *Jean* , qui n'avait pas eu le moins de part au bon succès. Le Prince lui offrit plusieurs riches Abbayes ; mais le frère les refusa , par la raison , *que de Moine il ne voulait avoir charge ne gouvernement : car , comment , disait il , pourrai-je gouverner autrui , qui moi même gouverner ne saurais*. Il demanda qu'en considération du service qu'il avait rendu , & de ceux qu'il se proposait de rendre par la suite , on lui permît de fonder une maison , à laquelle il donnerait une règle à sa fantaisie. Sa requête ayant été agréée de Gargantua , il proposa au frère *Jean* un beau pays sur les bords de la Loire , nommé *Thélème* , pour y bâtir une Abbaye où tout ce qui se pratiquerait fût le parfait contraire , de ce qui s'observe dans les autres Couvens.

Cette maison ne sera point environnée de murs , parce que les Monastères sont murés ; & non sans cause , dit le Moine , où mur y a devant & derrière , y a force MURMUR , envie & conspiration : Les femmes ne doivent point entrer dans les Couvens d'hommes , & il est d'usage dans quel-

ques-uns de laver la place , où elles auraient mis le pied , qu'elles fussent honnêtes ou non ; ici au contraire , on lavera les lieux par lesquels auraient passé des Religieux ou Religieuses. Il n'y aura point d'horloge , parce que chacun ne suivra d'autre règle que son goût & sa volonté dans les choses qu'il voudra faire ; n'y ayant pas de tems plus véritablement perdu , que celui où l'on compte les heures ; c'est la plus grande rêverie du monde de se gouverner au son d'une cloche , & non suivant le bon sens & la raison. De même , on met ordinairement dans les Cloîtres , les sujets incommodés , ou sans mérite ; à Thélème , on ne recevra que des jeunes gens alertes , & de jeunes filles qui auront toutes les perfections qui rendent aimable. Dans les maisons ordinaires , il n'y a que des hommes ou des femmes ; ici les hommes & les femmes seront toujours ensemble. On est engagé pour toute sa vie dans les autres Ordres ; on pourra quitter celui-ci dès qu'on s'ennuiera.

Les vœux de chasteté , de pauvreté & d'obéissance , y sont changés , à quelque chose près , en leurs contraires.

On devait y recevoir les filles depuis dix ans jusqu'à quinze ; & les hommes depuis douze jusqu'à dix huit.

Rabelais parle ensuite des revenus de l'Abbaye ; il en décrit la situation & les somptueux édifices. L'inscription qu'on mettra sur le portail , tient un Chapitre entier en vers burlesques. L'Instituteur veut qu'on y fonde la foi , & qu'on en bannisse soigneusement l'erreur. Après avoir parlé des bains , jardins , de la fauconerie , il vient aux habits : rien n'en égale la magnificence : on en aura pour toutes les saisons , & l'on y verra briller , l'argent , l'or , les perles , les escarboucles ,

les diamans, les rubis, &c. En hiver, on s'habillera à la mode Française ; au printems, à l'Espagnole ; en été, à la Turque ; excepté les Fêtes & Dimanches, qu'on reprendra l'habillement Français. Ce seront les Dames qui régleront les couleurs que devront porter les hommes. Il y aura un grand corps de logis à côté de la maison, où seront logés les Ouvriers qui feront toutes ces belles choses. L'emploi de la journée est réglé par ces trois mots : F A I C E Q U E V O U D R A S : les personnes bien nées, tant qu'elles sont libres, ont en elles-mêmes un aiguillon qui les porte aux actions vertueuses ; au lieu que la défense donne au crime des charmes qu'il n'aurait pas sans elle : ils faisaient tous, par émulation, le bien qu'ils avaient vu faire à un seul, parce qu'ils pouvaient ne le pas faire. Rabelais finit ainsi: *Tant noblement estoient apprins, qu'il n'estoit entr'eux celui ne celle qui ne sceust lire, escrire, chanter, jouer, d'instruments harmonieux, parler de cinq à six langaiges, & en iceulx composer, tant en carme (1) qu'en oraison solue (2). Jamais ne furent veus cheualiers tant preulx, tant galans, tant dextres (3) à pied & à cheval, plus vers, mieulx remuans, mieulx manians tous bastons qui là estoient. Jamais ne feurent veues dames tant propres, tant mignonnes, moins fascheuses, plus doctes (4) à la main, à l'aiguille, à tout acte muliebre (5), honnestes & libres (6) que là estoient. Par ceste raison quand le temps venu estoit qu'aucun d'icelle Abbaye, ou à la requeste de ses parens, ou pour autre chose voulust issir (7) hors avecque soy il emmenoit vne des dames, celle laquelle l'auroit prins pour son deuot, & estoient ensemble mariez. Et si bien auoient vescu à Thelemie en deuotion &*

(1) C'est-à dire, en vers.

(2) en prose.

(3) adroits.

(4) habiles.

(5) de femme.

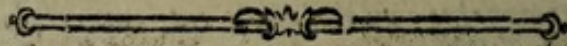
(6) noble.

(7) sorties.

amitié, encore mieulx la continuoient-ils en mariage : autant s'entraimoient-ils à la fin de leurs jours, comme le premier de leurs nopces.

Ceci ressemble d'avantage à la *Cour d'Amour*, qu'à un Lieu de Débauche. On fait que les peures cyniques ne coûtaient rien du tems de Rabelais, & que les honnêtes-gens même ne faisaient pas difficulté de s'amuser des Ouvrages de cet Auteur libre, le Cardinal de Richelieu, dit-on, reçut fort mal un Savant, parce qu'il avoua qu'il ne les avoit pas lus : ainsi ce n'est nullement par retenue, que Rabelais termine sa description aussi modestement; mais c'est qu'il a rendu tout ce qu'il voulait peindre.

On peut joindre à ce Projet idéal de Rabelais, l'Établissement plus vraisemblable des *Pretty-girls* de la *Famille vertueuse*.



(L) I Partie,
page 56.

Dans l'ancienne Rome, on voyait aux lieux de débauche le nom de chaque Courtisane sur la porte de sa chambre; d'où vient que Juvénal parlant de Messaline, qui empruntait celle de la fameuse Lyfisca, dit agréablement, *Titulum mentita Lyfisca*. On lisait aussi

(L)

Les Prostituées profanes, & dont la Religion n'était plus le motif, firent chez tous les peuples, un état à part. On leur assigna presque toujours des endroits séparés, ou elles pussent exercer avec moins de scandale, leur infâme commerce. Les femmes publiques ont fixé longtems, même en France, l'attention du Gouvernement: il y en avoit toujours un certain nombre dans les villes, à la suite de la cour & à l'armée, sous le nom de *Courtisanes*, ou de *Ribaudes*.

Les Lettres que donnèrent Charles VI en 1389, & Charles VII en 1424, pour faire régner le bon ordre dans les lieux de Prostitution, sont rapportées par Lafaille dans son Histoire de

Toulouse. Cet Auteur dit qu'il y avoit anciennement dans cette ville & dans plusieurs autres, un lieu de débauche, qui étoit non-seulement toléré, mais' autorisé même par les Magistrats, qui en retiraient un revenu annuel. L'an 1424, fut ce que l'on insultoit souvent cette maison, qu'on nommoit le *Châtel-vert*, & que par le désordre qu'y occasionnaient de jeunes débauchés, la ville étoit privée de ce revenu, les Capitouls s'adressèrent au Roi Charles VII, pour mettre cette maison sous sa protection; ce que le Roi leur accorda. La requête des Capitouls paroît singulière aujourd'hui: ils représentaient au Roi, que certaines gens de mauvaise vie entreprennent d'aller casser les vitres de cette maison; sans aucune crainte de Dieu. Non verentes Deum.

Dans l'acte des Coutumes de Narbonne, il est dit, que le Consul & les habitans avoient l'Administration de toutes les affaires de police, & le droit d'avoir, dans la juridiction du Vicomte, UNE RUE CHAUDE, c'est à dire, un lieu public de Prostitution.

Jeanne I, Reine de Naples, & Comtesse de Provence, dans le Statut du lieu public de débauche d'Avignon, donne la qualité d'Abbesse à la Supérieure des filles Prostituées de cette ville.

Je vais rapporter ce Règlement en entier.

*Anciens Statuts du Lieu public de Débauche
d'AVIGNON.*

I. L'an mil trois cens quarante-sept, & le huitième du mois d'Août, notre bonne Reine JEANNE a permis un Lieu public de Débauche dans Avignon; & elle défend à toutes les femmes débauchées de se tenir dans la ville, ordon-

dans l'écriteau le nom de la Courtisane, & le prix qu'on lui donnait. On voit dans l'histoire d'Apolonius de Tyr la forme d'un de ces titres, qui est assez plaisante.

Quicumque Tarsiam deffloraverit

Mediam libram dabit.

Postea populo patebit

Ad singulos solidos.

L'an mil tres cent quarante & set, au huit du mois d'avous nostro bono reino Jaño a permés lou Bourdeau dins

*Arignon; Et vol
que tous las
fremos debauchas
non se tingon
dins la Ciutat;
mai que sian fer-
mados dins lou
Bourdeou, & que
per estre coun-
gudos, que por-
ton uno agullietto
rougeou sus l'es-
pallou de la man
escairo, &c.*

nant qu'elles soient renfermées dans le Lieu des-
tiné pour cela, & que pour être connues, elles
portent une aiguillette rouge sur l'épaule gauche.

II. *Item.* Si quelque fille qui a déjà fait faute,
veut continuer de se prostituer, le Porte-clefs,
ou Capitaine des Sergens, l'ayant prise par le
bras, la menera par la ville, au son du tambour,
& avec l'aiguillette rouge sur l'épaule & la placera
dans la maison avec les autres; lui défendant de
se trouver dehors dans la ville, à peine du fouet
en particulier pour la première fois, & du fouet
en public, & du bannissement, si elle y re-
tourne.

III. Notre bonne Reine ordonne que la
maison de débauche soit établie dans la rue du
Pont-troué, près du Couvent des Augustins,
jusqu'à la Porte Peiré (de PIERRE); & que du
même côté il y ait une porte par où tous les
gens pourront entrer, mais qui sera fermée à la
clef, pour empêcher qu'aucun homme ne puisse
aller voir les femmes, sans la permission de
l'Abbesse ou Baillive, qui tous les ans sera
élue par les Consuls. La Baillive gardera la clef,
& avertira la jeunesse de ne causer aucun trouble,
& de ne faire aucun mauvais traitement, ni peur
aux filles de joie; autrement s'il ya la moindre
plainte, ils n'en sortiront que pour être conduits
en prison par les Sergens.

IV. La Reine veut que tous les Samedis, la
Baillive, & un Chirurgien préposé par les Con-
suls, visitent chaque Courtisane; & s'il s'en
trouve quelqu'une qui ait contracté du mal pro-
venant de paillardise, qu'elle soit séparée des
autres, pour demeurer à part, afin qu'elle ne
puisse point s'abandonner, & qu'on évite le mal
que la jeunesse pourrait prendre.

V. *Item.* Si quelqu'une des filles devient grosse, la Baillive prendra garde qu'il n'arrive à l'enfant aucun mal, & elle avertira les Consuls, qu'ils pourvoient à ce qui sera nécessaire pour l'enfant.

VI. *Item.* La Baillive ne permettra absolument à aucun homme d'entrer dans la maison le Vendredi saint, ni le Samedi saint, ni le bienheureux jour de Pâques; & cela, à peine d'être callée, & d'avoir le fouet.

VII. *Item.* La Reine défend aux filles de joie d'avoir aucune dispute ni jalousie entr'elles, de se rien dérober, ni de se battre. Elle ordonne, au contraire, qu'elles vivent ensemble comme sœurs: que s'il arrive quelque querelle, la Baillive les accordera, & chacune s'en tiendra à ce que la Baillive aura décidé.

VIII. *Item.* Que si quelqu'une a dérobé, la Baillive fasse rendre à l'amiable le larcin; & si celle qui en est coupable refuse de le rendre, qu'elle soit fouettée dans une chambre par un Sergent; mais si elle retombe dans la même faute, qu'elle ait le fouet par les mains du Bourreau de la ville.

IX. *Item.* Que la Baillive ne permette à aucun Juif d'entrer dans la maison: & s'il arrive que quelque Juif, s'y étant introduit en secret & par finesse, ait eu affaire à quelqu'une des Courtisanes, qu'il soit mis en prison, pour avoir ensuite le fouet par tous les carrefours de la ville.

Les habitans de Beaucaire en Languedoc, avaient établi une course où les Prostituées du lieu, & celles qui voulaient venir à la foire de la Madeleine, couraient en public la veille de cette foire célèbre, & celle qui avait le mieux couru & atteint la première le but donné, avait pour prix de la course, un paquet d'aiguillères;

c'est de-là qu'est venue l'expression proverbiale, qu'une femme court l'aiguillette, pour signifier qu'elle prostitue son corps à un chacun. C'était aussi l'usage en Italie de faire courir les Prostituées, & de leur proposer un prix : nous lisons que le célèbre *Castruccio de' Castracani*, Général des Luquois après la bataille de *Seravalle*, qu'il gagna sur les Florentins, donna des fêtes éclatantes sous les yeux de ses ennemis ; & afin de mettre le comble au mépris qu'il avait pour eux, il fit jouer au *palio* des femmes prostituées toutes nues, de façon que les vaincus pussent les apercevoir du haut de leur murs. [Ce *palio* était une pièce de brocard ou de velours, & d'autres étofes précieuses, qu'on gagnait à la course.]

Les femmes publiques accompagnaient les troupes. Brantôme dit, qu'à la suite de l'armée du Duc d'Albe, que Philippe II envoya en Flandre contre les rebelles, qui s'étaient réunis sous le nom de Gueux, il y avait quatre cens Courtisanes à cheval ; belles & braves comme princesses, & huit cens à pied ; bien en point aussi. La Motte-Meslemé parle des Courtisanes qui étaient à la suite de cette armée, avec plus de détail que Brantôme. Ce qu'il dit est d'autant plus curieux, qu'il se rapporte en cela avec la disposition de beaucoup des Articles du Règlement proposé, qui veulent de la décence jusque dans la débauche, & qui lui ôtent ce qu'elle a de plus contraire à la nature, en laissant la liberté du choix, aussi bien à la fille publique, qu'à l'homme qui l'a désignée. Je rapporterai ces vers, quoiqu'ils se trouvent déjà dans le Recueil aussi savant qu'agréable de M. D. D. R. afin qu'on ne soit pas obligé de les aller chercher ailleurs.

Deux gaillardes Cornettes

De bien trois cens chevaux , à tout le moins complètes ;
 Sous lesquelles marchaient des femmes de plaisir ,
 Pour servir le premier qui en avait desir ;
 Pourvu , cela s'entend , qu'il leur fût agréable.
 J'en trouvai la façon si fort émerveillable ,
 Que pour les voir passer j'arrêtai longuement ;
 Considérant leur port , leur grace & vêtement ,
 Enrichi de couleur , sous mainte orfèvrerie.
 J'en remarquai bien là quelqu'une assez jolie.
 Mais plus que la blancheur le brun les accompagne.
 Leurs montures n'étoient de bestes de Bretagne ,
 L'une avait un cheval , & l'autre lentement
 Allait sur un mulet , ou sur une jument :
 Les harnois néanmoins de la housse traînante
 Sous leurs pieds , paroissent de velours , reluisante
 De cinq ou six clinquans cousus tout-à-l'entour.
 Il les entretenoit qui vouloit tout le jour ,
 Mais avec un respect plein de cérémonie ;
 Le Barisèl-major * leur tenoit compagnie.
 Or ces Dames avoient tous les soirs leur quartier
 Du Mareschal-de-camp , par les mains du Fourrier :
 Et n'eust-on pas osé leur faire insolence.
 Toutefois le Duc * las de telle manigance ,
 Leur donna ce sujet de prendre meilleur parti :
 Pour les malcontenter , moi même l'entendit
 Crier publiquement de mes propres oreilles ,
 Et Dieu fait si cela leur déplut à merveilles !
 C'est qu'entre elles ne fust pas une qui osast
 Refuser désormais Soldat qui la priast
 De lui prester sa chambre à cinq sols par nuitée ;
 Tâchant par ce moyen les chasser de l'Armée ,
 Qui lui seroit aisé , à ce que l'on disoit.
 En en avint ainsi : car telle se prisoit
 Autant qu'autrefois fit cette Corinthienne.....
 D'en avoir fait ainsi le Duc fut estimé
 D'aucuns tant seulement , des autres étant blasmé ;
 Et ceux qui admiroient en cela sa prudence ,
 Alléguoient que c'étoit faire une grande offense
 Et déplaisante à Dieu , d'avoir incessamment
 Quant & soi un tel train , de vice allechement ,
 Apportant à la fin , par un si grand scandale ,
 Des gens les mieux vivans la ruine totale.
 Chacun en devisoit selon sa passion ;
 Car ceux là qui tenoient contraire opinion
 Ne voulant confesser bonne cette Ordonnance ,

* Prevôt , ou
 Comandant gé-
 néral.

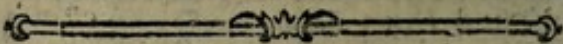
* d'Ala.

Disoient que le Soldat se donneroit licence
 De forcer désormais par où il passeroit
 Celle qu'à son desir résister s'essayeroit,
 Puisqu'il avoit perdu son plaisir ordinaire,
 A lui permis long-tems comme MAL NÉCESSAIRE.....
 Mais pour ce qu'on en dit, le Duc ne reitancha
 Son Edit nullement. Honnestes Loïrs de La Motte,
 Messéné, Liv. I. à la fin.

On ne peut que désapprouver l'expédient du Duc d'Albe : l'abus qui existait, était incomparablement moins grand, que celui qu'il a occasionné : mais que pouvait-on attendre, d'un homme, qui souilla par des exécutions sanglantes presque tous les jours de son Gouvernement dans les Pays-bas ? La Prostitution militaire fut avilie, & n'en devint que plus dangereuse.

Le prisonnier de Pantagruel dans Rabelais, après l'énumération hyperbolique des forces ennemis, ajoute : cent cinquante mille P. . . . (voilà pour moi, dit Panurge) dont les aucunes sont Amazones, les autres Lyonnoises, les autres Parisiennes, Tourangelles, Angevines, Poitevines, Normandes, Allemandes, de tout Pays & de toutes Langues y en a.

Jean de Troies, Auteur de la *Chronique scandaleuse*, dit que le 14 Août 1465, il arriva à Paris deux cens Archers à cheval, à la suite desquels étaient huit Ribaudes, & un Moine noir leur Confesseur. Plaisant équipage, & le bel office que celui de Confesseur de ces Ribaudes !



(L) I Partie;
 page 56.

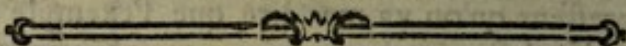
(L bis)

Le Législateur d'une ville d'Italie, fameuse par sa mollesse (c'est Sybaris) défendit de paraître
 avec

avec des armes dans la ville sous quelque prétexte que ce fût, cet usage n'étant propre qu'à faire dégénérer en querelles sanglantes, le plus léger différend entre les Bourgeois. *Charondas* (c'est ainsi qu'il se nommait) scella sa loi de son sang. Car un jour, comme il revenait de la campagne, où il s'était trouvé dans la nécessité de s'armer, parce qu'elle était infestée de brigands, il entendit beaucoup de bruit vers la place ; il crut que c'était une émeute populaire ; il s'y rendit, sans faire attention qu'il portait une épée. En y arrivant, il reconnut qu'il s'était trompé, & que l'assemblée était paisible. Il allait se retirer, lorsque quelqu'un qui le haïssait lui fit observer qu'il contrevenait lui-même à la loi qu'il avait établie. *Tu as raison*, répondit-il à cet homme avec tranquillité : *tu vas voir combien je la crois nécessaire* ; & tirant cette arme fatale, il se la plonge dans le sein. Ce Législateur regardait sa loi comme si importante, qu'il ne crut pas devoir se pardonner à lui-même de l'avoir enfreinte par inattention. Je pressens qu'on va me dire que l'exemple d'un *Sybarite* n'est pas propre à faire autorité parmi nous. Mais les Citoyens de *Sparté*, ceux d'*Athènes* & de *Rome*, ne paraîtront pas des efféminés. Les plus Guerriers de tous les hommes, les plus Éclairés & les Vainqueurs de notre hémisphère, ne portaient point d'armes dans leurs villes * & au sein de la paix : *Cedant arma togæ*, dit Horace, des *Barbares* du Nord, des *Huns*, des *Goths*, des *Visigoths*, des *Francs*, des *Vandales*, des *Bourguignons*, des *Normands*, des *Sarrasins*, lorsqu'ils eurent démembré l'Empire Romain en le ravageant, ne connaissaient qu'une vertu, c'était la force : leur Droit civil, ce fut le Droit de conquête ; il falut bien qu'ils désarmaient nos pères, après les avoir

* Ils avaient pourtant leurs poignards ; mais l'usage n'en devint général à Rome, que du tems des *Proscriptions*.

réduits en servitude , & que pour eux , ils eussent le fer à la main , toujours prêts à égorger leurs esclaves s'ils pensaient à secouer le joug. Voila donc l'origine de cette méthode galante de porter à son côté une arme assassine , souvent fatale à celui qu'elle a paré. C'est un usage des Goths , qu'enoblirent un peu les tems des Croisades ou de la Chevalerie : & cet usage *gothique* subsiste encore ! Voyez combien nous sommes ridicules ! Ridicules ! . . . & barbares : car le port d'armes occasionne dans le Royaume la mort *imprévue* d'un nombre de particuliers de tous les états , & par conséquent le malheur de plusieurs familles ; il occasionne encore la perte des meilleurs Soldats : de sorte que quelqu'un n'a pas craint d'avancer , que toutes ces pertes pourraient bien se monter chaque année à deux cents hommes : mais n'y en eût-il que cinquante ? la conservation de cinquante individus ne mérite-t-elle donc pas qu'on supprime *efficacement* , & *généralement* , une chose inutile ?



(M) I Partie,
page 143.

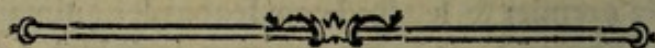
(M)

Il est certain que la parure donne aux femmes la moitié de leur valeur. Tout ce qui peut embellir est fait pour elles ; c'est leur bien ; jamais on n'aura raison de dire qu'elles vont trop loin de ce côté-là : leurs graces naturelles ou factices augmentent notre bonheur , & la somme des plaisirs. Otez à la plupart leur coiffure de goût , leur corset rassemblant , leur jolie chaussure , que restera-t-il ? . . . Non , l'honnête Citoyen n'est point ennemi de cette sorte de luxe , qui n'a pour but que de rendre le beau sexe plus enchanteur , plus

propre à porter dans nos cœurs cette douce joie , cette volupté légitime , qui naît d'un intérêt tendre , d'un sentiment aussi délicieux qu'il est inexprimable.

Qu'une petite République , comme l'a dit un Sage , fasse des *Loix somptuaires* ; qu'elle empêche ses Citoyens de se servir des étofes étrangères trop coûteuses , ou qu'elle s'oppose à l'établissement de Manufactures qui emploieraient des sujets que de plus utiles travaux doivent occuper ; elle a raison. Mais une grande Monarchie , où les fortunes sont nécessairement d'une inégalité énorme , a besoin du luxe : la France n'a pas le meilleur sol de tout l'univers ; cependant c'est le plus beau pays du monde ; & ce qui lui procure cet avantage , c'est le luxe , qui fait refluer les biens du riche entre les mains de l'Artiste & de l'Artisan. Tout ce qu'il faut éviter , c'est que le luxe des villes ne tende à la dépopulation des campagnes. Car alors ce serait saper tout l'édifice par les fondemens : mais s'il règne une juste proportion , tout va bien. Il y a d'ailleurs mille choses d'un goût exquis , qui coûtent beaucoup moins de travail , de tems , d'argent , que cette maussade , embarrassante & somptueuse magnificence de nos Ancêtres. L'homme , sans doute , est le premier & le plus beau de tous les animaux : mais l'homme , je le répète , sans la parure , préférerait , ma foi , bien peu par la forme , des plus laids d'entr'eux. Cela est trop connu pour m'y arrêter. Je regarde donc tout ce qui ajoute aux agrémens de l'espèce humaine comme quelque chose de louable , & qu'il faut encourager. Lorsque je rencontre un homme ou une femme laids , qui ont pris beaucoup de peine , en se parant , à déguiser d'injustes caprices de la nature ,

ou les ravages des années , je leur ai dans mon cœur une sincère obligation : je trouve qu'ils ont très-bien fait de cacher sous un beau masque , une figure qui m'eût attristé. Je tressaille d'aise & de ravissement , lorsque je vois ce sexe charmant , dont dépendent nos plaisirs & notre bonheur , joindre aux fleurs de la jeunesse une parure de bon goût , qui en double l'éclat. Il faut être de mauvaise humeur , pour envier au genre humain un amusement aussi innocent. On le fait par expérience , à tout âge l'homme est à plaindre : un cri de douleur indique qu'il est né : la faiblesse , les dangers sans nombre accompagnent son enfance : en est-il sorti ? de noirs pédagogues , ou d'autres tyrans , le tourmentent comme des furies jusqu'à vingt ans : à cet âge dangereux , les passions creusent mille précipices sous ses pas , incertains encore , & mal assurés : s'il échape , que sa vertu commence à briller , l'envie s'attache à le dénigrer , à le poursuivre jusqu'à la vieillesse : il finit alors , comme il commença , par faire pitié. Eh ! daignez , censeurs injustes , lui laisser ses joujous & ses poupées , tant qu'ils l'amuseront ; il lui reste assez de momens pour sentir qu'il est malheureux !



(N) I Partie ,
page 207.

(N)

Un honnête homme de Province , avait une fille , dont la jolie figure & les heureuses dispositions lui faisaient espérer de la consolation dans sa vieillesse. Des amis , qu'il avait à la Capitale , lui firent entendre que la jeune Demoiselle recevrait une éducation bien plus convenable & plus

avantageuse dans une pension qu'ils connaissaient, & dont ils lui répondirent. Ce père qui ne cherchait que l'avantage de sa fille unique, la leur confia. L'aimable *Lucile* entra dans la pension. La maison était bien réglée : les jeunes personnes étoient toujours sous les yeux d'une Gouvernante aussi bonne qu'éclairée & prudente : aucune ne sortait qu'avec ses parens, ou quelqu'un envoyé de leur part, & connu. Qui n'aurait cru la jeune *Lucile* en sûreté ? La *dévotion*, une piété mal entendue la perdit. Un Prêtre fort estimé était Directeur de la maison. C'était un homme d'environ quarante ans, d'une figure ouverte & assez belle. Sa conduite avait été jusqu'alors irréprochable, ou du moins, aucun de ses desordres n'avait éclaté. La jeune Provinciale avait un minois, & surtout de ces yeux, dont les hommes qui veulent conserver leur raison, ne doivent jamais affronter les regards. Vingt ans d'expérience ne rendirent pas plus sage l'indigne Ministre des Autels : voir *Lucile*, la désirer, former le dessein de triompher de son innocence, en prendre les moyens, ce fut l'effet du premier de ces entretiens qu'il eut avec elle, qu'on nomme *confession*. Il abusa donc de la confiance de celle qui lui ouvrait son cœur & de l'estime que toute la maison où elle était avait conçue pour lui. Rien n'était malheureusement plus facile : car s'étant emparé de son esprit (& peut-être de son cœur dans le Tribunal) il demanda qu'on lui permît de l'y venir trouver deux fois la semaine. Comme la maison touchait à l'Eglise, *Lucile* y alla seule, il eut ensuite l'art de l'engager à venir chez lui recevoir des avis plus étendus. Mais il lui fit entendre qu'il fallait que ces visites fussent secrètes, pour ne la point faire jalouser de ses compagnes. Comblée de la préfé-

rence , la jeune personne nageait dans la joie. Elle n'avait que seize ans : plus innocente à cet âge , qu'on ne l'est à douze dans la Capitale , elle fut long-tems la victime de coupables libertés avant d'y rien comprendre. Enfin enhardi par le succès , l'infâme Prêtre la deshonorait. *Lucile* ne comprit pas d'abord quelles devaient être les suites de l'attentat de son abominable séducteur. Mais lorsque l'évènement l'en eut instruite , quel desespoir ! elle voulait se donner la mort : elle était la victime , mais non la complice du monstre ; elle découvrit sans ménagement toute sa turpitude. Deux amis de son père qui se trouvaient à *Paris* , & que *Lucile* , dans les premiers accès de son desespoir , instruisit elle-même , résolurent de poignarder ce scélérat : on pénétra leur dessein , & on les empêcha de venger un crime abominable par une action injuste , en tant qu'elle est défendue par les Loix. La jeune infortunée , après avoir déploré son malheur , de la manière la plus attendrissante , alla se renfermer dans une retraite : son père , ce vieillard qui n'espérait qu'en elle , à qui l'on cachait le malheur de sa chère fille , surpris du parti qu'elle prenait de renoncer au monde , quitta sa Province , pour venir la voir la faire changer de résolution , & l'emmena avec lui. Il arrive , la demande : *Lucile* paraît les yeux mouillés de larmes , collés sur la terre : son père l'embrasse — O ma chère enfant , s'écrie-t-il , tu me vois , & tu pleures — ! *Lucile* avait une Lettre toute prête ; elle la donne à l'auteur de ses jours ; le vieillard lit : on le voit pâlir : ses genoux se débrent sous lui ; il tombe. . . . Il venait de tout apprendre ; ce fut l'arrêt de sa mort : quelques jours après , on le mit au cercueil. *Lucile* , instruite de ce funeste accident , demande à sortir : elle veut , dit-elle , embrasser son père encore une fois , mê-

me après l'avoir perdu. On accorde cette satisfaction à ses larmes , à ses cris. Elle arrive ; se précipite sur le cadavre inanimé : — O vous que j'ai mai si tendrement , & que j'ai poignardé , s'écrie-t-elle , mon père , recevez-moi dans votre sein.... Soit qu'elle eût pris un dangereux breuvage , ou que sa seule douleur fût assez forte, elle se courbe sur le corps de son père ; elle y demeure : on l'y laisse quelque tems. Enfin on veut l'en arracher ; elle ne respire plus. O Loix ! le seul coupable est encore heureux !

F I N.

